

PROGRAMME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
PAR LE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS
❧ DIAGNOSTIC DE JETTE ET DE LA ZONE DE REVITALISATION URBAINE
ZRU ❧



01.12.2020

TABLE DES MATIÈRES

La commune de Jette	7
1. Jette et ses environs	7
2. Population.....	10
2.1 Evolution et mouvement de la population	10
2.2 Structure par âge et par sexe.....	11
2.3 Nationalité.....	12
2.4 Ménages.....	13
3. Santé perçue.....	14
4. Logement.....	16
4.1. Caractéristiques du parc de logements	16
4.2. Parc de logements sociaux.....	18
5. Petite enfance.....	20
5.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	20
5.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	20
6. Enseignement	21
6.1. Evolution de la population âgée de 3 à 17 ans	21
6.2. Niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	21
7. Marche du travail	22
7.1. Position socioéconomique de la population	22

7.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage.....	22
7.3. Travailleurs à temps partiel	22
7.4. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés.....	23
8. Activité économique.....	24
8.1. Emploi intérieur	24
8.2. Entreprises	25
8.3. Evolution 2013-2018.....	25
9. Revenus	26
9.1. Personnes vivant avec une allocation.....	26
9.2. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	26
10. Espace public et mobilité.....	27
10.1 L'espace public à Jette	27
10.2 Les espaces verts, Les espaces de jeux et de sports extérieurs, le maillage vert et bleu à Jette	29
10.3 La Mobilité à Jette.....	30
10.3.1 Maille Dieleghem – La commune de Jette, Ganshoren et La ville de Bruxelles	30
10.3.2 Maille Square Léopold –Pannenhuis – La commune de Jette et la Ville de Bruxelles.....	37
10.4 Cartes représentatives de la mobilité à Jette	41

La zone de revitalisation urbaine	45
1. La ZRU et ses environs	45
2. Population.....	47
2.1 Evolution et mouvement de la population	47
2.2 Structure par âge et par sexe.....	47
2.3 Nationalité.....	48
2.4 Ménages.....	49
3. Santé perçue.....	50
4. Logement	51
4.1. Caractéristiques du parc de logements	51
4.2. Parc de logements sociaux.....	53
4.3. Logements abandonnées et inoccupée	55
4.4. Logements spécifiques : PMR, personnes âgées, étudiants, situation d'urgence	55
5. Petite enfance.....	56
5.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	56
5.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	56
6. Enseignement	57
6.1. Evolution de la population âgée de 3 à 17 ans	57
6.2. Niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	57
7. Marche du travail	58

7.1. Position socioéconomique de la population	58
7.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage.....	58
7.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés.....	58
8. Activité économique.....	59
8.1. L'emploi intérieur et entreprises	59
8.2. Infrastructures socio-économiques	59
8.2.1. Commerces	59
8.2.2. Bureaux	61
8.2.3. Equipements de santé	61
8.2.4. Infrastructures culturelles.....	62
8.2.5. Infrastructures sportives.....	63
9. Revenus	64
9.1. Personnes vivant avec une allocation.....	64
9.2. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	64
10. Espace public et mobilité	65
10.1. Les espaces publics et les escapes verts	65
10.1.1. Les espaces de jeux et de sports extérieurs.....	66
10.2 Le Contrat de Quartier Durable « Magritte »	67
10.3. La mobilité.....	72
10.3.1 La hiérarchie et statue des voiries	72
10.3.2 Les réseaux de mobilité	73

10.3.3 Les réseaux selon le plan de Spécialisation Multimodale des Voiries	76
10.3.4 Maillages de mobilité – Dieleghem et Pannenhuis-Léopold.....	77
Conclusions	78
1. Tendances	78
2. Objectifs du PdV (art.23).....	79
3. Choix des objectifs de la commune	80

LA COMMUNE DE JETTE

1. JETTE ET SES ENVIRONS

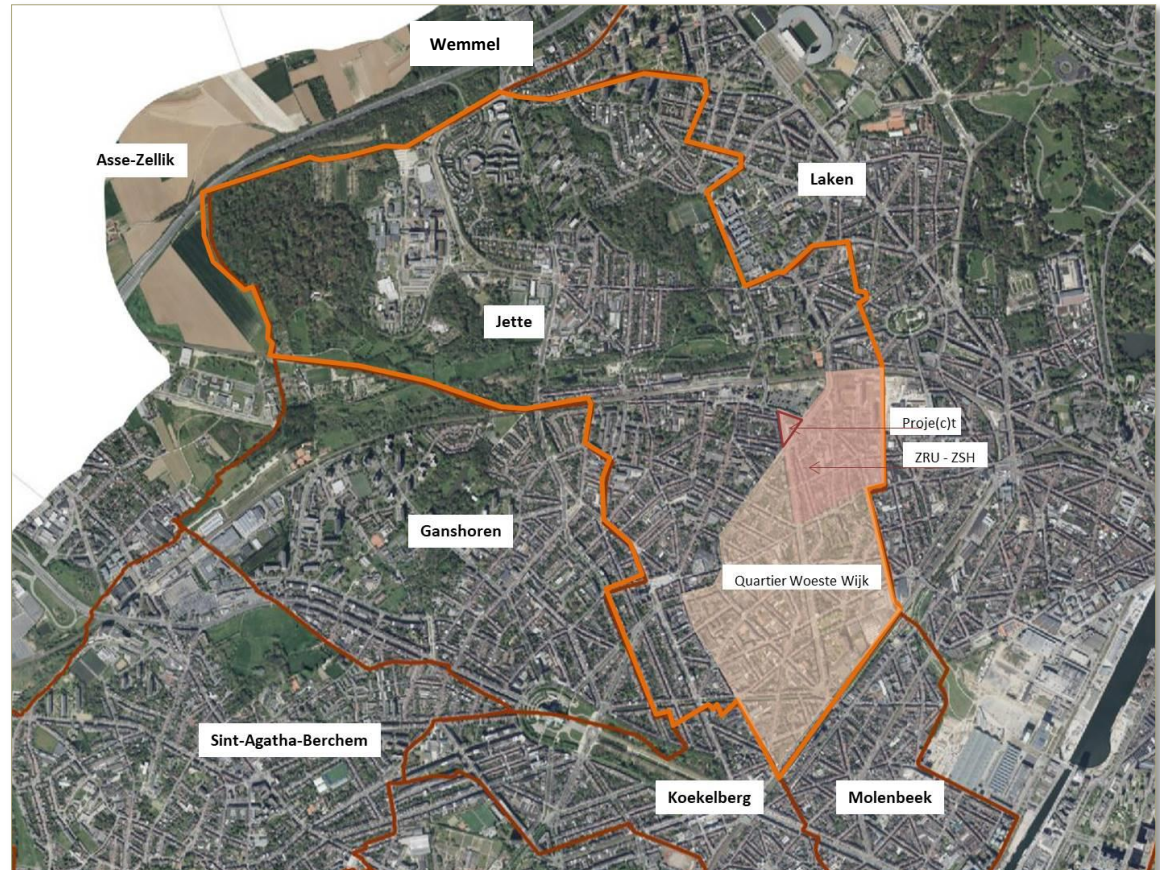
La commune de Jette (5 km² ou 504 hectares, soit 3 % du territoire régional) est située au Nord-Ouest de la Région bruxelloise. Elle fait partie de la deuxième couronne urbaine (quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville) et est bordée :

- à l'est par la Ville de Bruxelles (Laeken)
- au Sud par Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean
- au Sud-Ouest par Ganshoren
- à l'Ouest par Asse (Région flamande)
- et au Nord par Wemmel (Région flamande).



CARTE 1 IMPLANTATION DE JETTE EN RÉGION BRUSSELS CAPITALE

SOURCE: WIKIPEDIA - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE



CARTE 2 VUE AÉRIENNE DE JETTE ET SES ENVIRONS

SOURCE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE



CARTE 3 L'IMPLANTATION DES GRANDS ESPACES PUBLICS À JETTE

SOURCE : URBIS ; MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Sur le plan paysager et urbanistique, la commune peut être divisée en deux entités :

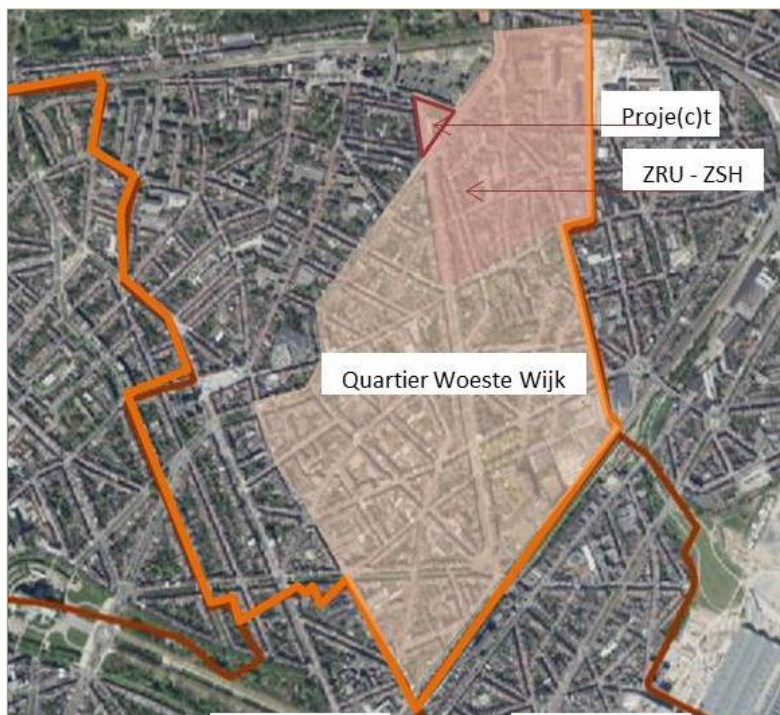
- la partie Sud de Jette, la plus ancienne, bordée en son extrémité Sud par la Basilique de Koekelberg ;
- et la partie Nord jouxtant le plateau du Heysel, relativement verte mais ayant connu récemment une forte urbanisation en lien avec la présence du campus universitaire d'une part mais surtout la création d'un tout nouveau quartier à proximité directe de ce campus.

Le chemin de fer (lignes Bruxelles-Gand via Bockstael et Bruxelles-Termonde) marque de façon bien distincte la séparation entre ces deux parties au sein du tissu urbain.

La commune abrite un grand site multifonctionnel (le campus universitaire de l'UZ Brussel) ainsi que plusieurs grands espaces verts (notamment le Parc Baudouin, le bois de Dieleghem, le bois du Laerbeek, le parc de la Jeunesse).

Ceux-ci forment un corridor de verdure qui traverse la commune d'Ouest en est dans sa partie Nord, en longeant le Molenbeek.

Cette zone, de grande valeur écologique, fait partie du maillage vert et bleu de la Région. Une partie est classée zone Natura 2000.



CARTE 4 VUE AÉRIENNE DU TISSU URBAIN SUD DE JETTE
SOURCE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

La partie Nord de la commune, à l'exception de la zone entre l'hôpital Brugmann et la place de l'Ancienne Barrière, a conservé longtemps son caractère rural. Le tissu urbain y est, aujourd'hui encore, moins dense que dans le Sud de la commune.

Cette partie de Jette n'a en effet commencé à s'urbaniser qu'à partir des années 1950, avec la construction d'habitations plurifamiliales à plusieurs étages. Son évolution a également été marquée par la construction du nouveau quartier des Jardins de Jette, à proximité immédiate du ring, entre l'hôpital universitaire de l'UZ Brussel et l'avenue de l'Exposition.

La partie sud de la commune, après l'aménagement du chemin de fer, a été la première à s'urbaniser progressivement, autour du noyau villageois historique formé par l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre et la place Reine Astrid (dite aussi place du Miroir).

Tout d'abord caractérisée par des maisons de maître ainsi que par des maisons ouvrières, l'urbanisation de cette partie de la commune s'est achevée par la construction d'habitations unifamiliales et de petits immeubles de rapport. C'est dans ces quartiers du Sud de Jette que vit la plus grande partie de la population de la commune.



CARTE 5 VUE AÉRIENNE DU TISSU URBAIN NORD DE JETTE
SOURCE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

2. POPULATION

2.1 EVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

La commune a vu sa population augmenter de manière considérable au cours de ces dernières années, tel qu'en atteste les tableaux ci-dessous :

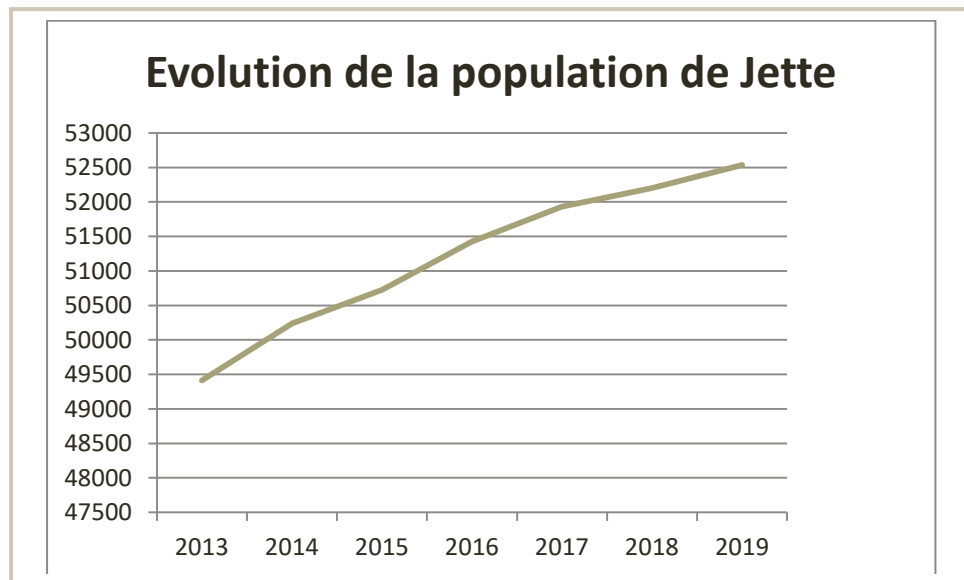


FIGURE 1 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUE : SATMAU DE JETTE

Cette croissance de la population ne va certainement pas s'arrêter dans les années qui viennent comme en témoigne l'évolution du nombre d'habitants prévue par l'IBSA pour les années 2021 à 2025 (Figure2). Cette prévision d'augmentation place la commune de Jette en troisième position si on la compare ce niveau avec les autres communes de la région de Bruxelles-Capitale.

De 2013 à 2019, l'augmentation de la population à Jette a été de l'ordre de 6%. Ce pourcentage se justifie d'une part par le développement de certains quartiers de la commune mais également par les multiples divisions de maisons unifamiliales en plusieurs logements distincts et la réaffectation d'anciens bâtiments industriels ou commerciaux.

La population totale de la commune de Jette comptait 49.411 habitants en 2013 et s'accroît à 52.536 habitants en 2019 (Figure 1).

En Région Bruxelles capitale, la population a augmenté de 4,5% entre 2013 et 2019. La Région compte une population totale de 1.208.542 en 2019 contre 1.154.635 en 2013.

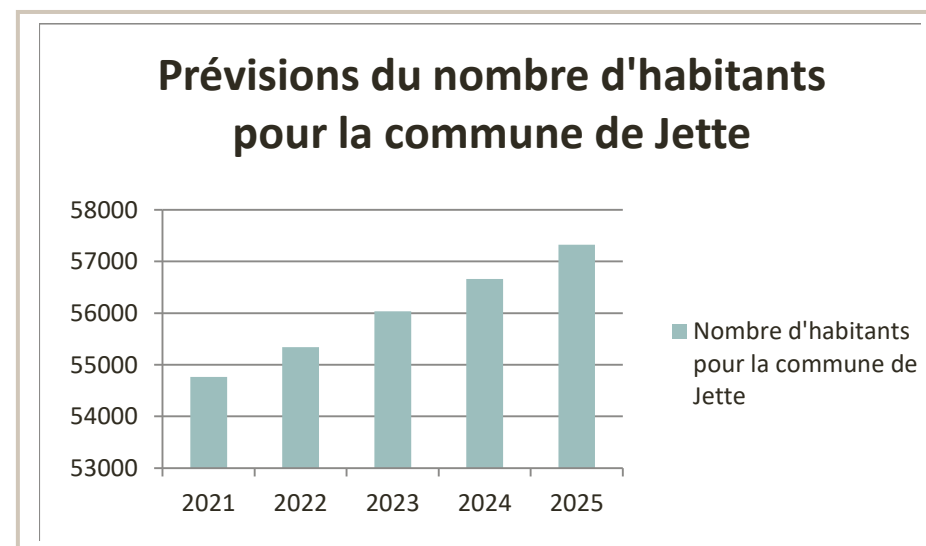


FIGURE 2 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUE : SATMAU DE JETTE

2.2 STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

L'âge moyen des habitants de la commune de Jette de 2013 à 2019 est de 38 ans selon les statistiques du Monitoring des quartiers de Bruxelles. En région Bruxelles Capitale, l'âge moyen des habitants est de 37 ans.

Les tendances mentionnées dans le figure 3 et tableau 1 confirment que la population sur le territoire Jettois s'accroît d'année en année.

Pour les 0 à 17 ans, on démontre que la gent masculine est un peu plus importante au cours des années tandis que la tendance s'inverse pour les tranches d'âges de la gente féminine de 18 à 64 ans et des + de 65 ans.

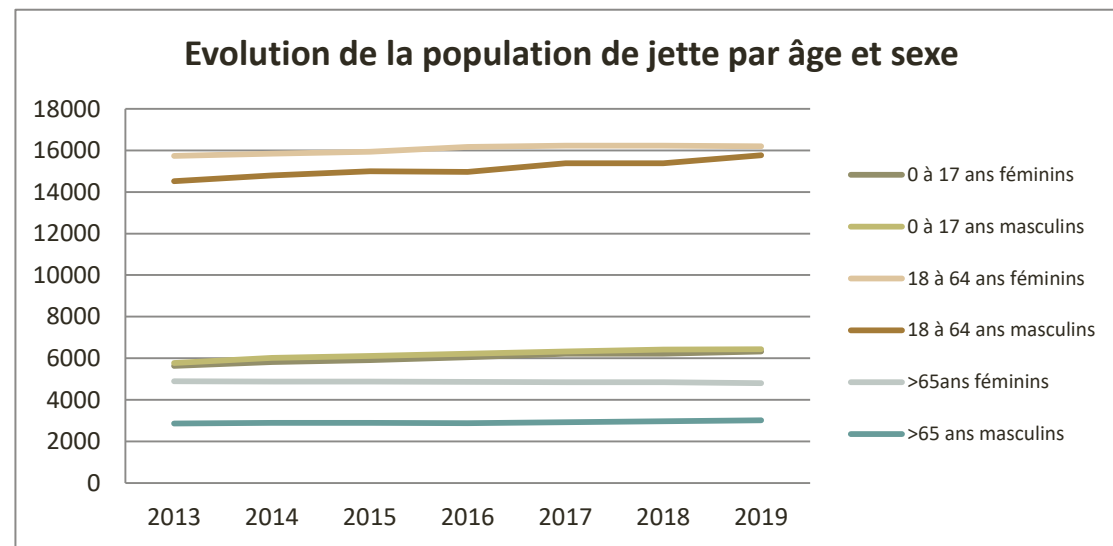


FIGURE 3 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUE : SATMAU DE JETTE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0 à 17 ans féminins	5.623	5.812	5.908	6.056	6.220	6.290	6.327
0 à 17 ans masculins	5.777	6.018	6.105	6.223	6.320	6.412	6.426
Total de 0 à 17 ans	11.400	11.830	12.013	12.279	12.540	12.702	12.753
18 à 64 ans féminins	15.740	15.850	15.940	16.159	16.235	16.206	16.199
18 à 64 ans masculins	14.521	14.790	15.000	14.965	15.379	15.497	15.773
Total de 18 à 64 ans	30.261	30.640	30.940	31.412	31.614	31.703	31.972
+ 65 ans féminins	4.886	4.876	4.882	4.855	4.850	4.824	4.798
+ 65 ans masculins	2.864	2.891	2.889	2.880	2.929	2.972	3.013
Total de +65 ans	7.750	7.767	7.771	7.735	7.779	7.796	7.811

TABLEAU 1 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; TABLE : SATMAU DE JETTE

Les projections démographiques sur l'évolution par tranche d'âge pour la commune de Jette sont reprises dans le tableau 2, ci-contre. L'évolution est de 11% pour les 0 à 17 ans, de 4% pour les 18 à 64 ans et de 6% pour les plus de 65 ans.

	2020	2025
de 0 à 17 ans	13272	14688
de 18 à 64 ans	32904	34336
Plus de 65 ans	7859	8299

TABLEAU 2 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; TABLE : SATMAU DE JETTE

2.3 NATIONALITÉ

Dans les données des monitoring des quartiers, trois groupes de nationalité sont représentés :

- Le premier groupe « part de l'Europe des 15 (hors Belgique) » constitué par l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg.
- Le deuxième groupe « part des pays OCDE (hors Europe, Turquie et Amérique Latine) » est composé des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Corée du Sud.
- Le troisième groupe « part de l'Afrique du Nord » rassemble le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte et la Libye.

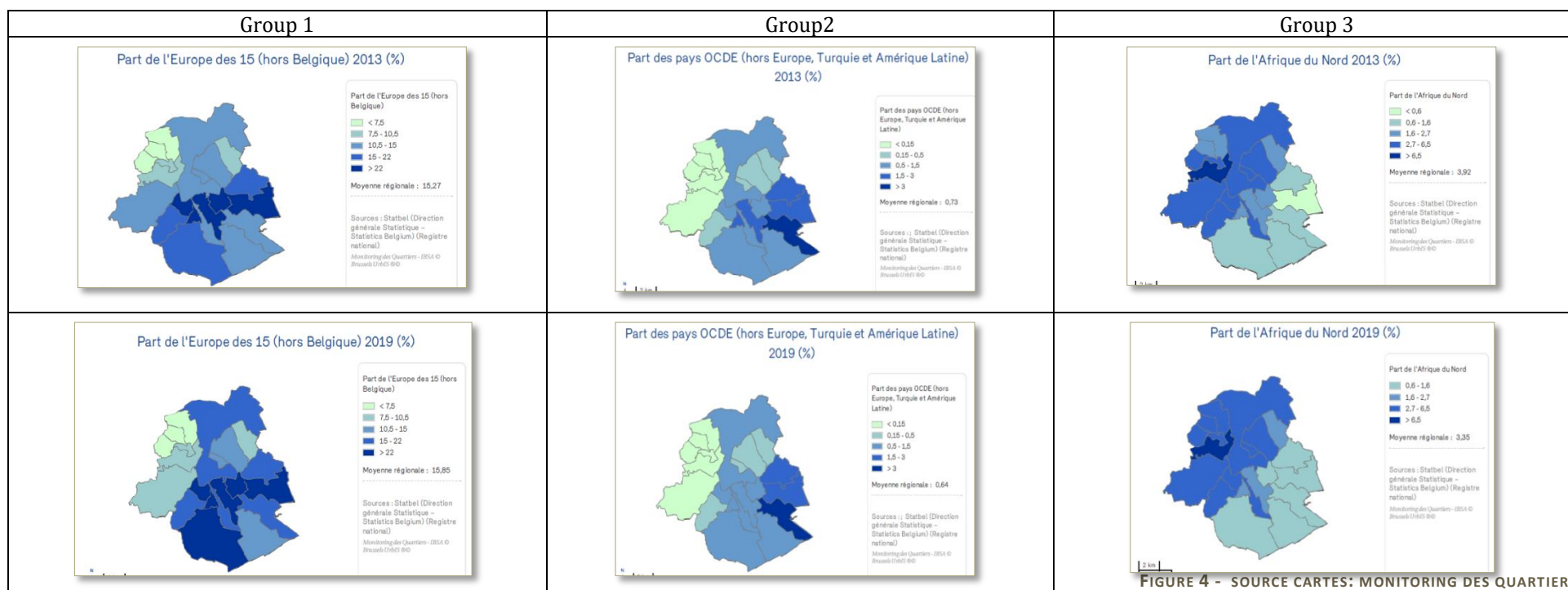


FIGURE 4 - SOURCE CARTES: MONITORING DES QUARTIERS

Un simple survol des cartes (figure 4) révèle la dualité sociodémographique qui s'est opérée depuis 2013 jusqu'à 2019. Dans l'ensemble, on observe que le contraste du quadran Nord-Ouest de la Région dans lequel se situe la commune de Jette s'est accentué, principalement pour le Group 3.

2.4 MÉNAGES

En 2013, le nombre de ménages sur le territoire de la commune de Jette s'élevait à 21.589 soit une moyenne de 2,26 personnes par ménage. En 2019, le nombre de ménages Jettois était de 22.007 soit une moyenne de 2,35 personnes par ménage (Figure 5). La moyenne de personnes par ménage à Jette est plus élevée que celle de la Région de Bruxelles Capitale (2,2 personnes en 2019).

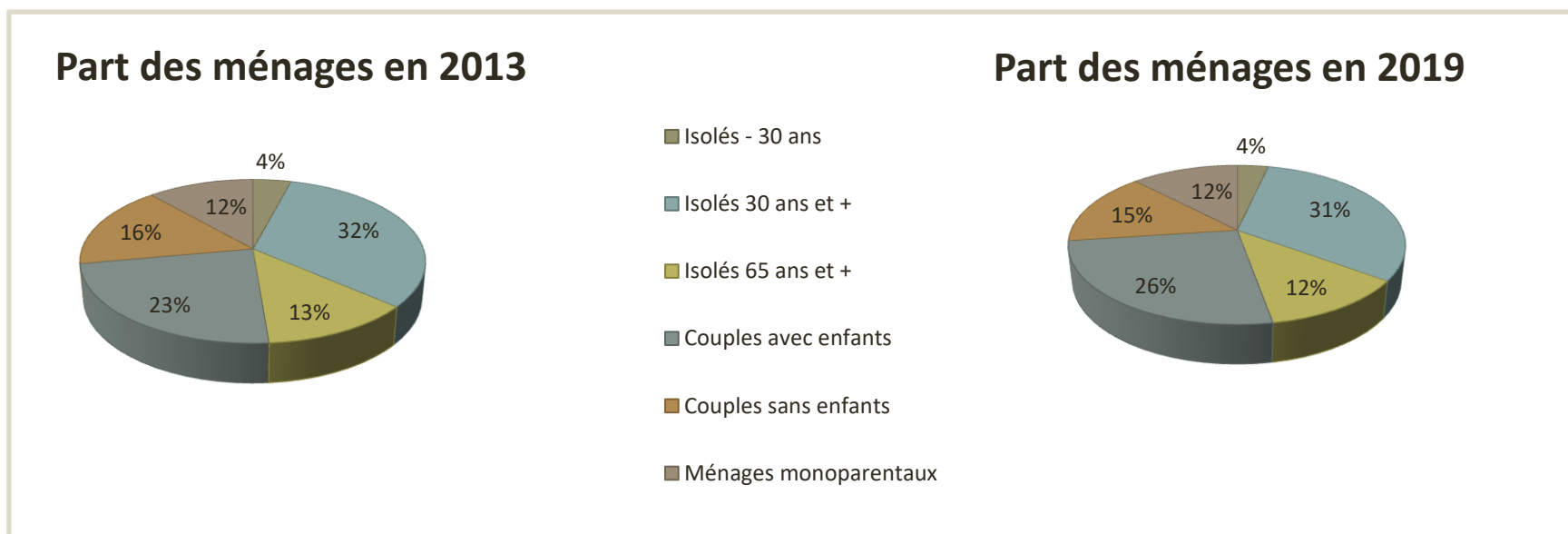


FIGURE 5 - SOURCE DONNÉES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

3. SANTÉ PERÇUE

La «santé perçue» est une notion qui englobe à la fois le bien-être et la santé au sens large. La santé perçue permet de détecter les problèmes de santé parmi la population générale. Les enregistrements de maladies ou les statistiques hospitalières ne le permettent pas, puisqu'elles recensent les événements mais n'offrent pas une vue d'ensemble de toute la population concernée. En dépit de son «caractère subjectif», ce critère se révèle être un bon prédicteur de la mortalité (Idler et Benyamini, 1997).

Pour la Région Bruxelloise, 24,9 % des personnes interrogés en 2013 lors de l'Enquête de Santé estimaient que leur état de santé était moyen, mauvais ou très mauvais. Cette proportion est restée stable entre 1997 et 2013. La proportion des personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé augmente fortement avec l'âge. On ne relève pas de différences significatives entre les hommes et les femmes, et ce pratiquement pour tous les groupes d'âge. (Ce chiffre est uniquement disponible au niveau de la Région bruxelloise).

La santé est le plus souvent liée au statut socioéconomique. La santé perçue varie de manière importante selon le niveau de diplôme, pour les hommes comme pour les femmes. La proportion de personnes avec une bonne santé perçue diminue systématiquement en fonction de la diminution du statut socioéconomique. Les différences induites par le niveau de qualification sont encore plus importantes chez les femmes que chez les hommes. (MISSINNE S., HERCOT D., DEGUERRY M. TABLEAU DE BORD DE LA SANTÉ EN RÉGION BRUXELLOISE - LA SANTÉ PERÇUE. OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE. COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE. BRUXELLES 2016).

Pauvreté et santé sont fortement liées. La pauvreté, dans toutes ses composantes, entraîne une dégradation de l'état de santé et une mauvaise santé peut aussi amener à un appauvrissement. Les inégalités sociales de santé s'observent à tous les âges et concernent la plupart des problèmes de santé.

Le revenu, la profession et l'éducation sont les trois dimensions généralement utilisées afin d'évaluer la situation socio-économique des personnes. Ces trois dimensions sont bien évidemment fortement liées. Par exemple, le risque de pauvreté et le risque de chômage sont plus élevés parmi les personnes faiblement scolarisées. (OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE (2019). BAROMÈTRE SOCIAL 2019. BRUXELLES : COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE)

Les dernières données sur la Santé Perçue des Jettois datent de 2001. Selon l'Enquête socio-économique générale de 2001 fait par Statbel, la part de population qui déclaraient ne pas être en bonne santé s'élevait à 28,78% pour Jette contre 27,20% en Région Bruxelloise. Quand nous comparons les indices standardisés de 2001, nous constatons que la moyenne de la population Jettoise était 9% supérieure à la moyenne de la Région (Figure 6 et 7, tableau 3).

L'indice standardisé fournit en un indicateur du degré de fragilité sociale, professionnelle et matérielle de la population résidente. Le confort matériel (revenu régulier, stabilité d'emploi), l'appréciation individuelle de la qualité du cadre de vie (confort du logement, tranquillité) et l'environnement urbain (présence d'espaces verts ou d'équipements publics de proximité) ont un effet important sur la perception de son propre état de santé. (OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES 2006. *ATLAS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE 2006*. LES DOSSIERS DE L'OBSERVATOIRE. 116-119).

	Jette	RBC
Part de population qui déclare ne pas être en bonne santé (2001)	28,78%	27,20%
Indice standardisée de la santé perçue (2001)	1,09	1,00

TABEAU 3 - SOURCE DONNÉES : STATBEL, MONITORING DES QUARTIERS ; TABLE : SATMAU DE JETTE

Vue les dernières données trouvées pour la commune de Jette de 2001 et l'évolution stable en Région Bruxelles Capitale de 1997 à 2013, on pourrait suggérer que la santé perçue à Jette est aussi resté stable et légèrement supérieure à la moyenne de la région.

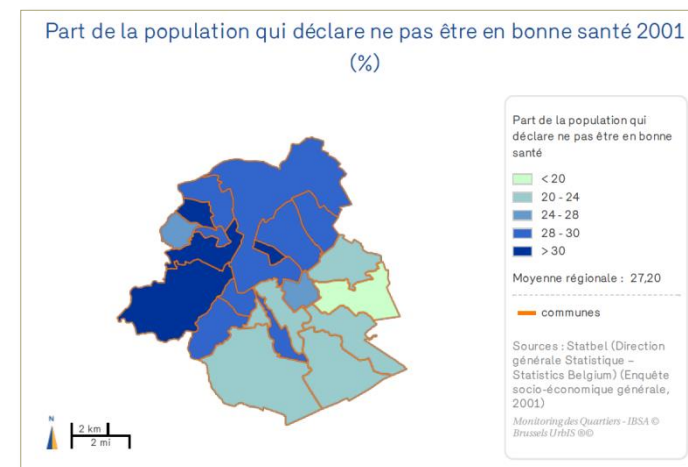


FIGURE 6 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIER

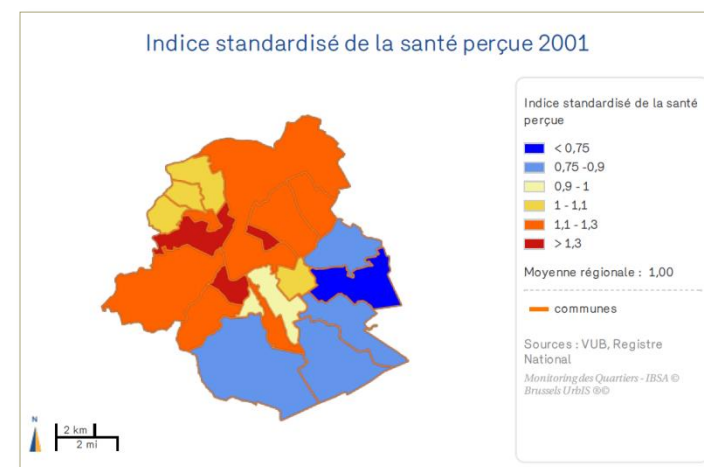


FIGURE 7 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIER

4. LOGEMENT

Le 1^{er} janvier 2018 le nombre de logement à Jette s'élevait à 24.533 contre 23.539 en 2013. La commune de Jette a connu une augmentation de 4,05% du logement sur 5ans de temps. Ce qui équivaut à l'augmentation du logement dans la Région Bruxelloise (Tableau 4).

	2013	2018
Nombre des logements à Jette	23.539	24.533
Nombre des logements RBC	552.793	577.200

TABEAU 4 - SOURCE DONNÉES : IBSA & STATBEL ; TABLE : SATMAU DE JETTE

4.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Jette fait partie de la deuxième couronne urbaine. Ainsi, l'essentiel de son urbanisation a eu lieu après la Première Guerre mondiale. En effet, sur la base des données du SPF Economie – Censur 2011 concernant les logements classiques, seuls 12,5 % des logements datent d'avant 1919 (contre 30 % à l'échelle régionale). Un quart du parc de logements a été construit entre 1919 et 1945 et un tiers entre 1970 et 2011 (des proportions supérieures à celles de la Région) (Figure 8).

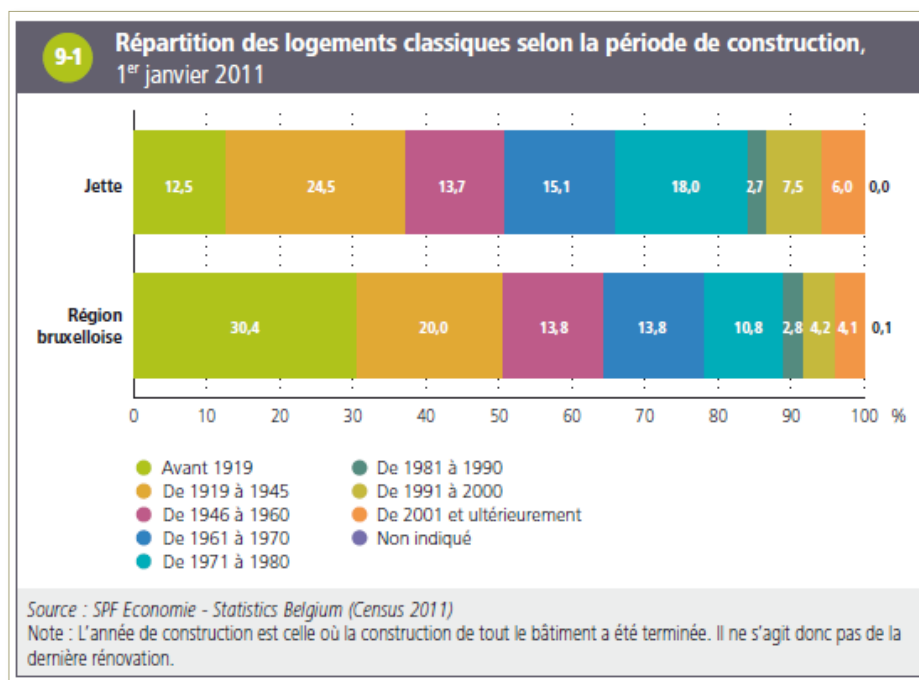


FIGURE 8

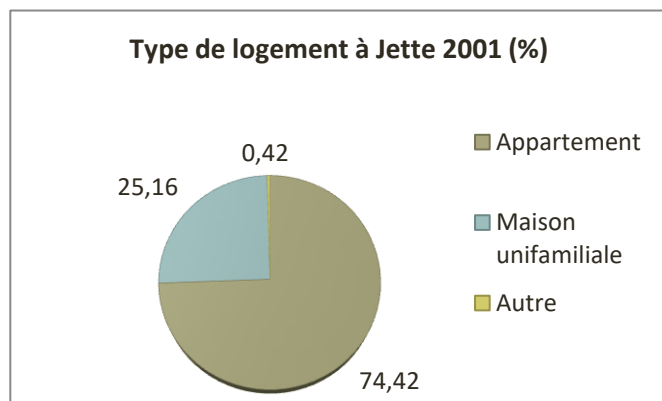


FIGURE 9 - SOURCE DONNÉES : STATBEL & MONITORING DES QUARTIERS ;
GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

A Jette, les parts de ménages résidant principalement en appartements (74,42% contre 71,16% en Région Bruxelloise) - (Figure 9 et tableau 5).

La superficie moyenne des logements dans le Commune de Jette comporte 73,2m² avec une moyenne de 34,60m² par habitant. Ce qui est légèrement inférieur à la Région Bruxelloise - 74,39m² et 35,58m² par habitant (Figure 10 et tableau 5).

Tout comme à l'échelle de la Région, les logements comptant 4 pièces sont les plus représentés à Jette (31,5 % des logements), suivis des logements comptant 5 pièces (19 %) et 3 pièces (15 %). Ces pourcentages sont un peu plus élevés qu'au niveau régional. Les logements composés de 2 pièces et les très grands logements (9 pièces ou plus) sont, quant à eux, un peu moins représentés à Jette qu'à l'échelle régionale.

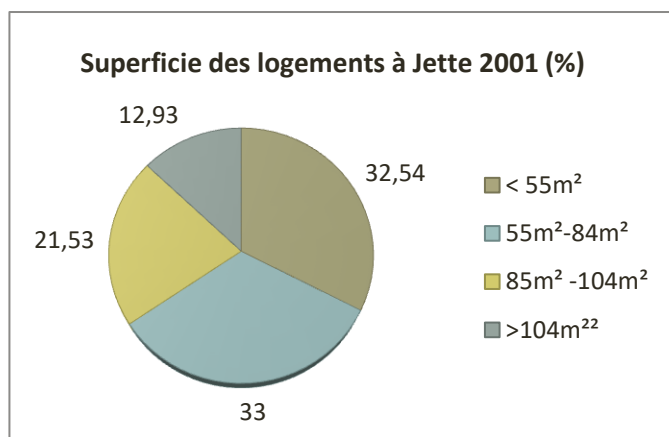


FIGURE 10 - SOURCE DONNÉES : STATBEL & MONITORING DES QUARTIERS ;
GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparait que la part des logements occupés par leur propriétaire est plus importante à Jette (46,5 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (38 %) (Tableau 5).

	Jette	RBC
Part de ménages en appartements (2001)	74,42%	71,16%
Superficie moyenne des logements (2001)	73,2m ²	74,39m ²
Superficie moyenne des logements par habitant (2001)	34,60m ²	35,58m ²
Moyenne de nombre de pièces par logement (2011)	4 pièces	4 pièces
Logements occupés par leurs propriétaires (2011)	46,5%	38%

TABEAU 5 - SOURCE DONNÉES : STATBEL & MONITORING DES QUARTIERS ;
TABLE : SATMAU DE JETTE

Les données des caractéristiques des logements à Jette datent principalement de 2001 et de 2011. Mais nous supposons que sur 19 ans de temps le nombre de logements en appartement a augmentés, vue l'augmentation de la population de 18-64ans à Jette.

4.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Par rapport à l'offre en logements publics et encadrés par les pouvoirs publics, la situation, malgré une activité réelle des autorités, n'est d'une manière générale pas encore satisfaisante en Région de Bruxelles-Capitale.

Sur base des données de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale, en 2018 le nombre de logements sociaux à Jette s'élève quant à lui à 1.411 logements, c'est qui est 28 logements de plus qu'en 2011. Les logements sociaux représentaient en 2018 5,9% du parc de logements (Tableau 6).

Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est légèrement inférieur à Jette (6,5 pour 100 ménages) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (7,3 pour 100) (Tableau 6 et Figure 11).

La part des ménages inscrits pour une demande de logement social à Jette était en 2011 équivalente à celle de la Région (7 %) (Figure 12).

En 2018, les parts de ménages inscrits pour une demande de logement social à Jette à presque doubler comparé aux demandes de 2011 (Tableau 6).

	2011	2018
Nombre des Logements sociaux à Jette	1.383	1.411
Nombre de logements sociaux / nombre de logements à Jette	5,8%	5,9%
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages	6%	6,5%
Part des ménages inscrits pour une demande de logement social	6%	10%

TABLEAU 6 - SOURCE DONNÉES : STATBEL & MONITORING DES QUARTIERS ; Table : SATMAU de Jette

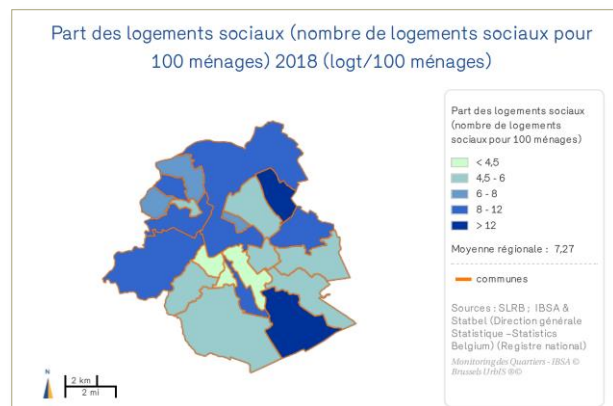


FIGURE 11- SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIERS

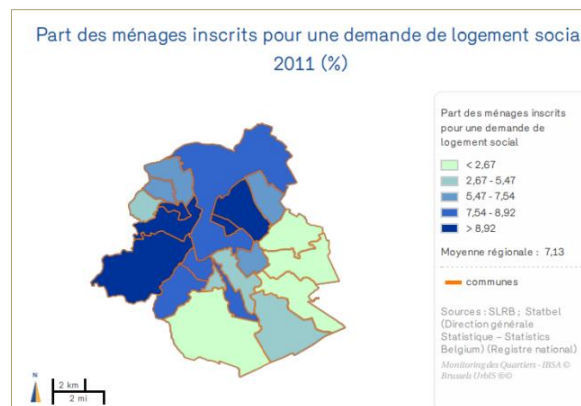


FIGURE 12- SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIERS

Les deux plus grands sites de logements sociaux de Jette sont le site des Florairs dans le Quartier Houba et le site Esseghem dans le quartier Woeste (Carte 3). Ceux-ci sont gérés par la société immobilière de service public LOJEGA.



Communes voisines / Buurtgemeenten

Quartiers / Wijken

Grands sites de logements sociaux/
Grote site van sociale woningen

CARTE 6 LES QUARTIERS DE JETTE ET L'IMPLANTATION DES SITES DE LOGEMENTS SOCIAUX

SOURCE : URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

5. PETITE ENFANCE

5.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

En 2017 le nombre d'enfants de moins de 3ans dans la commune de Jette s'élevait à 2.394.

Au 1^{er} janvier 2019, le nombre d'enfants de moins de 3 ans à Jette s'est élevé à 2.348. Ils représentent 4,47 % de la population totale (proportion légèrement supérieure à celle de la Région bruxelloise, 4,22%).

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans augmente entre 2009 et 2012, après 2012 il connaît une décroissance. En Région bruxelloise ce nombre connaît une même courbe, mais avec un pourcentage plus faible que Jette (Figure 13).

5.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans a légèrement augmenté à Jette entre 2010 et 2017 mais reste faible : une place pour quatre enfants de cet âge, contre une pour trois à l'échelle de la Région (Tableau 7). On dénombre 705 places en milieu d'accueil à Jette, essentiellement dans des milieux d'accueil collectif (97%). L'accueil de type familial (accueillant) étant relativement peu développé.

Ce taux chute à Jette à moins d'une place pour 6 enfants si l'on exclut les crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses, ...

	Jette	RBC
Nombre de places en milieu d'accueil collectif (2017)	705	19.784
Nombre de places en milieu d'accueil collectif par enfant (2017)	0,29	0,37

Tableau 7 - SOURCE DONNÉES : IBSA, KIND EN GEZIN, STATBEL; TABLE : SATMAU DE JETTE

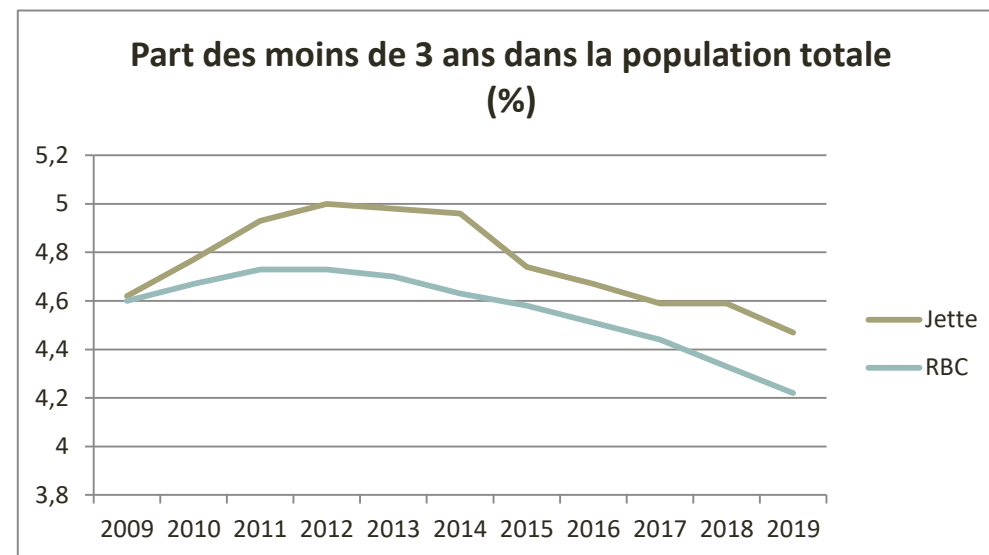


Figure 13 - SOURCE DONNÉES : IBSA, KIND EN GEZIN, STATBEL; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

6. ENSEIGNEMENT

6.1. EVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2009 et 2019 la part des enfants de 3 à 5 ans dans la population totale est passée de 4,1% à 4,4 %, celle des enfants de 6 à 11 ans de 6,7% à 8,4% et celle des adolescents (12-17 ans) de 6,5% à 7% (Figure 14).

A Jette, en 2019, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans est de 2.287, de 6 à 11 ans 4.433 et de 12 à 17 ans 3.683.

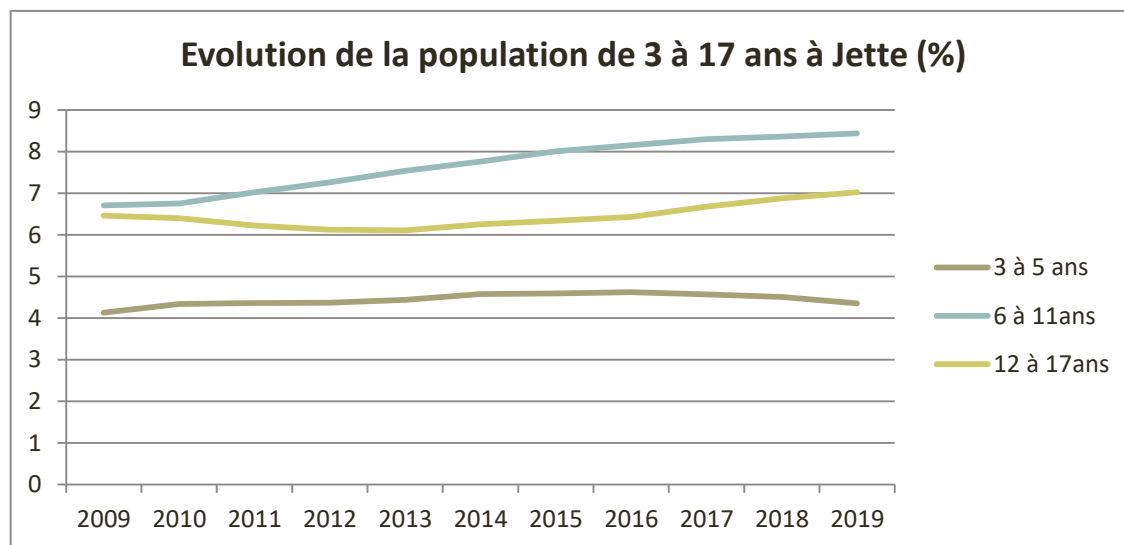


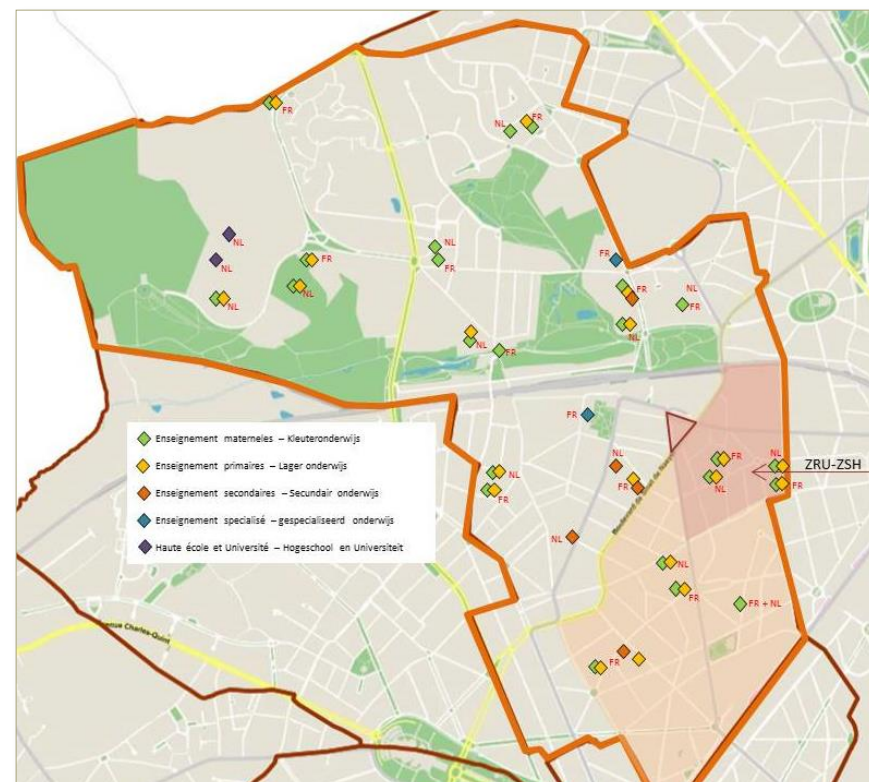
Figure 14 - SOURCE DONNÉES : IBSA, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET FLAMANDE; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

6.2. NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Parmi les élèves inscrits en maternel et en primaire, environ deux tiers fréquentent une école implantée à Jette.

	Jette	RBC
Nombre d'enfants inscrits en maternel habitant la commune (2017-2018)	2.596	15.3757
Capacité d'accueil scolaire relative du territoire en maternel nb d'élèves/nb enfants (2017-2018)	1,13	1,06
Nombre d'enfants inscrits en primaire habitant la commune (2017-2018)	4.430	89.203
Capacité d'accueil scolaire relative du territoire en primaire nb d'élèves/nb enfants (2017-2018)	1,18	1,09

Tableau 8 - SOURCE DONNÉES : IBSA, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET FLAMANDE; TABLE : SATMAU DE JETTE



CARTE 7 L' IMPLANTATION DES ÉCOLES À JETTE ET LES COMMUNES AVOISINANT
SOURCE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

7. MARCHE DU TRAVAIL

7.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2017, 79% des personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Jette (population active). Parmi elles, six sur dix (58,2 %) ont en emploi et un sur dix (11 %) sont inscrites auprès d'Actiris comme « demandeur d'emploi inoccupé » et ce depuis au moins un an dans près de deux tiers des cas (Tableaux 9 et 10).

	Jette	RBC
Nombre de personnes en Age de travailler (2017)	33.309	801.845
Nombre de personnes actives (2017)	26.312	561.274
Nombre de Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI)	3.867	93.392

Tableau 9 - SOURCE DONNÉES : BNB, SPF ÉCONOMIE - DGSIE (EFT), ACTIRIS, STEUNPUNT WERK; TABLE : SATMAU DE JETTE

7.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le taux d'activité est à Jette plus élevé qu'à l'échelle de la Région, le pourcentage de taux d'emploi de Jette est égal à celui de la Région bruxelloise et le taux de chômage (total et de longue durée) est inférieur dans la commune de Jette (Tableau 10).

Les chiffres à l'échelle communale masquent des disparités non négligeables entre les quartiers de la commune, le taux de chômage dans les quartiers jouxtant le croissant pauvre au Sud et à l'est de la commune étant nettement plus élevé que dans le Nord.

	Jette	RBC
Taux d'activité 15-64ans (2017)	79%	70%
Taux d'emplois 15-64ans (2017)	58,2%	53,6%
Taux de chômage 15-64ans (2017)	14,8%	17,4%

TABLEAU 10 - SOURCE DONNÉES : BNB, SPF ÉCONOMIE - DGSIE (EFT), ACTIRIS, STEUNPUNT WERK; TABLE : SATMAU DE JETTE

7.3. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

A Jette, 43% des femmes salariées et 18,5% des hommes salariés travaillent à temps partiel, contre respectivement 43% et 20% à l'échelle régionale.

7.4. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

En 2018, les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) de nationalité étrangère et ceux disposant d'un diplôme non reconnu en Belgique sont moins nombreux dans la commune par rapport à la moyenne régionale. La proportion de DEI ayant un niveau d'étude faible y est un peu plus importante à la commune. La proportion de femmes (47%) parmi les DEI à Jette est plus au moins égale à celle de la Région, tout comme la part des personnes moins de 25ans. Les DEI de +50ans sont plus nombreux dans la commune qu'à la Région (27,5% contre 25,9%) (Figure 16).

Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) Région de Bruxelles-Capitale			Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) Jette		
Chiffres-clés	Moyenne 2018	Δ 1 an	Chiffres-clés	Moyenne 2018	Δ 1 an
DEI	90.203	-3,4%	DEI	3.733	-3,5%
Sexe			Sexe		
Hommes	47.014	-4,1%	Hommes	1.753	-3,4%
Femmes	43.188	-2,7%	Femmes	1.980	-3,6%
Catégorie			Catégorie		
DEDA	61.591	-1,8%	DEDA	2.683	-1,4%
SIP	4.636	-6,3%	SIP	187	-8,2%
Autres DEI	23.976	-6,8%	Autres DEI	863	-8,3%
Âge			Âge		
< 25 ans	8.977	-7,2%	< 25 ans	372	-5,6%
25 à 49 ans	57.886	-4,7%	25 à 49 ans	2.319	-6,1%
>= 50 ans	23.340	+1,5%	>= 50 ans	1.043	+3,8%
Niveau d'études			Niveau d'études		
Faible	20.302	-5,5%	Faible	903	-3,1%
Moyen	18.499	-1,8%	Moyen	864	-4,8%
Élevé	12.703	-0,8%	Élevé	448	-0,7%
Étranger sans équiv...	38.699	-3,9%	Étranger sans équiv...	1.518	-3,7%
Durée du chômage			Durée du chômage		
< 1 an	32.904	-4,7%	< 1 an	1.340	-6,6%
1 à 2 ans	13.283	-7,3%	1 à 2 ans	570	-3,7%
>= 2 ans	44.016	-1,2%	>= 2 ans	1.823	-1,0%
Nationalité			Nationalité		
Belgique	58.567	-2,6%	Belgique	2.656	-2,3%
Étranger UE	13.878	-4,0%	Étranger UE	394	-3,0%
Étranger hors UE	17.758	-5,4%	Étranger hors UE	683	-7,9%
Usagers du CPAS			Usagers du CPAS		
Oui	12.908		Oui	391	
Non	77.295		Non	3.342	

FIGURE 15 - SOURCE CARTE :VIEWSTAT ACTIRIS

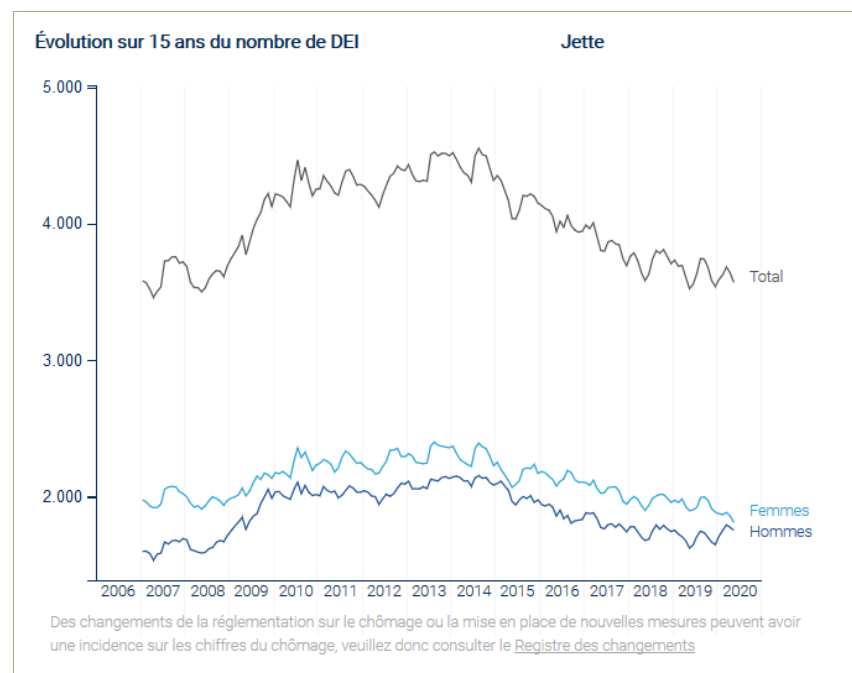


FIGURE 16 - SOURCE CARTE :VIEWSTAT ACTIRIS

8. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

8.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2017, 4.454 indépendants et 13.145 salariés travaillent à Jette (quelle que soit leur commune de résidence). 63% des postes de travail salarié sont occupés par des femmes (nettement supérieur à la moyenne régionale).

	Jette				RBC			
Nombre d'emplois salariés	12.544				607.190			
	Privé	Public	Femme	Homme	Privé	Public	Femme	Homme
	75,1%	24,9%	63%	37%	62,6%	37,4%	50,6%	49,4%
Nombre d'indépendants	3.571				88.950			

TABLEAU 11 - SOURCE DONNÉES : IBSA, STEUNPUNT WERK, ONSS & STATBEL; TABLE : SATMAU DE JETTE

Le poids du secteur de la santé humaine et de l'action sociale est très important à Jette (40,2% des postes contre 11% à l'échelle de la Région) du fait de l'UZ-Brussel. Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de poste est celui de l'enseignement (16,3% des postes de travail, contre 10,8% dans la Région) et se justifie par le grand nombre d'écoles présentes sur le territoire communal. Le secteur des services d'administration et de soutien et le secteur des commerces de gros et de détail sont tous deux 3% plus-représentés à Jette qu'en Région bruxelloise. Les autres secteurs sont sous-représentés à Jette par rapport à la moyenne régionale (Tableau 12).

	Jette	RBC
Nombre d'emplois salariés dans le secteur de la santé humaine et action sociale	5.048	69.231
Nombre d'emplois salariés dans le secteur de l'enseignement	2.042	65.688
Nombre d'emplois salariés dans le secteur des services d'administration et de soutien	1.724	66.062
Nombre d'emplois salariés dans le secteur des services des commerce de gros et de détail	1.634	56.988

TABLEAU 12 - SOURCE DONNÉES : IBSA, STEUNPUNT WERK, ONSS & STATBEL;
TABLE : SATMAU DE JETTE



CARTE 8 L'IMPLANTATION DES HÔPITAUX ET CASERNES DE POMPIERS À JETTE ET LES COMMUNES AVOISINANT
SOURCE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

8.2. ENTREPRISES

Au 31 décembre 2018, Jette compte 874 unités locales d'établissement sur son territoire. Les établissements de 10 à 49 salariés sont, en proportion, un peu plus nombreux à Jette qu'à l'échelle régionale (Tableau 13).

Au 31 décembre 2018, 3.457 entreprises assujetties à la TVA ont leur siège social à Jette (Tableau 13).

Ces chiffres ne sont pas le témoin d'une économie en parfaite santé et n'auront donc pas un impact significatif sur l'emploi des Jettois et des habitants du quartier analysé, en particulier pour la population peu instruite, peu qualifiée et peu formée.

8.3. EVOLUTION 2013-2018

Le nombre d'indépendants a augmenté de façon plus importante à Jette (+1,4% sur 5ans) qu'à l'échelle de la Région (+0,7% sur 5ans). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA s'est accru de 20%. Le nombre d'unités locales d'établissement a légèrement augmenté pendant toute cette période (Tableau 13).

Les indépendants travaillant bien souvent seuls ou avec peu de personnel, ces chiffres ne sont donc pas très propices et bénéfiques en terme d'emploi pour la commune en général et pour le quartier analysé en particulier du fait du type d'entreprises majoritairement présentes sur le territoire communal et du faible niveau d'études, formation, ... d'une partie conséquente de sa population.

	Jette		RBC	
	2013	2018	2013	2018
Nombre d'emplois salariés	12.960	13.145	621.821	625.914
Nombre d'indépendants	3.712	4.677	95.872	110.492
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA	2.753	3.457	88.731	108.243
Nombre d'unités locales d'établissement	819	874	34.881	37.462

TABLEAU 13 - SOURCE DONNÉES : IBSA,ONSS, & STATBEL; TABLE : SATMAU DE JETTE

9. REVENUS

9.1. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes percevant un revenu d'intégration sociale (allocations de chômage, indemnités d'invalidité ou allocation d'aide sociale) est un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu limité, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté. La proportion de personnes vivant avec un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) à Jette est moins élevée qu'à l'échelle régionale. Tant à Jette qu'en Région Bruxelloise, le pourcentage de femme qui perçoivent un revenu d'intégrations sociale ou équivalent est plus haut que le pourcentage d'homme. De 2013 à 2018 le pourcentage totale des bénéficiaires d'un RIS ou équivalent a stagnée à Jette, mais a augmenté pour le Région de Bruxelles (Tableau 14).

Revenue d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	Jette		RBC	
	2013	2018	2013	2018
Part des bénéficiaires âgés de 18 à 64 ans du RIS ou équivalent	3,3%	3,3%	4,9%	5,4%
Part des femmes âgés de 18 à 64 ans du RIS ou équivalent	3,9%	4,0%	5,2%	5,9%
Part des hommes âgés de 18 à 64 ans du RIS ou équivalent	2,6%	2,6%	4,5%	4,9%

TABEAU 14 - SOURCE DONNÉES : SPP INTÉGRATION SOCIALE, STATBEL, CALCULS IBSA ; TABLE : SATMAU DE JETTE

9.2. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance soins de santé est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles. En janvier 2015, 12.381 personnes avaient droit à cette intervention majorée à Jette soit près d'une personne sur quatre. Proportion très légèrement inférieure à celle de la Région pour toutes les tranches d'âge.

10. ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉ

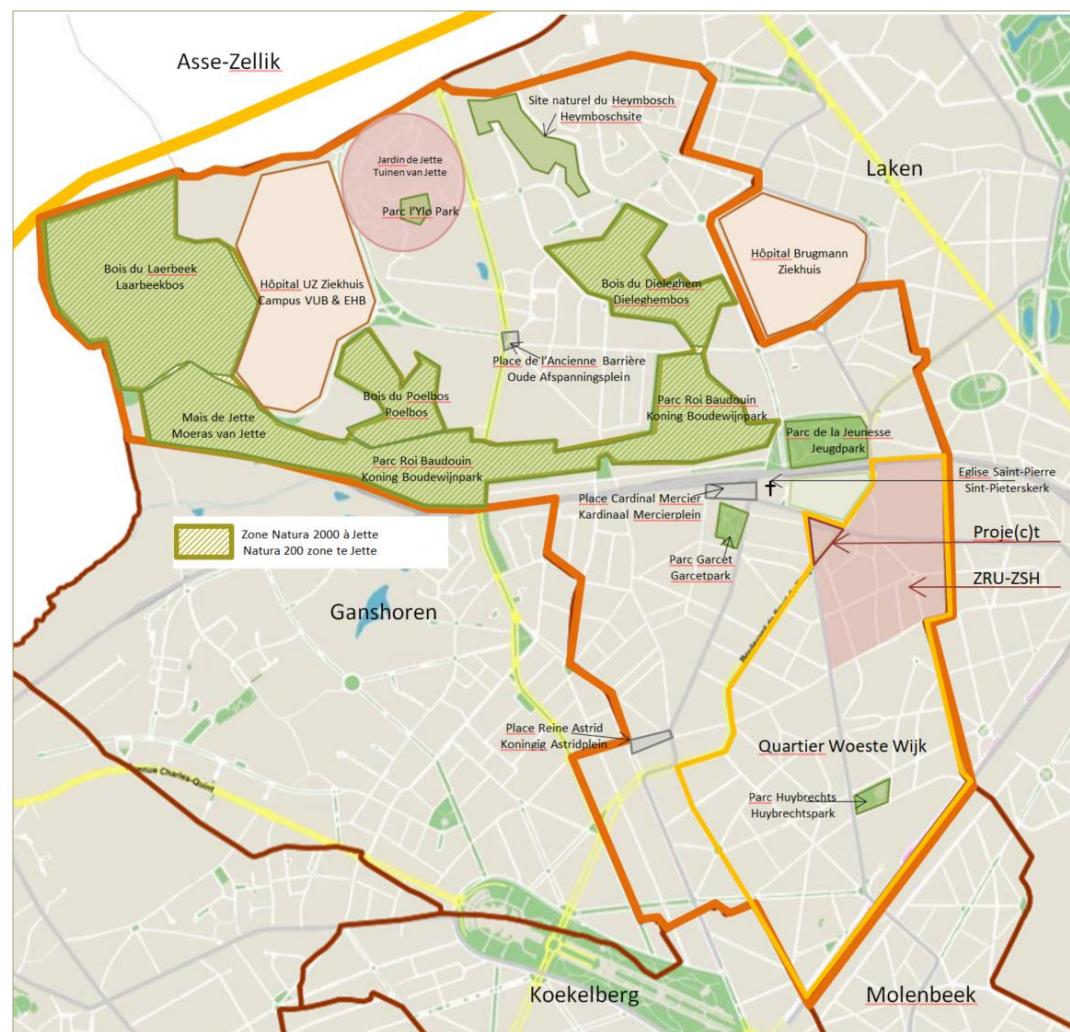
10.1 L'ESPACE PUBLIC À JETTE

L'espace public est l'espace accessible à tous. C'est un lieu physique où se déroule une grande partie de la vie publique. L'espace public peut être défini comme l'espace physique commun dont disposent les membres d'une société, y compris l'espace mental et social qui lui est lié.

L'espace public se distingue principalement par trois grands piliers : les routes, les places et les parcs.

En ce qui concerne les parcs, la commune dispose d'un poumon vert exceptionnel, formé par le parc du Roi Baudouin, qui fait la liaison avec le Bois du Laerbeek, le Poelbos, le parc de la Jeunesse et le Bois du Dieleghem. Ces espaces verts sont principalement situés dans la partie Nord de la commune. Dans la partie Sud de la commune, il y a quelques petits parcs communaux comme le parc Garcet et le parc Huybrechts.

Ces dernières années, la commune de Jette s'est fortement engagée en faveur d'un développement qualitatif et durable de l'espace public dans lequel le piéton a pris sa place au-dessus de la voiture. Par exemple, la Place Reine Astrid rénovée a été entièrement remise aux piétons et aux cyclistes. Chaque fois qu'une rue ou une avenue est réaménagée, la conception d'une mobilité douce est donc une priorité.



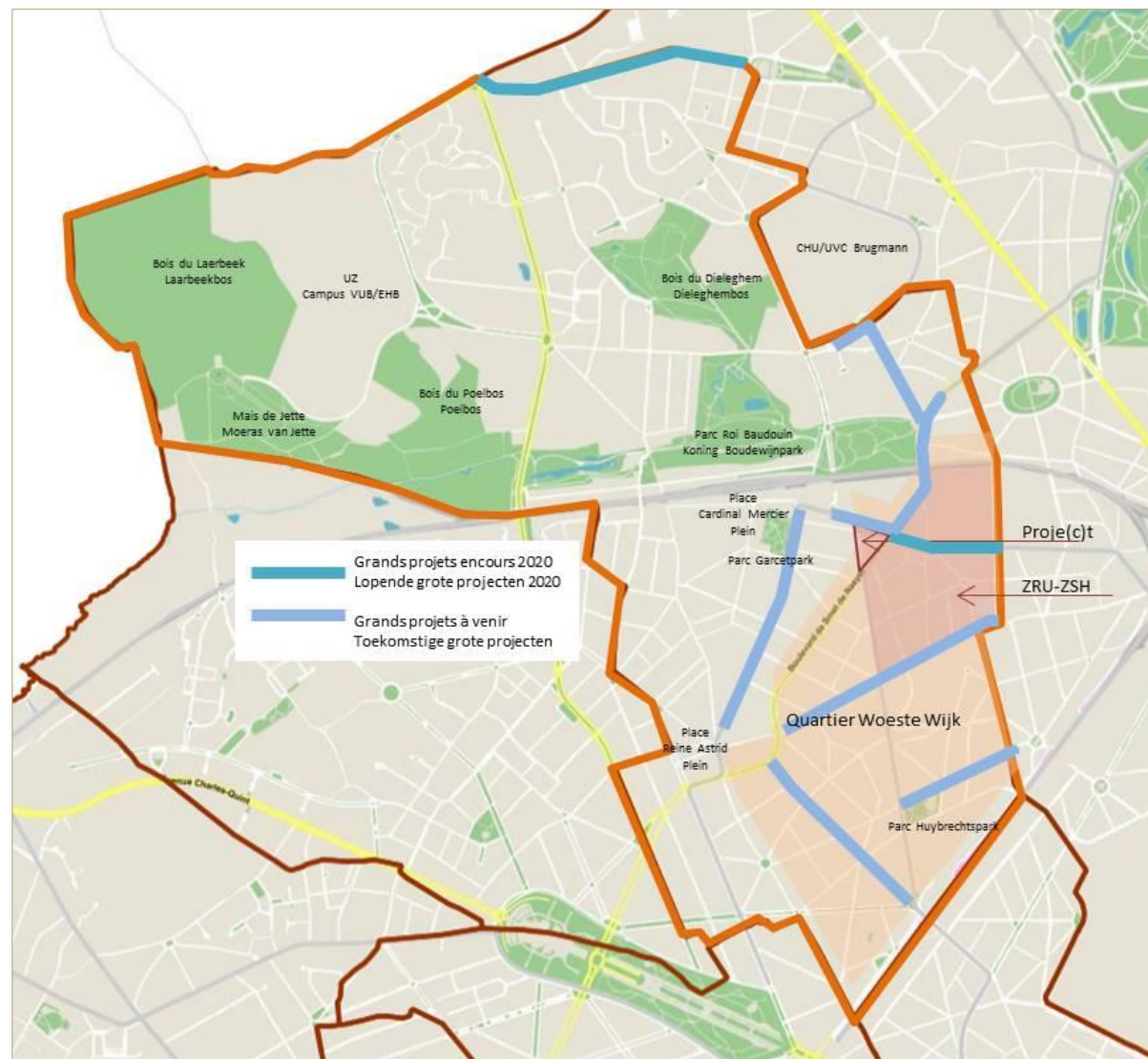
CARTE 9 L'IMPLANTATION DES GRANDS ESPACES PUBLICS À JETTE
SOURCE : URBIS ; MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Plusieurs grands axes de Jette seront dans l'avenir réaménagés et menés par une étude de mobilité, par exemple la rue Léon Theodor, Le Boulevard de Smet de Naeyer, L'avenue Guillaume de Greef, L'avenue Firmin Lecharlier, la rue Leopod 1^{er} et l'Avenue Odon Warland.

Plusieurs grands projets sont aussi encours de réalisation, tel que l'aménagement de la 2ieme partie du Tram 9 et l'aménagement de la rue Jules Lahaye avec le Tram 61.

Le contrat de quartier durable Magritte en cours reprend dans son programme une réhabilitation d'une partie de l'espaces publics de la Zone de Revitalisation Urbaine. (http://jette.irisnet.be/fr/actualites/le-contrat-de-quartier-durable-magritte-2017-2022?set_language=fr).

La commune réalisera dans les années à venir des grands projets d'aménagement dans le Sud de la commune vue la nécessité d'améliorer les espaces publics et la mobilité de cette partie de la commune de Jette.



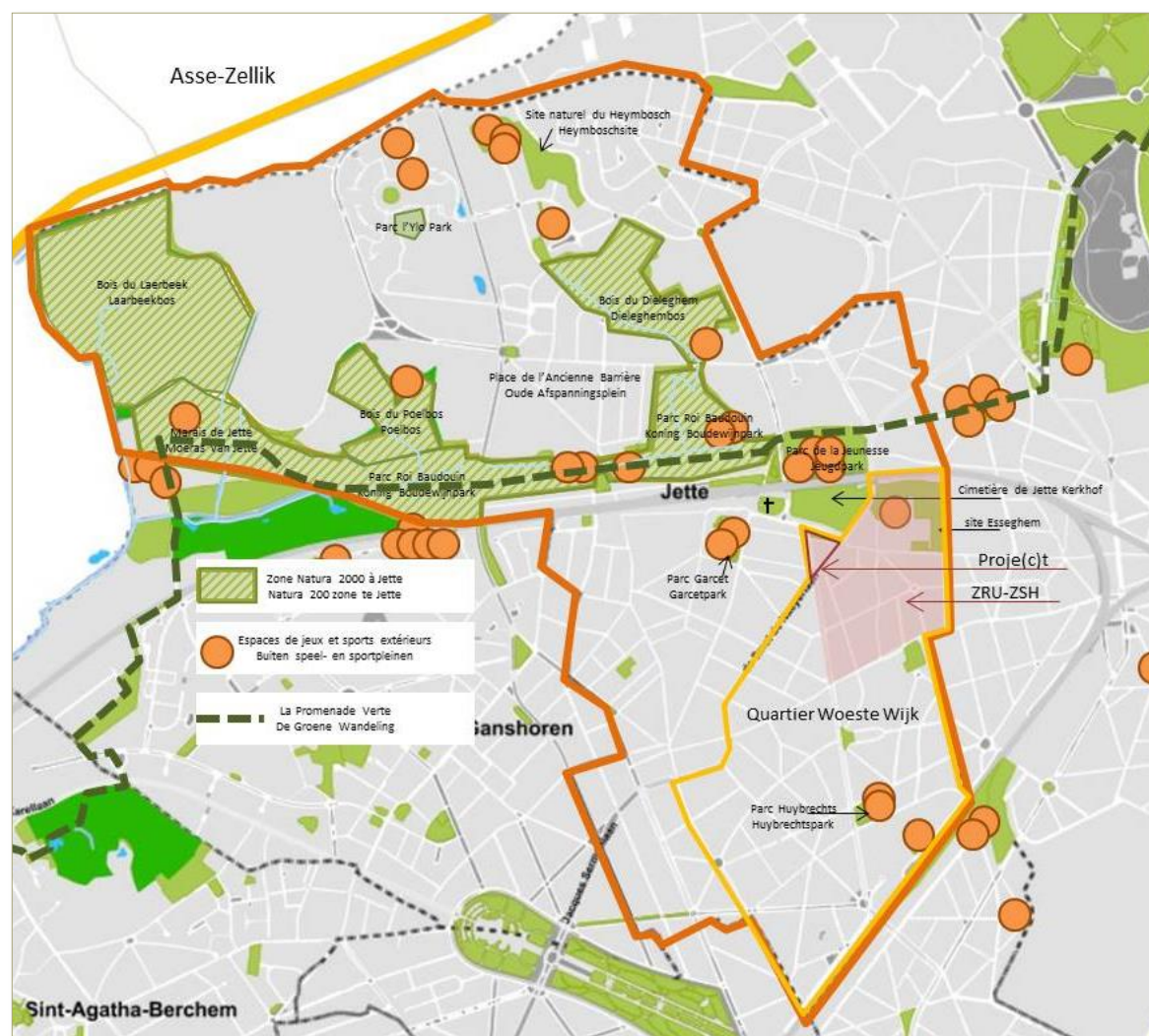
CARTE 10 LES AMÉNAGEMENTS DES RUES DE JETTE EN COURS ET À VENIR
SOURCE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

10.2 LES ESPACES VERTS, LES ESPACES DE JEUX ET DE SPORTS EXTÉRIEURS, LE MAILLAGE VERT ET BLEU À JETTE

En analysant les cartes du maillage vert et bleu à Jette avec celle des espaces de jeux et de sports extérieurs, nous pouvons remarquer que ces espaces sont plus fréquents dans les quartiers Nord de la commune que dans ceux du Sud. Un manque en espace vert dans le Sud de la commune se fait également ressentir quand on s'y balade, comparé à une promenade dans le Nord de la commune. Surtout si nous suivons La Promenade Verte qui traverse une bonne partie des parcs et bois du Nord de la commune de Jette.

Les espaces de récréations sont principalement localisés dans les espaces verts de la commune. Qui sont à leur tour principalement liés à la vallée du Molenbeek où le courant d'eau est partiellement visible. Les grands espaces verts qui font partie de la Vallée du Molebeek sont le Bois du Laerbeek, le Poelbos, les Marais de Jette et Ganshoren, le Parc Roi Baudouin, le Bois du Heymbosch, le Bois du Dieleghem et le parc de la Jeunesse.

Comme autres espaces verts à Jette, il y a aussi le parc Garcet et le parc Huybrechts, deux parcs urbains. Sur la carte des espaces verts, le cimetière, les sites des Esseghem et des plus petites espaces verdurisés sont également représentés en vert.



CARTE 11 L'IMPLANTATION DES ESPACES VERTS, DE JEUX ET SPORTS EXTÉRIEURS À JETTE
SOURCE CARTE: URBIS ET MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

10.3 LA MOBILITÉ À JETTE

La commune de Jette est bien desservie en matière de transports publics. En plus d'une gare centrale, de plusieurs lignes de bus et de tram, il existe une connexion facile au réseau de métro Bruxellois.

En 2020, plusieurs grands projets à Jette sont en cours, notamment la dernière phase de l'aménagement et implantation du tram 9 (<https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/tram9>)

Des études de mobilité au sein de la commune sont en 2020 également en cours dans le cadre de plusieurs réaménagements importants de grands axes comme la rue Léon Theodor, L'avenue Firmin Lecharlier et l'Avenue Odon Warland.

La commune de Jette a également obtenu deux Contrats Locaux de Mobilité pour la maille Dielegthem (série 2020 du gouvernement, mise en œuvre en 2021) et la maille Square Léopold - Pannenhuis (série 2021 du gouvernement, mise en œuvre en 2022).

10.3.1 MAILLE DIELEGHEM – LA COMMUNE DE JETTE, GANSHOREN ET LA VILLE DE BRUXELLES

(CONTRAT LOCAL DE MOBILITÉ : DOSSIER DE CANDIDATURE COMMUN GANSHOREN – JETTE – VILLE DE BRUXELLES POUR LA MAILLE DIELEGHEM)

La maille « Dielegthem » est délimitée par :

- *La chaussée Romaine au Nord*
- *L'avenue de l'Exposition – Universelle et l'avenue Démosthène Poplimont à l'Ouest ;*
- *L'avenue de Laeken et le boulevard de Smet de Naeyer au Sud*
- *L'avenue Houba de Strooper à l'Est*

La maille a une surface de 3,54 km² et se situe sur les communes de Ganshoren (0,2 km²), Jette (2,4km²) et Ville de Bruxelles (0,94 km³).



CARTES 12 MAILLE DE DIELEGHEM
SOURCE CARTES: SATMAU DE JETTE

LES AMBITIONS ET OBJECTIFS PORTÉS PAR LA COMMUNE DE JETTE EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DU TRAFIC ET L'ÉVOLUTION DES ESPACES PUBLICS EMBLÉMATIQUES DU PÉRIMÈTRE

Au fil des législatures passées, la commune de Jette a toujours œuvré pour faire évoluer son territoire vers des quartiers de plus en plus apaisés et favorisent la coexistence harmonieuse des différents modes de mobilité. Le premier trottoir traversant de la région est jettois et date de 1995. La mise en zone 30 de la quasi-totalité des voiries communales a été opérée entre 2006 et 2012. La place Laneau a été réaménagée en 2011 pour donner plus de places aux piétons et permettre le développement de l'Horeca sur la place. La piétonnisation partielle de la place Cardinal Mercier a été réalisée en 2012. Les premières rues cyclables communales ont été installées à Jette en 2015. En 2010, 91% des sens uniques étaient transformés en SUL, ce qui plaçait la Commune dans le peloton de tête régional. Les aménagements des abords d'école en vue de leur sécurisation ont historiquement été au cœur des préoccupations du Collège. De même, la Commune a également toujours été attentive à fournir à ses habitants – via une collaboration positive avec la STIB et la région - une offre de transports en commun la plus large possible, et assurer aux bus et trams une vitesse commerciale attractive.

De manière plus récente, on notera également :

- *La piétonnisation de la Place du Miroir, espace public emblématique de la Commune, en collaboration étroite avec la région (2018) ;*
- *La création de la ligne de tram 9, avec à la clé un transfert modal (300.000 voyageurs/mois), et une requalification globale de l'espace public au profit notamment de la convivialité et du développement des commerces de l'avenue de Jette ;*
- *L'intégration des habitants dans toute réflexion sur les réaménagements publics, notamment au travers des 4 projets Living Brussels (Living Pannenhuis, Living O-don, Living iT, Living Safe and Well), mais aussi dernièrement dans les projets participatifs autour du réaménagement de la rue Léon Theodor ;*
- *Des aménagements de voirie (woonerf, etc), de réglementation ou de sens de circulation limitant l'impact des flux traversants et augmentant la convivialité des quartiers (rue Antoine Baeck, Place du Pannenhuis, rue C. Hoornaert, Jardins de Jette, rue scolaire Verbeyst, etc.) ;*
- *Une politique globalement favorable aux cyclistes avec la création de 15 rues cyclables, le placement d'équipements spécifiques (pompes, et) et le développement de parkings vélos sécurisés hors voirie).*

L'ensemble de ces initiatives de longue date ou plus récentes ont fait de Jette une commune où la sécurité routière, le développement de la mobilité douce, le soutien aux transports en commun et la protection des quartiers reste un point d'attention important. Le travail est loin d'être fini.

Le Collège jettois a donc logiquement réitéré son souci d'avancer vers des quartiers conviviaux dans sa déclaration de politique générale 2018-2024 : « Les partenaires veulent aussi mettre à profit ces 6 années pour augmenter la part modale de la marche, du vélo et des transports publics dans les déplacements des Jettois. (...). A Jette, quartier rime avec convivialité. Dès lors, il conviendra, dans l'esprit de « Good Move » de réduire le trafic de transit dans les quartiers d'habitations, ainsi qu'aux abords des écoles et des crèches. La capacité de stationnement doit tenir compte de la convivialité et de la sécurité des usagers les plus faibles. (...)». Cet engagement s'est notamment traduit à l'occasion de l'avis officiel remis dans le cadre de l'enquête publique Good Move : « La commune de Jette félicite Bruxelles Mobilité et tous les acteurs concernés pour ce travail prometteur. Elle souscrit aux objectifs repris dans le plan et invite la région à poursuivre lors de la mise en œuvre du plan le dialogue et le partenariat avec les communes qui a prévalu lors de sa rédaction ». Le vote à l'unanimité de cet avis par le Conseil communal témoigne du large soutien à la politique d'apaisement des quartiers, telle que développée par le passé, et telle qu'à développer dans le futur à Jette.

En matière d'évolution des espaces emblématiques du périmètre :

- *Les abords d'école que nous choisissons d'intégrer, notamment sous l'effet du travail commun (perspective.brussels – Bouwmeester – Bruxelles Mobilité), dans les espaces emblématiques qui devront à l'avenir être rejointes par un pourcentage plus grand nombre d'élèves utilisant la marche, le vélo, les TP ou le covoiturage ;*
- *Réaménagement convivial devant l'hôpital Brugmann dans le sens d'un pôle de mobilité ;*
- *Les abords du Cimetière en vue de refaire de ce lieu un site paisible, dont la fréquentation est recherchée par les Jettois ;*
- *Abords du Parc de la Jeunesse avec réflexion sur l'accès au centre Omnisports et liaison de la promenade verte entre Jette et Ville de Bruxelles, ainsi que la nécessité de prendre en compte le RER vélo.*

Pour la partie réduite du Contrat de quartier Magritte Esseghem qui se superpose à la maille, nous notons que celle-ci est concernée par un permis d'urbanisme de la STIB. La mise en œuvre de ce permis contribuera à la requalification d'un espace public important de la commune (cimetière) via la coupure de l'avenue Secrétin entre démineurs et de Smet de Naeyer et la création d'une zone de rencontre dans la rue Jules Lahaye (section boulevard de Smet de Naeyer- avenue des Démineurs).

LES AMBITIONS ET OBJECTIFS PORTÉS PAR LA VILLE DE BRUXELLES EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DU TRAFIC ET L'ÉVOLUTION DES ESPACES PUBLICS EMBLÉMATIQUES DU PÉRIMÈTRE

La Ville de Bruxelles est attentive elle aussi à préserver les quartiers résidentiels, à améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière dans ses quartiers, notamment en réduisant les vitesses, en supprimant le trafic de transit, en réaménageant les abords d'écoles, en privilégiant les modes actifs et les déplacements durables, en étant attentifs aux besoins des personnes à mobilité réduite, en favorisant les transports en commun, les voitures partagées, les livraisons en petits tonnages ou en vélo-cargo,.....

Ses récents engagements : programme de la législature, plan climat, agenda 21, plan vélo, l'extension de la zone piétonne/zones résidentielles/zones 30, plan d'action carsharing, projets de verdurisation notamment à Laeken, son ambition de développer des rues scolaires, motion pour une meilleure qualité de l'air aux abords des écoles....., montrent l'attention portée par la Ville à l'amélioration de l'environnement urbain, notamment à développer les mobilités durables et à améliorer la qualité de l'air.

La Ville est aussi attentive à la qualité de l'espace public, aux aménagements et entretiens, en termes de matériaux durables, de configuration, de distribution des circulations ou d'éclairage public, pour qu'ils soient confortables et sécurisés, tenant compte des fonctions du quartier (zones résidentielles, zones commerciales, livraison,).

Les quartiers de la Ville repris dans cette maille, essentiellement la Cité Modèle et le pourtour de l'hôpital CHU Brugmann présentent chacun des spécificités à prendre en compte (notamment le volet social) qui subissent des nuisances issues de leur propres fonctions mais aussi et surtout issues des quartiers à proximité. C'est pourquoi, des mesures doivent être prises pour améliorer davantage la qualité de vie dans ces quartiers.

Il est évident que la vie de ces quartiers est étroitement liée à celles des quartiers jettois ; la Ville voit donc dans cet appel à candidature une belle opportunité de travailler en synergie avec la commune concernée sans que les mesures qui seraient prises ne seraient que partielles et ne permettraient pas de produire ses effets à l'échelle du quartier. La collaboration régionale est également essentielle vu les projets à portée plus que locale qui ont un impact sur la présente maille : citons entre autres la réflexion sur le Ring, le développement des transports en commun, le réaménagement de l'avenue Houba (par divers intervenants dont la STIB et Beliris), ...

Par ailleurs, la Ville se porte également candidate pour travailler en CLM sur la maille « Léopold-Pannenhuis », complémentaire qui prolongent la présente maille « Dieleghem », formant un périmètre cohérent. Avec l'étude en cours pour le PAD Heysel la Ville aura l'occasion de travailler sur une vision d'ensemble pour le nord de Laeken.

LES AMBITIONS ET OBJECTIFS PORTÉS PAR LA COMMUNE DE GANSHOREN EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DU TRAFIC ET L'ÉVOLUTION DES ESPACES PUBLICS EMBLÉMATIQUES DU PÉRIMÈTRE

La commune de Ganshoren a toujours œuvré pour apaiser le trafic dans le réseau de quartier : tous les sens uniques de la commune sont des sens uniques limités, près de 70% des voiries communales sont réglementées en zones 30, des travaux de sécurisation des abords d'écoles ont été effectués à plusieurs endroits et sont encore prévus dans les mois à venir. Par ailleurs, plusieurs aménagements favorables aux cyclistes ont été réalisés ces dernières années (pistes cyclables, stations de réparation de vélos, boxes vélo, stationnements vélos, etc...)

L'ensemble de ces initiatives apportent une amélioration de la sécurité routière, permettent le développement de la mobilité active, apportent une meilleure protection des quartiers, mais le travail doit en permanence être évalué et remis sur l'établi.

Dans l'accord de majorité 2018-2024, le chapitre « mobilité » reprend les engagements principaux de la majorité concernant la poursuite de cette politique :

« Eu égard au futur Plan Régional de Mobilité portant un volet réglementaire, il convient de développer un nouveau Plan Communal de Mobilité ("PCM") afin de correspondre aux évolutions en termes de déplacement et des comportements des usagers en tenant compte de la hiérarchie des voiries et d'un juste équilibre entre les modes de déplacement.

Dans ce cadre, l'intensification du nombre de zones 30 dans les quartiers résidentiels doit être concrètement envisagée, afin d'assurer des quartiers apaisés.

Les initiatives entamées en matière de politique cycliste (placement de boxes à vélos, intensification du réseau cyclable, actions de sensibilisation ludiques du type « Ganshoren Village ») doivent être poursuivies. L'opportunité de déployer davantage d'arceaux en U renversés pour attacher les vélos à des endroits stratégiques doit être étudiée, compte tenu du nombre de vols de vélos sur le territoire.

Il convient d'encourager des actions de prévention (aménagement spécifiques, réseau de radars préventifs, dispositifs ralentisseurs, etc.) pour protéger les usagers faibles et de mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité « éco-responsable » dès le plus jeune âge, avec la collaboration des acteurs de la mobilité, notamment en dispensant des formations vélo.

La sécurisation des abords des écoles et des lieux accessibles au public doit être prise en compte, non seulement en regard de la sécurité des usagers, mais également de la qualité de l'air. A cet égard, l'opportunité de mettre en place des rues scolaires sera étudiée. »

Cet engagement s'est notamment traduit à l'occasion de l'avis officiel remis dans le cadre de l'enquête publique « Good Move ».

CONCLUSION

Relativement aux différents constats posés dans le dossier :

- *Coupures et insuffisances dans les réseaux et superposition de ceux-ci constituant un frein au développement des modes actifs et de la vitesse commerciale des transports en commun ;*
- *Problème de mobilité, de sécurité routière et de qualité de l'air aux abords des écoles, nombreuses dans le périmètre ;*

Relativement aux engagements, projets et attentes pointés par les acteurs :

- *L'accord de politique générale des 3 collèges concernés ;*
- *Chantiers régionaux programmés ou en cours sur le périmètre ;*
- *Attentes des riverains, parents et personnel scolaire en termes de verdurisation, apaisement, qualité de l'air et sécurité routière ;*
- *Réflexions et préoccupations des responsables des grands équipements présents sur le territoire de la maille ;*

Relativement au fait que cette maille se situe à l'entrée de ville et est soumise à un gros trafic de transit et qu'un nouveau schéma de circulation aurait un impact positif sur d'autres mailles plus centrales.

Relativement aux dossiers spécifiques des 3 communes :

Il apparaît qu'une étude de mobilité générale s'impose.

Il serait regrettable que les nombreuses interventions ponctuelles prévues sur la maille ne soient pas accompagnées et intégrées dans une vision d'ensemble qui permette de prendre en compte la mobilité du futur.

De part les nombreux projets réalisés ou projetés dans la maille, l'espace public sera très qualitatif. Cependant, vu le nombre de projets programmés sur la maille et le nombre d'acteurs (communes, STIB, Région, Beliris, etc.), il est important de réaliser au plus vite, une étude de mobilité complète sur la zone afin de sécuriser et encourager les réseaux piétons, vélos et transports en commun traversant la maille.

Afin d'apaiser cette maille, il n'est pas nécessaire de prévoir de grands projets de réaménagement à l'exception de quelques endroits stratégiques comme :

- *La place Arthur Van Gehuchten.*
- *L'avenue de Laeken et le boulevard de Smet de Naeyer, entre la rue Léopold Ier et l'avenue Sermon, également entre rue Jean Laumans et l'avenue Houba pour mieux y intégrer les cyclistes.*
- *L'avenue Houba de Strooper.*
- *La chaussée Romaine.*
- *L'avenue Jean Palfyn, en marge de l'aménagement prévu par la STIB avenue Général de Ceuninck dans le cadre de la prolongation du tram 9.*
- *L'avenue Rommelaere et l'avenue Ernest Masoin entourant l'hôpital et dont les voiries automobiles sont peu propices à une future zone 30 et à la sécurité des cyclistes.*
- *Les réaménagements prévus par la future étude de mobilité afin d'accompagner la diminution du trafic traversant la maille.*

Les 3 entités communales sont convaincues que ces aménagements combinés à un plan de mobilité ambitieux auront comme conséquence un apaisement de toute la maille au profit des riverains, des piétons, des cyclistes et des transports en commun.

(CONTRAT LOCAL DE MOBILITÉ (CLM) : APPEL À CANDIDATURE DE BRUXELLES MOBILITÉ 2019-2022
MAILLE « SQUARE LÉOPOLD-PANNENHUIS »)

Périmètre proposé (cf limites en rouge) : limité par les voiries avenue Houba de Strooper – bd De Smet De Nayer – av Charles Woeste – Coin de Terre – Charles Demeer- bd Bockstael. La partie sur Molenbeek (ilot Jubilé-Coin de Terre-Belgica-Demeer) est donc retirée du périmètre initialement prévu par le projet Good Move.

La maille est partagée entre la Ville de Bruxelles et Jette (en axe nord-sud). La partie sur la Ville est sensiblement plus importante mais les axes est-ouest qui la traversent incitent à une inter-dépendance entre les deux communes.

LES AMBITIONS ET OBJECTIFS EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DU TRAFIC ET L'ÉVOLUTION DES ESPACES PUBLICS EMBLÉMATIQUES

La Ville de Bruxelles est attentive à préserver les quartiers résidentiels, à améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière dans ses quartiers, notamment en réduisant les vitesses, en supprimant le trafic de transit, en réaménageant les abords d'écoles, en privilégiant les modes actifs et les déplacements durables, en étant attentifs aux besoins des personnes à mobilité réduite, en favorisant les transports en commun, les voitures partagées, les livraisons en petits tonnages ou en vélo-cargo,.....

Ses récents engagements : programme de la législature, « la Ville à 10 minutes », plan climat, agenda 21, plan vélo, l'extension de la zone piétonne/zones résidentielles/zones 30, plan d'action carsharing, projets de verdurisation notamment à Laeken, son ambition de développer des rues scolaires, motion pour une meilleure qualité de l'air aux abords des écoles..., montrent l'attention portée par la Ville à l'amélioration de l'environnement urbain, notamment à développer les mobilités durables et à améliorer la qualité de l'air.



CARTES 13 MAILLE SQUARE LÉOPOLD - PANNENHUIS

SOURCE CARTES: DOSSIER DE CANDIDATURE DE BM 2019-2022 MAILLE
SQUARE LÉOPOLD - PANNENHUIS

La Ville est aussi attentive à la qualité de l'espace public, aux aménagements et entretiens, en termes de matériaux durables, de configuration, de distribution des circulations ou d'éclairage public, pour qu'ils soient confortables et sécurisés, tenant compte des fonctions du quartier (zones résidentielles, zones commerciales, livraisons,).

La Ville est également attentive ce qu'un volet participatif soit associé à ses projets. La participation citoyenne permet de renforcer le dialogue et la collaboration entre la commune et les citoyens. Elle favorise l'implication des citoyens à divers niveaux de l'information à la co-production.

C'est ainsi que la Ville a adopté une « Charte de la participation citoyenne » qui engage la Ville à l'écoute, au dialogue et à la transparence.

Dans le passé, la Ville a déjà pris des mesures dans la présente maille pour y améliorer la convivialité, la sécurité. Les projets en cours et à venir décrits ci-avant montrent que le travail continue. Nous montrons aussi qu'une coordination des projets portés par divers intervenants est essentielle pour une cohérence des mesures. Nous avons également montré que pour atteindre les objectifs d'une maille apaisée et répondre aux ambitions de good move, d'autres mesures doivent encore être prises pour réduire le trafic de transit, la vitesse excessive, sécuriser les carrefours dangereux et améliorer les cheminements des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.

La maille présente plusieurs axes qui la traversent et qui doivent être repensés pour y réduire le trafic de transit et la vitesse tout en y favorisant le passage des transports en commun, des cyclistes et des piétons. Les axes formant le pourtour de la maille sont aussi à rééquilibrer en tenant compte de la nouvelle spécialisation multimodale des réseaux. De ce fait, c'est toute l'intérieure de la maille qui devra être réexaminée pour y garantir la sécurité, la convivialité et la qualité de vie qu'elle mérite.

En ce qui concerne l'évolution des espaces emblématiques de la maille, citons l'accompagnement de projets en cours ou de nouveaux projets à prévoir :

(1) Les liaisons routières est-ouest à requalifier et à apaiser de manière à ce qu'elles soient adaptées à la zone 30 en y supprimant le transit et en réduisant les vitesses, notamment les axes Lahaye-Steyls, Léopold Ier, Demeer-Odon Warland.

(2) Les liaisons piétons-cyclistes inter-quartier, assurant un maillage vert ou permettant l'accès aux équipements, à sécuriser dont le RER vélo le long des axes ferrés ainsi que sur l'avenue Houba de Strooper/Bockstael, la liaison vers la promenade verte jettoise par la rue Duysburgh.....

(3) Les 3 ponts et leurs alentours à prendre en compte.

(4) Les abords du square Prince Léopold et du parc Huybrechts, espaces verts très prisés par les habitants mais dont les alentours ne sont pas adaptés à la convivialité ni à l'apaisement.

(5) La place Bockstael et ses environs dont la rue Thielemans : lien entre plusieurs quartiers laekenois, nœud multimodal, enjeux de rencontres, de convivialité et de cohésion sociale pour le quartier, pôle commercial induisant aussi une nécessité d'accessibilité pour le bon fonctionnement de celui-ci (livraisons).

D'autres projets seront à prévoir en termes de réaménagement :

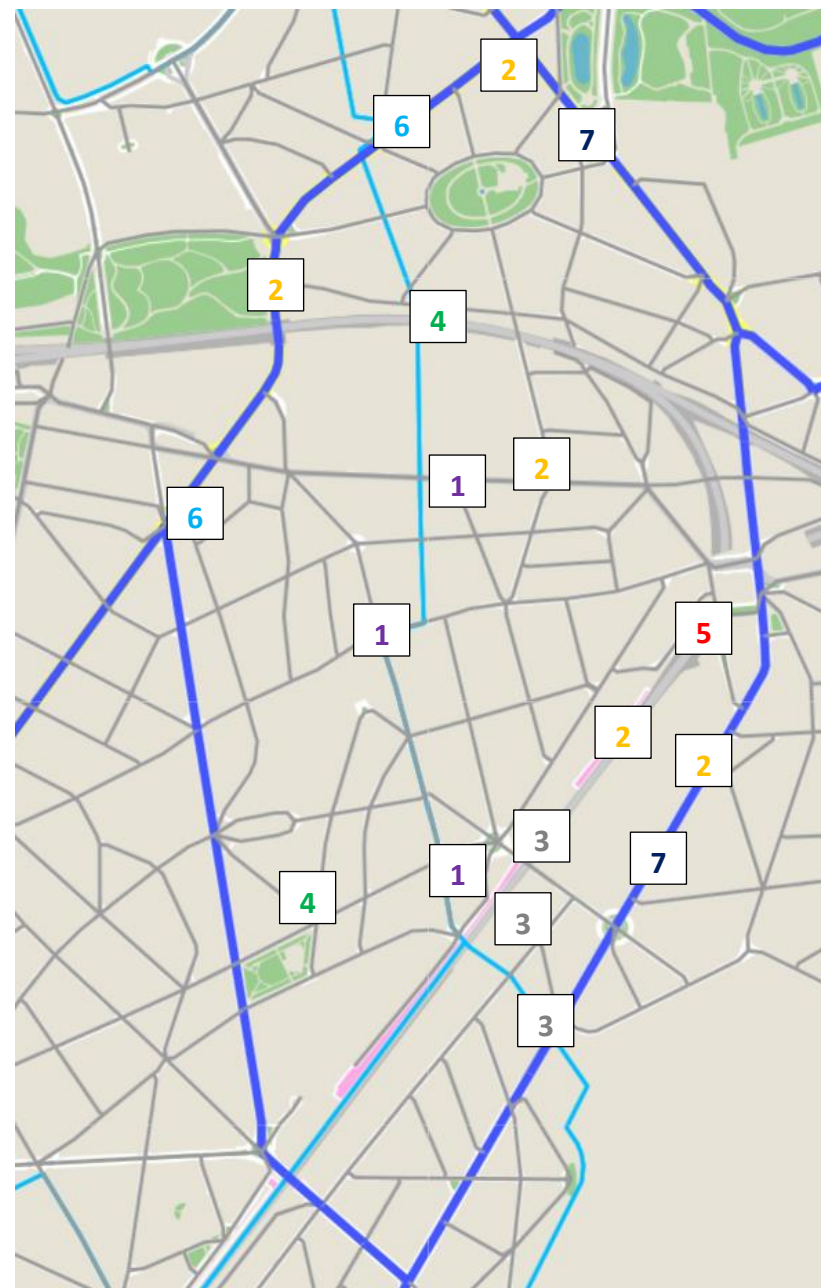
(6) Le boulevard de Smet de Naeyer, entre la rue Léopold Ier et l'avenue Sermon, également entre rue Jean Laumans et l'avenue Houba de Strooper pour mieux y intégrer les cyclistes.

(7) L'avenue Houba de Strooper et le boulevard Bockstael.

Les réaménagements prévus par la future étude de mobilité afin d'accompagner la diminution du trafic traversant la maille.

Profiter du projet de verdurisation pour l'intégrer aux projets de mobilité/espaces publics (ex : supprimer une voie de circulation au profit de plantation d'arbres,....).

La cohésion entre tous les projets réalisés en cours ou à venir sera aussi l'enjeu majeur du travail dans cette maille.



CARTES 14 MAILLE SQUARE LÉOPOLD - PANNENHUIS

SOURCE CARTES: DOSSIER DE CANDIDATURE DE BM 2019-2022 MAILLE

SQUARE LÉOPOLD - PANNENHUIS

Il est évident que la vie de ces quartiers est étroitement liée à celles des quartiers jettois ; la Ville voit donc dans cet appel à candidature une belle opportunité de travailler en synergie avec la commune concernée sans que les mesures qui seraient prises ne seraient que partielles et ne permettraient pas de produire ses effets à l'échelle de la maille. La collaboration régionale est également essentielle vu les projets à portée plus que locale qui ont un impact sur la présente maille : citons entre autres les développements des réseaux de transports en commun.

Par ailleurs, la Ville soutient la candidature de la commune de Jette pour la maille « Dieleghem », complémentaire qui prolonge la présente maille « Léopold-Pannenhuis », formant un périmètre cohérent. Avec l'étude en cours pour le PAD Heysel la Ville aura l'occasion de travailler sur une vision d'ensemble pour le nord de Laeken.

De son côté, la commune de Jette rappelle qu'au fil des législatures passées, elle a toujours œuvré pour faire évoluer son territoire vers des quartiers de plus en plus apaisés. Le premier trottoir traversant de la région est jettois et date de 1995. La mise en zone 30 de la quasi-totalité des voiries communales a été opérée entre 2006 et 2012. Les premières rues cyclables communales ont été installées à Jette en 2015. En 2010, 91% des sens uniques étaient transformés en SUL, ce qui plaçait la Commune dans le peloton de tête régional. Les aménagements des abords d'école en vue de leur sécurisation ont historiquement été au cœur des préoccupations du Collège.

De même, la Commune a également toujours été attentive à fournir à ses habitants – via une collaboration positive avec la STIB et la région - une offre de transports en commun la plus large possible, et assurer aux bus et trams une vitesse commerciale attractive.

Le Collège jettois a réitéré son souci d'avancer vers des quartiers conviviaux dans sa déclaration de politique générale 2018-2024 : « Les partenaires veulent aussi mettre à profit ces 6 années pour augmenter la part modale de la marche, du vélo et des transports publics dans les déplacements des Jettois. (...). A Jette, quartier rime avec convivialité. Dès lors, il conviendra, dans l'esprit de « Good Move » de réduire le trafic de transit dans les quartiers d'habitations, ainsi qu'aux abords des écoles et des crèches. La capacité de stationnement doit tenir compte de la convivialité et de la sécurité des usagers les plus faibles. (...)».

Cet engagement s'est notamment traduit à l'occasion de l'avis officiel remis dans le cadre de l'enquête publique Good Move : « La commune de Jette félicite Bruxelles Mobilité et tous les acteurs concernés pour ce travail prometteur. Elle souscrit aux objectifs repris dans le plan et invite la région à poursuivre lors de la mise en œuvre du plan le dialogue et le partenariat avec les communes qui a prévalu lors de sa rédaction ». Le vote à l'unanimité de cet avis par le Conseil communal témoigne du large soutien à la politique d'apaisement des quartiers, telle que développée par le passé, et telle qu'à développer dans le futur à Jette.

10.4 CARTES REPRESENTATIVES DE LA MOBILITÉ À JETTE

Les voiries régionales à Jette



CARTE 15 LOCALISATION DES VOIRIES RÉGIONALES

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Les ICR à Jette



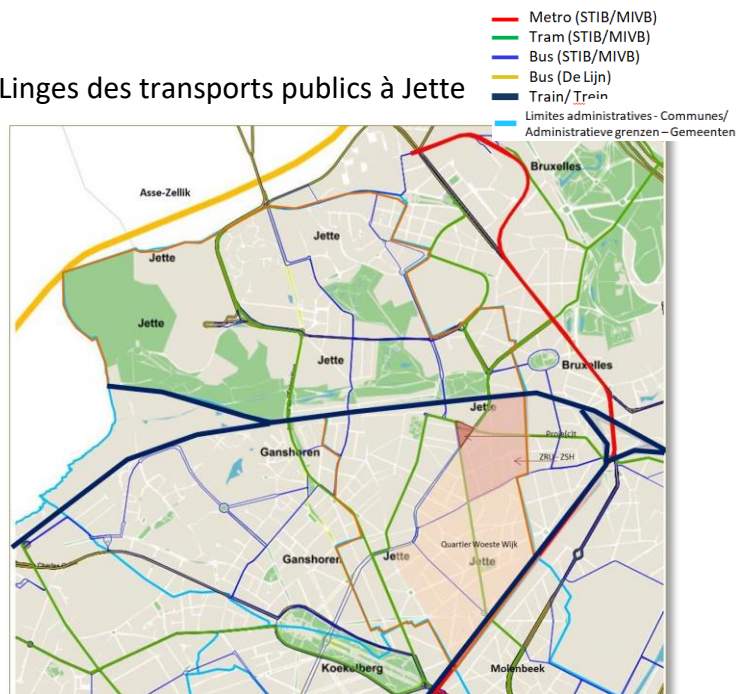
CARTE 16 LOCALISATION DES ICR

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Plusieurs voiries régionales traversent la commune de Jette, ainsi que des itinéraires cyclables régionaux.

Les ICR traverse la commune par le Nord (depuis la Flandre) et l'Est (depuis Laeken) pour rejoindre le centre de Bruxelles.

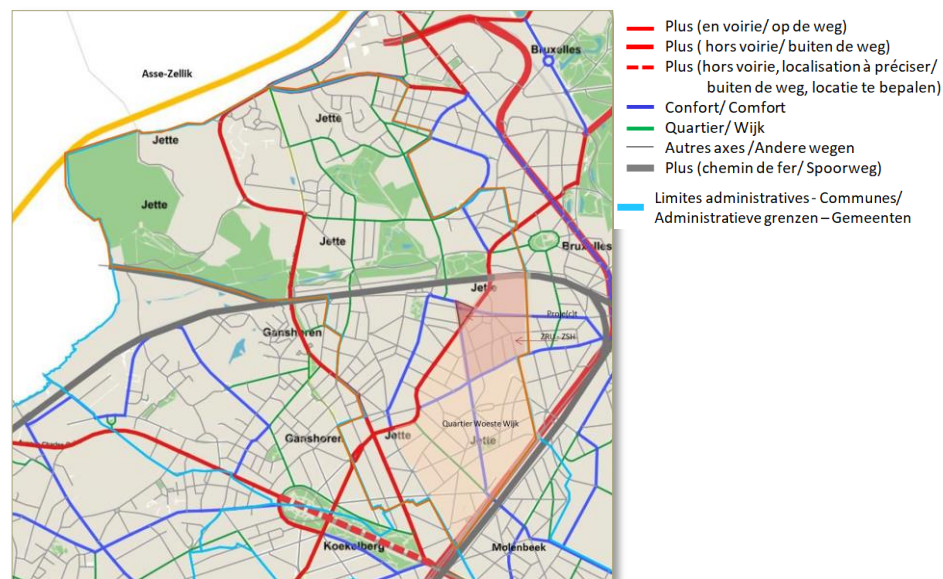
Lignes des transports publics à Jette



CARTE 17 LOCALISATION DES LIGNES DE TRANSPORTS PUBLICS

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Réseau transport public – SMV

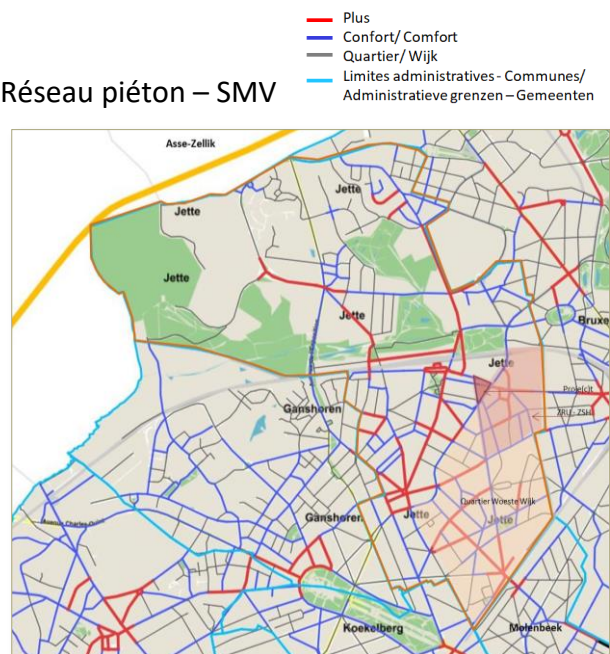


CARTE 18 RÉSEAU TRANSPORT PUBLIC SELON LE PLAN SMV

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

En comparant la carte des lignes de transport public actuelles à Jette et celle des niveaux de réseaux dans le plan Good Move, ceux-là se correspondent assez bien. Des réaménagements de voiries devront se faire dans le futur afin d'avoir le niveau de confort défini par le plan la Spécialisation Multimodale des Voiries (SMV). Pas mal de réaménagements sont déjà planifiés dans les années à venir, exemple : le réaménagement des voies de tram sur le Boulevard de Smet de Naeyer (tronçon entre l'Avenue Woeste et Laeken) et sur la rue Léon Theodor.

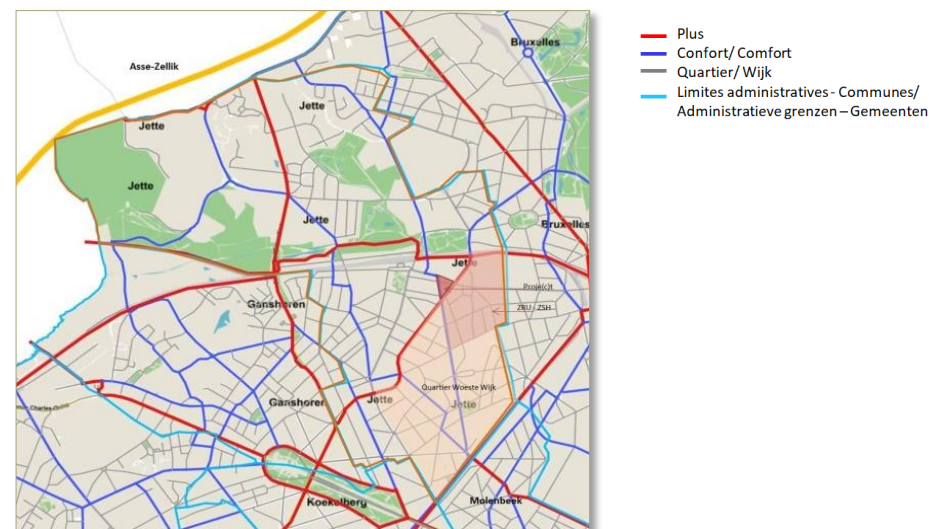
Réseau piéton – SMV



CARTE 19 RÉSEAU PIÉTON SELON LE PLAN SMV

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VUEUR - MODIFICATIONS : SATMAU DE

Réseau vélo – SMV



CARTE 20 RÉSEAU VÉLO SELON LE PLAN SMV

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VUEUR - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Réseau voiture – SMV



CARTE 21 RÉSEAU VOITURE SELON LE PLAN SMV

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VUEUR - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Le développement de la mobilité de Jette devra se baser sur les principes et réseaux de la Spécialisation Multimodale des Voiries. A Jette, seuls le boulevard de Smet de Naeyer et les avenues de Laeken, Poplimont et Exposition resteront des axes structurants pour les voitures. Le réseau vélo sera quant à lui élargit par rapport aux ICR via le développement de plusieurs cycloroutes. Alors que pour les piétons, beaucoup plus de voiries sont reprises en zone « plus ou confort ». Cela aura un impact pour le réaménagement des espaces publics et de leurs statuts.

Concernant le régime de vitesse, l'ensemble des voiries communales de Jette est au minimum en zone 30 avec une volonté de développer les zones résidentielles. Dans le cadre du projet de ville 30 km/h, seules les avenues régionales de l'Exposition, De Smet de Naeyer et Poplimont resteront avec une limite de 50 km/h.

Ville 30 - Stad 30

Vitesses maximales autorisées

au 1^{er} janvier 2021

Maximaal toegelaten snelheden

vanaf 1 januari 2021

VITESSES (KM/H) - SNELHEDEN (KM/U)

— 30 ou moins / 30 of minder*

— 50

— 70

— 90 et plus / 90 en meer

□ Limites communes / Gemeentegrenzen

■ Plan d'eau / Waterzone

■ Zone verte / Groenzone

■ Zone de sport / Sportgebied

■ Chemin de fer / Spoorweg

■ Cimetière / Kerkhof

Les voiries latérales d'un axe complexe ont une vitesse autorisée de maximum 30 km/h

De ventwegen van een complexe as hebben een toegelaten snelheid van maximum 30 km/u

* zone de rencontre, zone piétonne, rue cyclable, etc.

* woonerf, voetgangerszone, fietsstraat, enz.



LA ZONE DE REVITALISATION URBAINE

1. LA ZRU ET SES ENVIRONS

La Zone de Revitalisation Urbaine est à Jette plus connue sous le nom du secteur statistique Esseghem.

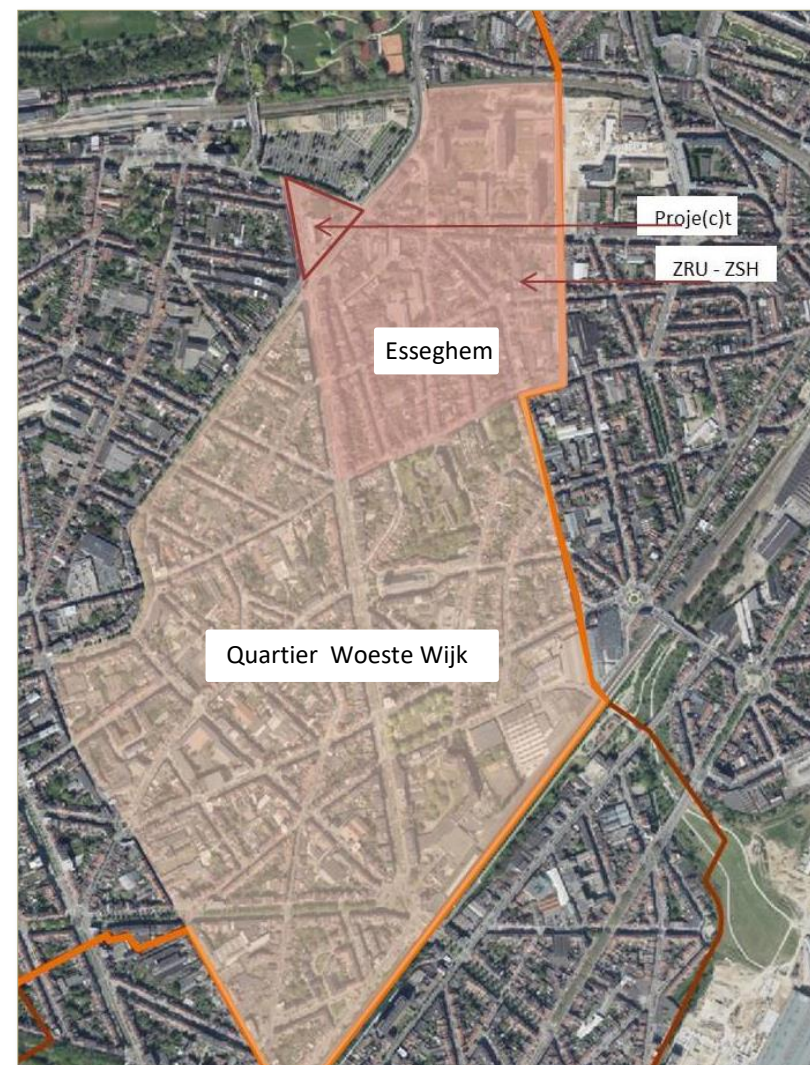
La ZRU ou Esseghem fait partie du quartier Woeste de Jette, pour lequel nous avons retrouvé et collecté la plupart des données dans la base de données de l'IBSA et dans le diagnostic du Contrat de Quartier Durable Magritte.

Le quartier Woeste est le plus au Sud de la commune de Jette et à comme communes avoisinantes Molenbeek, Koekelberg, Laeken en Bruxelles ville. Woeste est donc le quartier qui relie le centre de la région avec le Nord de la commune de Jette.

Le secteur statistique Esseghem est quant à lui situé au Nord du quartier Woeste et relie Laeken avec le centre de Jette.

Quand l'on observe la carte aérienne de Jette, nous remarquons que Woeste est également le quartier le plus dense et le plus construit de la commune.

C'est aussi dans ce quartier que le site des « industries » de Jette s'y trouve, au plus Sud de la commune le long des voies de fer (rue du Coin de terre et Rue Uyttenhove).



CARTE 23 VUE AÉRIENNE ET LOCALISATION DE LA ZRU À JETTE
SOURCE CARTE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE



- 1 Parc de la Jeunesse / Jeugdpark
- 2 Cimetière de Jette / Begraafplaats van Jette
- 3 Square Secrétin
- 4 Résidence Christalain Residentie
- 5 Foyer Jettois / Jetse Haard
- 6 Square Blabla
- 7 Asbl L'Abordage vzw
- 8 Maison Médicale Essegheem Medisch huis
- 9 Ecole Jacques Brel School
- 10 Asbl coupole bruxelloise de l'autisme vzw
- 11 Ecole Vande Borne School
- 12 Place Pannenhuis Plein
- 13 Maison René Magritte huis
- 14 GC Essegheem
- 15 Sint-Pieterscollege
- 16 Ecole Notre-Dame de Lourdes
- 17 Pannenhuis
- 18 Grotte Notre-Dame de Lourdes
Onze-Lieve-Vrouw van Lourdes grot
- 19 Centre « Magnolia » centrum

CARTE 24 VUE AÉRIENNE ET IMPLANTATION DES POINT IMPORTANTS DU QUARTIER

SOURCE CARTE: CQD MAGRITTE, ÂRTER SUR BASE URBIS CIRB 2017 - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

2. POPULATION

2.1 EVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

La commune a vu sa population augmenter de manière considérable au cours de ces dernières années, tel qu'en attestent les tableaux ci-dessous :

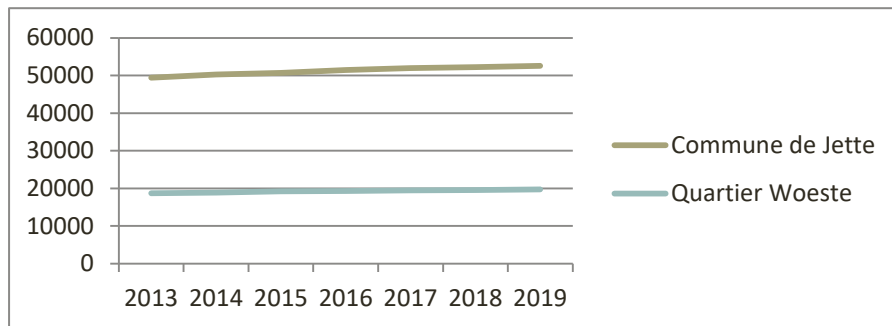


FIGURE 17 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUE : SATMAU DE JETTE

De 2013 à 2019, le quartier Woeste a connu une augmentation de la population de l'ordre de 5%.

Ce pourcentage se justifie d'une part par le développement du quartier mais également par les multiples divisions de maisons unifamiliales en plusieurs logements distincts et la réaffectation d'anciens bâtiments industriels ou commerciaux.

La densité de la population en 2018 dans le secteur Essegheem (et donc la partie Nord du quartier Woeste) s'élève à 19.738,3 habitant/km². Ce qui est largement supérieur à la moyenne régionale de 7.380,23 habitant/km².

2.2 STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

Les tendances mentionnées dans la figure 18 confirment que la population dans le quartier Woeste, s'accroît d'année en année, tout comme c'était le cas pour la commune de Jette. Pour les 0 à 17 ans, on démontre que la gent masculine est plus importante au cours des années tandis que la tendance s'inverse pour les tranches d'âges de la gent féminine de 18 à 64 ans et des + de 65 ans.

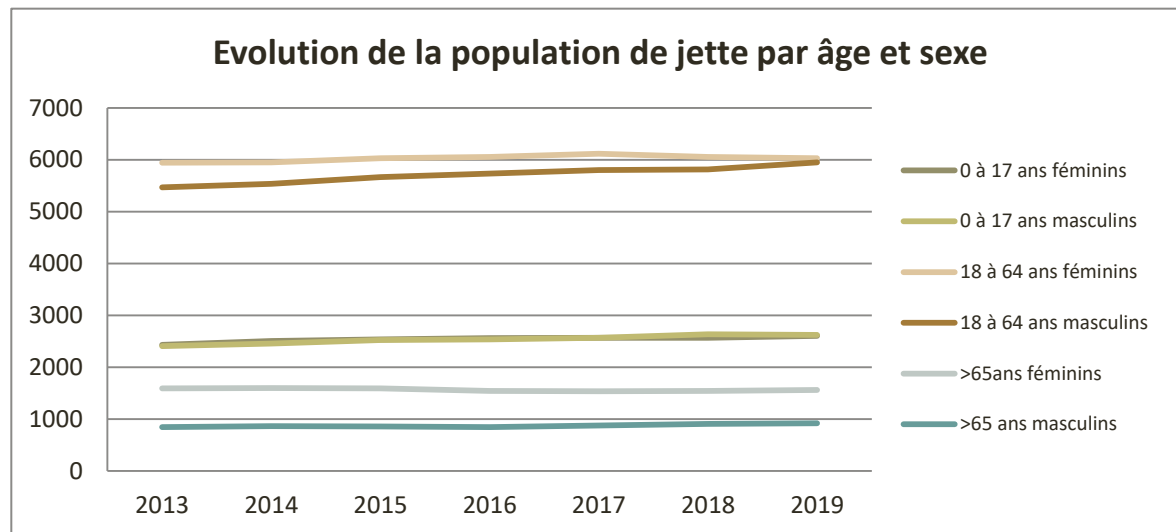


FIGURE 18 - SOURCE DONNES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUE : SATMAU DE JETTE

2.3 NATIONALITÉ

Les trois groupes de nationalité sont également représentés dans le quartier Woeste :

- Le premier groupe « part de l'Europe des 15 (hors Belgique) » constitué par l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg.
- Le deuxième groupe « part des pays OCDE (hors Europe, Turquie et Amérique Latine) » est composé des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada, d'Israël, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Corée du Sud.
- Le troisième groupe « part de l'Afrique du Nord » rassemble le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte et la Libye.

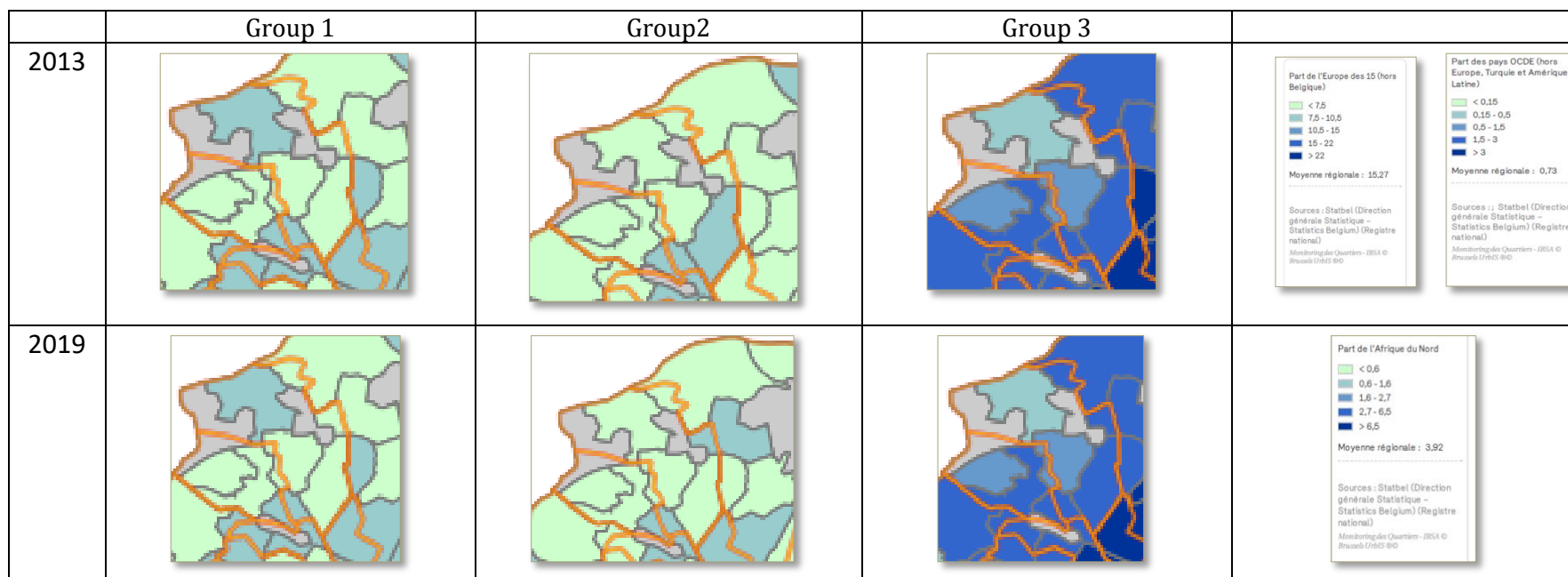


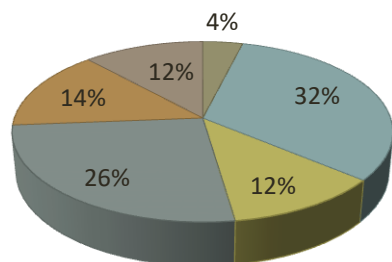
FIGURE 19 - SOURCE CARTES: MONITORING DES QUARTIERS

Un simple survol des cartes ci-dessus révèle la dualité sociodémographique entre les différents quartiers de Jette. Sur 5 ans de temps les groupes de nationalités étrangères ont légèrement augmenté dans le quartier Woeste, seul le deuxième groupe de nationalité à diminué dans le quartier.

2.4 MÉNAGES

Dans le quartier Woeste, comme dans Jette, les parts de ménages isolés de plus de 30ans sont le plus représentés en 2019. Mais dans le quartier Woeste, les couples avec enfants, sans enfant et les ménages monoparentaux sont plus fréquents que dans les autres quartiers de Jette.

Part des ménages en 2013



Part des ménages en 2019

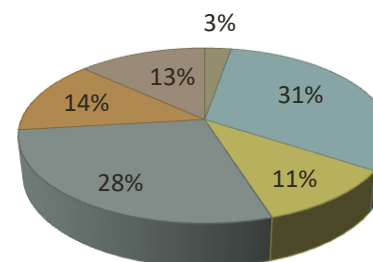


FIGURE 20 - SOURCE DONNÉES : IBSA & STATBEL ; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

3. SANTÉ PERÇUE

Tout comme pour la commune de Jette, les dernières données de la Santé perçue pour le quartier Woeste datent de 2001. Celles-ci sont encore plus élevées que celles de la commune. 29,78% de la population du quartier Woeste se déclaraient ne pas être en bonne santé contre 28,78% pour la commune. Et l'indice standardisé du quartier Woeste est 18% supérieure à la moyenne de la Région Bruxelloise (Figure 21 et 22, tableau 15).

Une santé perçue moins satisfaisante des habitants du quartier Woeste pourrait s'expliquer par le taux socio-économique plus faible et la précarité plus haute du quartier.

Vue que les taux socio-économiques et de précarité n'ont pas fortement changé au cours des dernières années dans le quartier, nous pouvons en déduire qu'un ressenti de santé moins bon est toujours présent dans le quartier.

	Jette	RBC	Woeste
Part de population qui déclare ne pas être en bonne santé (2001)	28,78%	27,20%	29,78%
Indice standardisée de la santé perçue (2001)	1,09	1,00	1,18

TABEAU 15 - SOURCE DONNÉES : STATBEL, MONITORING DES QUARTIERS ; TABLE : SATMAU DE JETTE

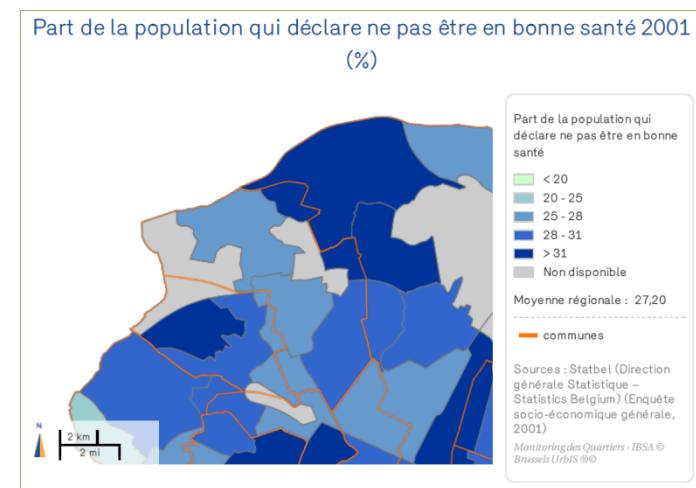


FIGURE 21 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIER

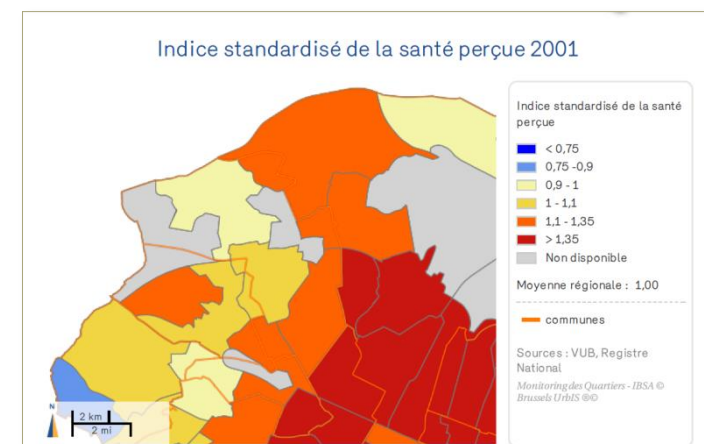


FIGURE 22 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIER

4. LOGEMENT

4.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Une bonne partie des immeubles du quartier Essegheem datent de la dernière période de construction à Jette (entre 1970 et 2011). Dans le quartier Woeste, la part de ménages résidant en appartement est également supérieur (75,02%) aux autres typologies de logements. Celle-ci est aussi légèrement plus élevée que la moyenne de la commune de Jette. Cependant, la moyenne de part de ménages résidant en appartement est plus élevée au Nord de Jette qu'au Sud (Figure 23). Pour le Quartier Woeste, la superficie moyenne des logements est de 70,51m² avec une moyenne de 33,23m² par habitant. La moyenne de superficie des logements du Sud de Jette est nettement inférieure à celle du Nord (77m²), de même que la moyenne par habitant (38m²) (Figure 24).

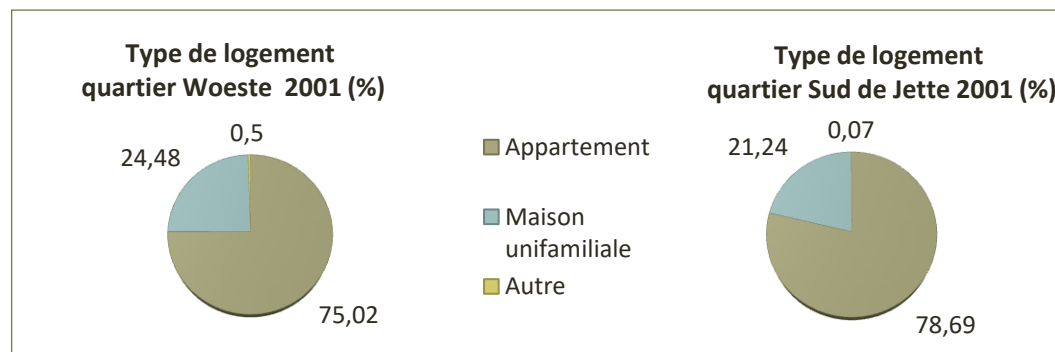


FIGURE 23 - SOURCE DONNÉES : STATBEL & MONITORING DES QUARTIERS ; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

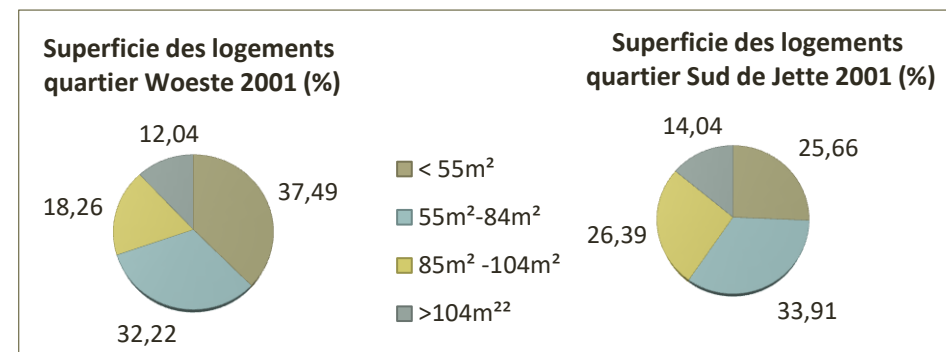


FIGURE 24 - SOURCE DONNÉES : STATBEL & MONITORING DES QUARTIERS ; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

La carte relative au nombre moyen de pièces par habitant montre une diminution du nombre de pièces par personne dans le Sud de la commune par rapport au Nord de la commune (Figure 25). Tel est donc également le cas pour la zone communale de la ZRU 2016 et donc pour le quartier analysé. Cette situation témoigne donc d'une certaine sur-occupation des logements comparable à celle qu'on observe dans une bonne partie du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest de la région bruxelloise.

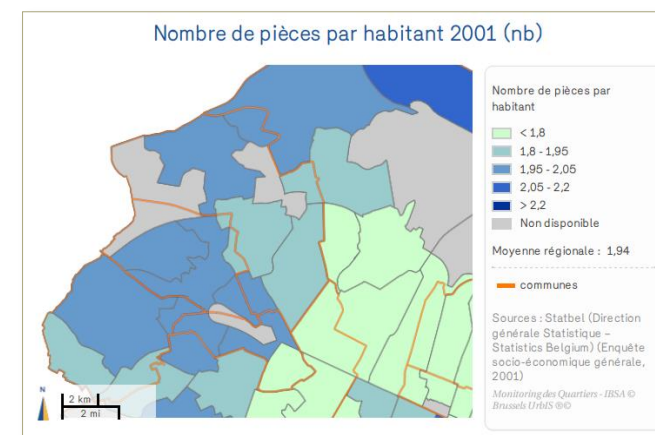


FIGURE 25 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIERS

Pour le reste, on peut remarquer une certaine correspondance spatiale avec les données relatives à la taille moyenne des ménages (Figure 26). Celles-ci confirment en effet cette sur-occupation des logements au Sud de la commune par rapport au Nord. Cela confirme également le rajeunissement déjà mentionné de la population du quartier analysé.

Mais à nouveau, il convient de relativiser ces données. Les ménages de grande taille peuvent également constituer une réalité locale, où, pour des raisons financières, des familles comptant de nombreux enfants sont amenées à sur-occuper des logements.

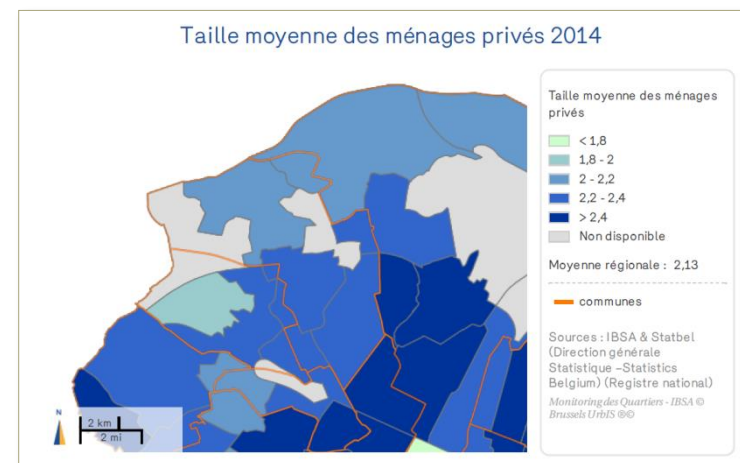


FIGURE 26 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIERS

Lorsqu'on considère la typologie de la structure de la propriété des logements on se rend compte (Figure 27) :

- que les logements du Sud de la commune sont occupés tant par des propriétaires que par des locataires ;
- que le quartier Essegheem est le seul quartier de la commune où la proportion de logements locatifs est clairement prépondérante par rapport aux logements occupés par leurs propriétaires.

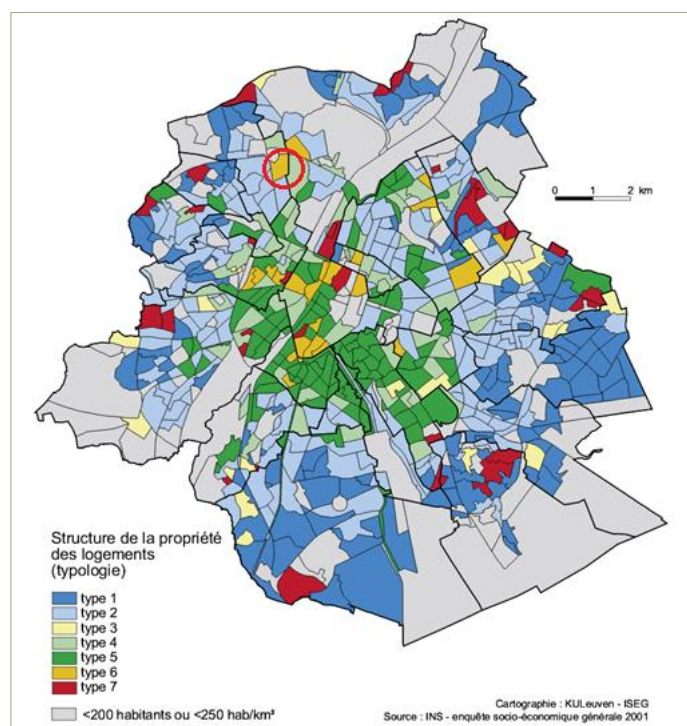


FIGURE 27

type 1 : prépondérance forte des propriétaires
type 2 : mixte : propriétaires et logements locatifs privés
type 3 : mixte : logements sociaux et d'autres locatifs publics et propriétaires
type 4 : moyen
type 5 : prépondérance forte des logements locatifs privés
type 6 : mixte : logements sociaux et d'autres locatifs publics et logements locatifs privés
type 7 : prépondérance forte de logements sociaux et d'autres locatifs publics

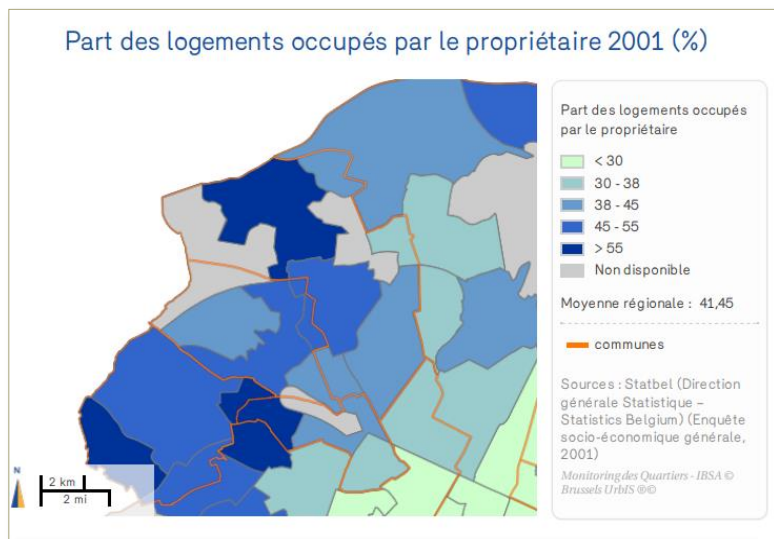


FIGURE 28 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIERS

4.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Les logements sociaux sont concentrés dans deux secteurs statistiques situés à l'est de la commune : site Esseghem dans le quartier Woeste (Carte page 37) et les Florairs (dans le quartier Houba).

En 2017 le nombre de logement sociaux du quartier Woeste s'élevait à 734 logements. En 2019, ceux-là représentent 9 logements sur 100 ménages (Figure 29).

Le site de logements sociaux Esseghem représente à lui seul 578 logements sociaux, qui prend une bonne partie du secteur statistique Esseghem.

La proportion de logements occupés par leur propriétaire chute en effet entre 38 et 45% pour le quartier statistique Woeste tandis qu'elle risque d'être encore plus proche des 38% pour le quartier Esseghem (Figure 28). Ceci s'expliquant par les caractéristiques en matière d'emploi et de revenus des habitants du quartier d'une part et par le nombre de logements sociaux (site Esseghem de LOGEJA) d'autre part.

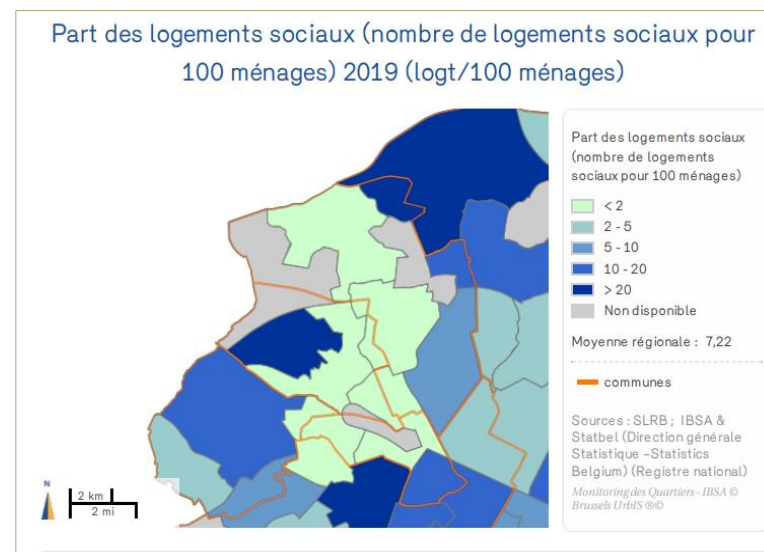


FIGURE 29 - SOURCE CARTE : MONITORING DES QUARTIERS



CARTE 25 L'IMPLANTATION DU SITE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LA ZRU

SOURCE CARTE: CQD MAGRITTE, ÁRTER SUR BASE URBIS CIRB 2017 - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

4.3. LOGEMENTS ABANDONNÉS ET INOCCUPÉE

Sur base des données communales de 2017, la liste suivante des biens et immeubles taxés d'abandon listés dans le périmètre de la ZRU a été regroupée par rues :

Rue des Augustines 51- Rue de la Bravoure 19 - Rue Dansette 33 (permis périmé) - Rue Amélie Gomand 5 - Rue Jacobs Fontaines 97 -

Rue Jules Lahaye 78 - Rue Jules Lahaye 88 - Rue Jules Lahaye 162 (projet en cours).

Ces biens construits sont prioritaires pour la remise de logements sur le marché locatif ou acquisitif. Il semble important que la Commune tienne plus à jour ce listing en regard des biens vides ou abandonnés qui ne font pas toujours l'objet d'une taxation, ainsi que les terrains non-construits et inoccupés.

4.4. LOGEMENTS SPÉCIFIQUES : PMR, PERSONNES ÂGÉES, ÉTUDIANTS, SITUATION D'URGENCE

L'offre et la demande en logements étudiants au sein de la ZRU est plutôt faible, suite à l'éloignement des centres d'enseignement supérieur, plutôt localisés vers le site Brugmann ou vers le site de l'UZ.

Le périmètre comporte également du logement spécifique répondant aux besoins des personnes âgées avec la Résidence Christalain située en limite nord-ouest de la ZRU. Cet établissement comporte une maison de repos (82 chambres), une résidence-services (21 appartements) et une unité de soins (dont 10 chambres pour les soins palliatifs). De nombreux logements sociaux du site Esseghem sont aussi occupés par un public de personnes âgées. La Maison Médicale draine également beaucoup de personnes âgées du périmètre.

En bordure de la ZRU, rappelons l'existence de la résidence Magnolia et de la future maison de repos intégrée au projet Hippodrome. Cependant, malgré l'offre existante, l'amélioration de l'accessibilité au logement pour les personnes âgées est cruciale, en regard des réelles difficultés relayées par les enquêtes de terrain réaliser pour le CQD Magritte.

Le périmètre est enfin marqué par l'existence de publics précarisés, en recherche de logements à des conditions préférentielles, tels que plusieurs personnes sous statut d'artistes avec des revenus très bas, de nombreux ménages monoparentaux dont 89% sont des femmes avec enfants.



Le phénomène de sans-abrisme est aussi constaté dans le périmètre, itinérant sur l'axe Lahaye-Steyls entre le square des Démineurs (occasionnel) et surtout les terrains démolis de la friche Fourcroy ou le long de la voie ferrée (fréquent) qui abritent entre les décombres plusieurs squats souffreteux. Quelques rares ménages du périmètre accueillent aussi des migrants, arrivés lors des dernières vagues d'immigration du Proche- et Moyen-Orient et d'Afrique.

(CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P183)

5. PETITE ENFANCE

5.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

En 2017 le nombre d'enfants de moins de 3ans dans le quartier Woeste s'élevait à 990.

Au niveau du quartier statistique correspondant à la ZRU 2016 la proportion d'enfants de moins de 3 ans (4,87%) en 2019 est supérieure à la moyenne de la commune de Jette (4,47%) et la moyenne régionale (4,22%) , l'accroissement de cette proportion d'ici à 2025 sera également plus importante à Jette que la moyenne régionale (Figure 30).

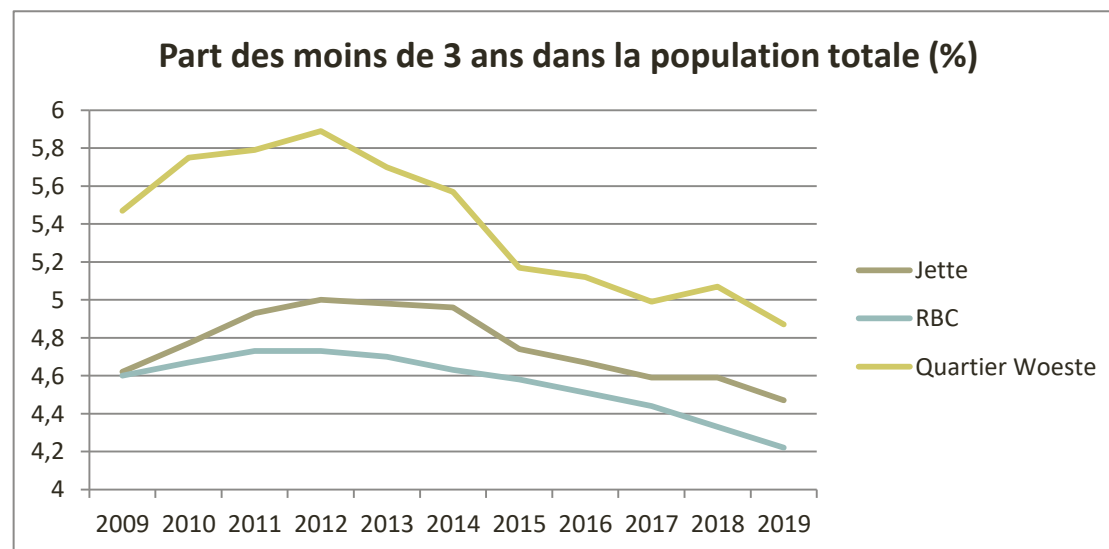


Figure 30- SOURCE DONNÉES : IBSA, KIND EN GEZIN, STATBEL; GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE

5.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Dans le quartier Woeste le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans a augmenté entre 2010 et 2017: d'une place pour cinq enfants de cet âge en 2010 vers une place pour quatre enfants en 2017. Cela reste encore faible, mais est équivalent aux autres quartiers de Jette. On dénombre 274 places en milieu d'accueil dans le quartier de Woeste (Tableau 16).

	2010	2017
Nombre de places en milieu d'accueil collectif dans le quartier Woeste	231	247

Tableau 16 - SOURCE DONNÉES : IBSA, KIND EN GEZIN, STATBEL; TABLE : SATMAU DE JETTE

6. ENSEIGNEMENT

6.1. EVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Une tendance à la hausse est aussi visible pour le quartier concerné, sauf pour les enfants de 3 à 5 ans où l'on observe une légère baisse. Le pourcentage entre 2009 et 2019 pour les enfants de 3 à 5 ans est passée de 4,76% à 4,75 %, celle des 6 à 11 ans de 7,37% à 9,29% et pour les 12 à 17 ans de 6,72% à 7,64% (Figure 31).

Dans le quartier Woeste, en 2019, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans est de 935, de 6 à 11 ans 1.829 et de 12 à 17 ans 1.505.

6.2. NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME

D'ENSEIGNEMENT

Près de 80% des enfants du Quartier Woeste vont dans une école maternelle ou primaire dans le quartier même.

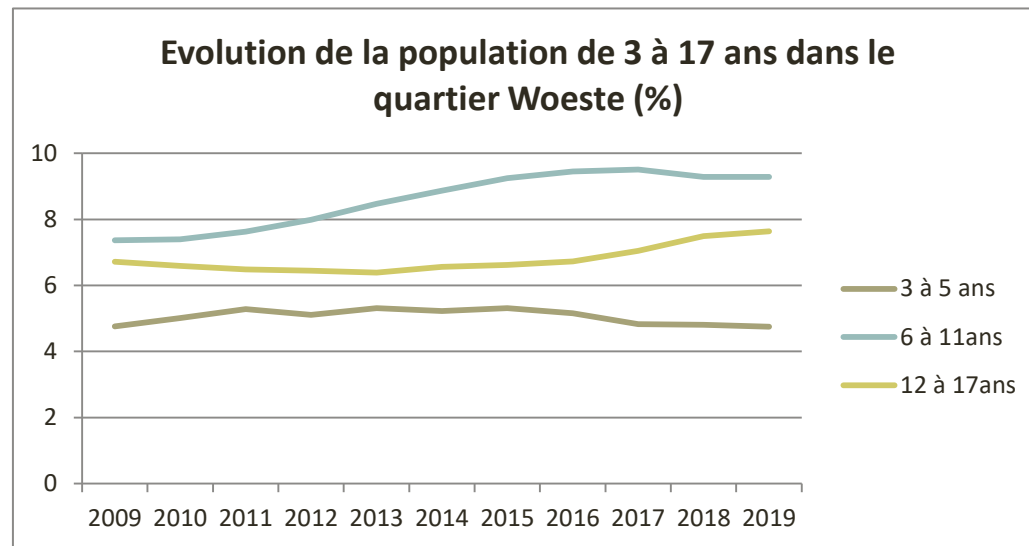
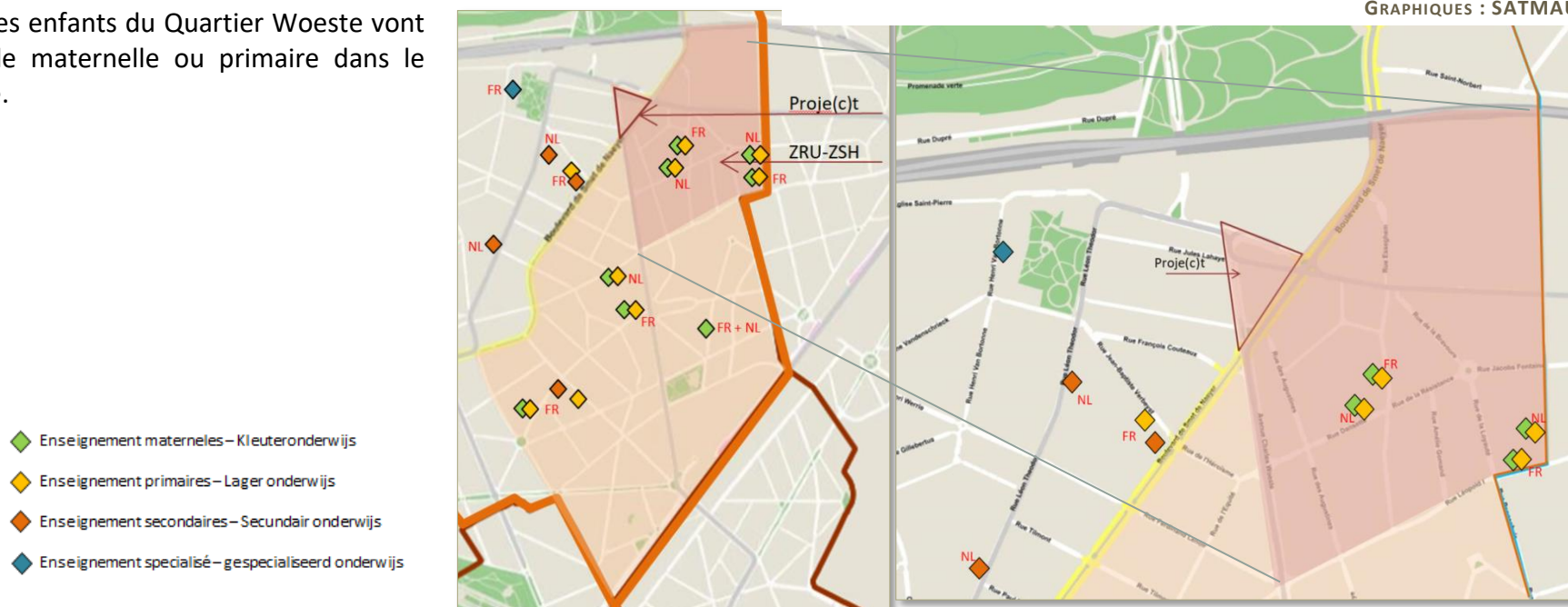


Figure 31- SOURCE DONNÉES : IBSA, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET FLAMANDE;

GRAPHIQUES : SATMAU DE JETTE



CARTE 27 L' IMPLANTATION DES ÉCOLES DANS LE QUARTIER WOESTE ET LA ZRU

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

7. MARCHE DU TRAVAIL

7.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

Pour le quartier analysé le pourcentage de personnes ayant un emploi est inférieur à celui de la commune et le taux de chômage est lui par contre supérieur.

7.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le taux d'activité en 2012 pour le quartier statistique Woeste est égal à celui pour l'ensemble de la commune. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce quartier Woeste est plus étendu que la zone de Jette comprise dans la ZRU 2016 (Tableau17).

Le taux de chômage en 2015 pour le quartier Woeste est supérieur à celui de l'ensemble de la commune et se rapprochant de celui de la Région. (Tableau 18). Le taux de chômage pour le secteur statistiques Essegheem est encore plus élevé que celui du quartier. Celui-ci s'élève à 24,62% contre 21,31% de taux de chômage pour le Région.

	Jette	Woeste
Taux d'activité 15-64ans (2012)	72%	72%
Taux d'emplois 15-64ans (2012)	57%	55%
Taux de chômage 15-64ans (2015)	18,7%	20%

Tableau 17 - SOURCE DONNÉES : BCSS, STATBEL, ACTIRIS – MONITORINGS DES QUARTIER; TABLE : SATMAU DE JETTE

7.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

En 2017, 40% des demandeurs d'emploi inoccupés de la commune sont originaires du quartier Woeste et donc en partie du quartier correspondant à la ZRU 2016 qui constitue donc bien un des maillons faibles de la commune. La part des jeunes dans les demandeurs d'emploi était en 2017 inférieure à celui de la commune et de la région. Tous comme la part des demandeurs d'emploi diplômés du supérieur. Les besoins du quartier en soutien scolaire, en formation, qualification,... trouvent donc ici toute leur justification (Tableau 18).

	Jette	Woeste
Nombre de Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) (2017)	3.867	1.516
Part des jeunes dans les demandeurs d'emploi (2017)	10%	9,6%
Part des diplômés supérieur dans les demandeurs d'emploi (2017)	12%	9,3%

Tableau18 - SOURCE DONNÉES : BCSS, STATBEL, ACTIRIS – MONITORINGS DES QUARTIER; TABLE : SATMAU DE JETTE

8. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

8.1. L'EMPLOI INTÉRIEUR ET ENTREPRISES

Selon les données du Datawarehouse (BCSS), la quantité de salariés et indépendants dans le quartier Woeste augmente de façon relativement constante depuis 2006. L'augmentation des salariés sur cette période (+10%) est plus soutenue que celle des indépendants (+ 5%) (Figure 32).

(CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P187)

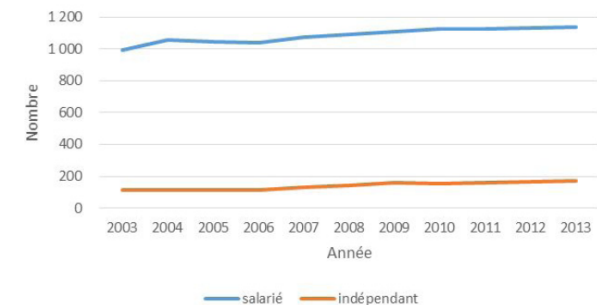


Figure 32- SOURCE DONNÉES : IBSA 2014, MONITORING DES QUARTIERS ;
GRAPHIQUES : ÁRTER - DIAGNOSTIQUE CQD MAGRITTE

8.2. INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES

8.2.1. COMMERCE

La localisation des commerces du périmètre et listing est reprise ci-dessous (Carte 22 et Figure 33).

La rue Léopold Ier et le débouché de la rue Lahaye représentent les implantations majoritaires. Les secteurs les plus représentés sont ceux de l'alimentation, des services, de la beauté et de la restauration. Parmi les magasins d'alimentation, on retrouve des supermarchés, une boucherie (en cessation récente d'activités) et quatre magasins d'alimentation générale.

L'offre commerciale est jugée satisfaisante dans le périmètre en ce qui concerne la proximité des grandes surfaces (e.a. Lidl, Aldi,...). Cependant, un manque se fait ressentir au niveau de la présence de commerces de plus petite échelle, de proximité et notamment dans des secteurs plus spécialisés (e.a. petit magasin de produits Bio,...). A ce titre, notons que plusieurs petits commerces spécialisés ont cessé leurs activités ces quinze dernières années dans le périmètre. La faible présence de boulangerie et de boucherie est souvent mentionnée également. Le site Essegheem est par exemple dépourvu de commerces malgré les opportunités des rez des immeubles. Selon les données d'Atrium, il y a 576 commerces ouverts sur Jette, soit une proportion d'environ 10 commerces par 1000 habitants. Cette proportion est plus basse encore pour le périmètre strict du CQD. La moyenne régionale est, quant à elle, de 19 commerces par 1000 habitants. Le nombre de commerces locaux par 1000 habitants en RBC est de 4,28. Pour le quartier Woeste, il est de 3,6 selon les données de 2006 du Monitoring des quartiers. (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P194)



CARTE 28 L'IMPLANTATION DES COMMERCE DANS LA ZRU

SOURCE CARTE: URBIS CIRB 2017 - MODIFICATIONS :ÁRTER -DIAGNOSTIQUE CQD

MAGRITTE

Enseigne	ADRN	NUM	CAT	NOM_CAT	TYPE	NOM_TYPE
Ipsa Lavoir	Rd-Point du Pannenhuis	1	4000	Services/loisirs/divers	4301	Laverie
Alimentation Générale	Rd-Point du Pannenhuis	2	1000	Alimentation	1101	Commerces - Epicerie (< 100 m²)
Cordonnerie du Pannenhuis	Rd-Point du Pannenhuis	7	4000	Services/loisirs/divers	4303	Cordonnerie - serrurerie
Castef	Rue Dansette	3	3000	Soins de la personne / santé	3102	Salon de coiffure femmes
Wash & Co	Rue Dansette	8	4000	Services/loisirs/divers	4301	Laverie
Mistral	Rue Dansette	39	4000	Services/loisirs/divers	4000	Nettoyage
Surfaces commerciales vides	Rue des Augustines	61	-	Espaces commerciaux disponibles	-	Ancienne boucherie Rossel + sports + soins
Katal Boxing Club	Rue des Augustines	44	4000	Services/loisirs/divers	4443	Salle de sport
SPB & Co Alimentation Générale	Rue Esseghe	68	1000	Alimentation	1101	Commerces - Epicerie (< 100 m²)
Boulangerie Belgiti	Rue Léopold I	284	1000	Alimentation	1206	Boulangerie - Pâtisserie
Jims Fitness	Rue Léopold I	311	4000	Services/loisirs/divers	4443	Salle de sport
Le Vieux Pannenhuis	Rue Léopold I	317	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5201	Restaurant traditionnel
Taverne Ter Linden - Eat	Rue Léopold I	329	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5000	Taverne
Pizza Bento	Rue Léopold I	333	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5202	Restaurant Italien
Renault	Rue Léopold I	347	8000	Combustibles et matériel de transport	8104	Réparation et entretien de la voiture
Création MC	Rue Léopold I	351	3000	Soins de la personne / santé	3101	Salon de coiffure générale
De Vreese Décor-Glass	Rue Léopold I	363	6000	Equipement de la maison	6111	Volets et Portes
Hairstyling	Rue Léopold I	371	3000	Soins de la personne / santé	3101	Salon de coiffure générale
Alimentation Générale	Rue Léopold I	373	1000	Alimentation	1101	Commerces - Epicerie (< 100 m²)
Boucherie Leopold 1	Rue Léopold I	403	1000	Alimentation	1203	Boucherie - Charcuterie
Uniformes-scolaires.be	Avenue Charles Woeste	74	2000	Equipement de la personne	2111	Autre
The Good Friend	Avenue Charles Woeste	128	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5206	Restaurant Asiatique
Work Wear Aslira	Avenue Charles Woeste	128	2000	Equipement de la personne	2201	Prêt à porter hommes
Cleaning Woeste	Avenue Charles Woeste	121	4000	Services/loisirs/divers	4301	Laverie
Metropole	Avenue Charles Woeste	119	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5201	Restaurant traditionnel
Massinissa	Avenue Charles Woeste	82	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5205	Restaurant Maghrébin
Carrefour Market	Avenue Charles Woeste	130	1000	Alimentation	1104	Superette (300 à 650m²)
Octa +	Bd de Smet de Naeyer	276	8000	Combustibles et matériel de transport	8402	Station-service et vente de combustibles
Lukoil	Bd de Smet de Naeyer	293	8000	Combustibles et matériel de transport	8402	Station-service et vente de combustibles
Carrefour Express	Bd de Smet de Naeyer	293	1000	Alimentation	1104	Superette (300 à 650m²)
Café Paris	Bd de Smet de Naeyer	316	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5301	Café & Bistrot
Le Scotch	Bd de Smet de Naeyer	318	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5301	Café & Bistrot
Les Fleurs de Florence	Bd de Smet de Naeyer	320	6000	Equipement de la maison	6211	Fleuriste
Pompes Funèbres Spruyt	Bd de Smet de Naeyer	322	4000	Services/loisirs/divers	4305	Pompes funèbres
Garage Théo Tachtatzis	Boulevard de Smet de Naeyer	348	8000	Combustibles et matériel de transport	8104	Réparation et entretien de la voiture
Boulangerie Maissa	Rue Jules Lahaye	80	1000	Alimentation	1101	Commerces - Epicerie (< 100 m²)
Superette (en vente)	Rue Jules Lahaye	82	1000	Alimentation	1101	Commerces - Epicerie (< 100 m²)
Pharmacie	Rue Jules Lahaye	127	3000	Soins de la personne / santé	3201	Pharmacie
Coiffeur Les Frères	Rue Jules Lahaye	135	3000	Soins de la personne / santé	3103	Salon de coiffure hommes
Boulangerie Esseghe	Rue Jules Lahaye	156	1000	Alimentation	1101	Commerces - Epicerie (< 100 m²)
Café Esseghe	Rue Jules Lahaye	157	5000	Hôtels / Restaurants / Cafés	5301	Café & Bistrot
Boucherie Jette	Rue Jules Lahaye	237	1000	Alimentation	1203	Boucherie - Charcuterie

Figure 33- SOURCE DONNÉES : ATRIUM, RELEVÉE ÁRTER, ECORES
DIAGNOSTIQUE CQD MAGRITTE

8.2.2. BUREAUX

La densité de bureaux dans le périmètre (échelle du secteur statistique Esseghem) est particulièrement faible : 5.469 m²/km². Celle du quartier Woeste est de 19.517 m²/km² et la moyenne régionale est de 79.056 m²/km². Cette observation reflète encore une fois le caractère très résidentiel du quartier. Sur la carte suivante, est mentionnée la densité de bureaux pour l'ensemble des quartiers bruxellois pour l'année 2016. Nous remarquons que celle-ci décroît avec l'éloignement du centre-ville. Peu de quartiers dans cette zone ont des densités de bureaux aussi faibles que celle du quartier Woeste. (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P195)

8.2.3. EQUIPEMENTS DE SANTÉ

Maison Médicale Esseghem

« Créée en 1981, la Maison Médicale assure les soins curatifs pour toute la population habitant la zone couverte (Jette principalement, extension possible vers les communes avoisinantes) en respectant les différences sociales, culturelles, religieuses et de nationalité.

[...]

La Maison Médicale travaille également sur des actions de santé communautaire dans le quartier d'implantation en collaboration avec son comité de patients, le comité de quartier et la maison de quartier l'Abordage A.S.B.L. »

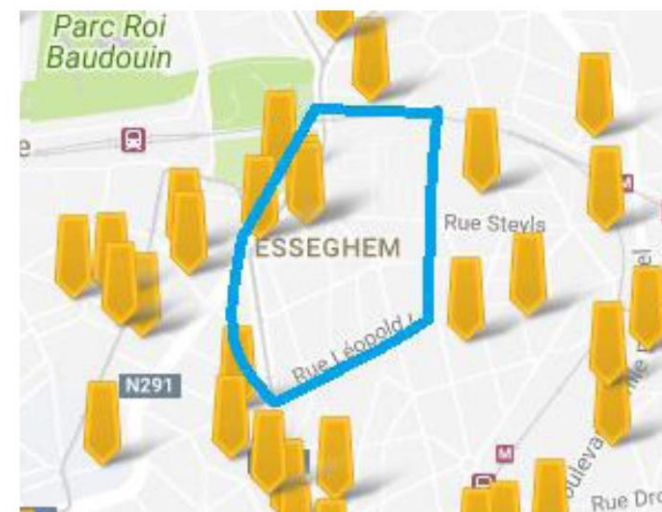
La Maison Médicale Esseghem, une des plus importantes de la région bruxelloise, gère également l'espace-rencontre La Récré, « un lieu de rencontre qui s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent proche. La récré est d'abord un lieu de première socialisation des jeunes enfants. Il est également un endroit qui permet aux parents de sortir de leur isolement. La Récré, par les activités qu'elle propose, est encore un lieu de prévention, de stimulation, d'intégration pour les enfants et aussi pour leurs parents ».

(CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P200)

Equipements de santé

En plus de la maison médicale Essegheem, le quartier compte trois pharmacies. Seuls 5 médecins généralistes sont répertoriés dans le périmètre par la Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles. Un centre médical/polyclinique est également implanté boulevard De Smet de Naeyer. Selon les pharmaciens du périmètre, la demande en médecins généralistes dans le quartier dépasse l'offre. Comme le montre la carte ci-dessous, les médecins généralistes sont peu présents dans le quartier et dans alentours au Sud-Est. Un centre de consultation de l'ONE pour enfants de 0 à 6 ans, situé dans la rue Léopold I, est actif dans le soutien à la parentalité, la promotion de la santé, la psychomotricité et la prévention médico-sociale des enfants de 0 à 6 ans.

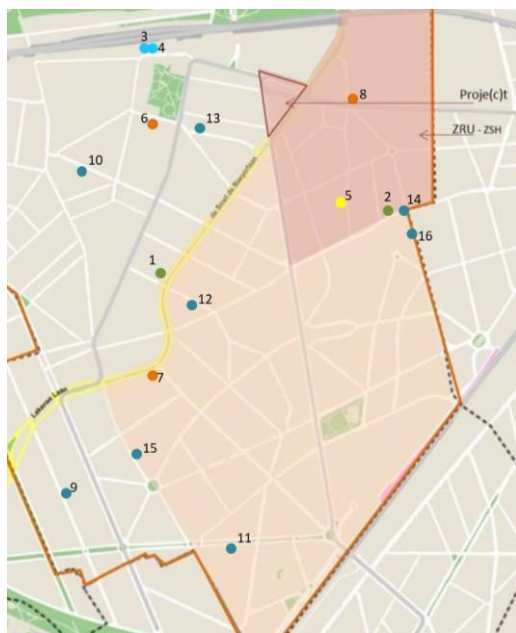
(CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉ (2018). P202)



CARTE 29 L'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

SOURCE DONNÉES - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE BRUXELLES 2017, ÁRTER - DIAGNOSTIQUE CQD MAGRITTE

8.2.4. INFRASTRUCTURES CULTURELLES



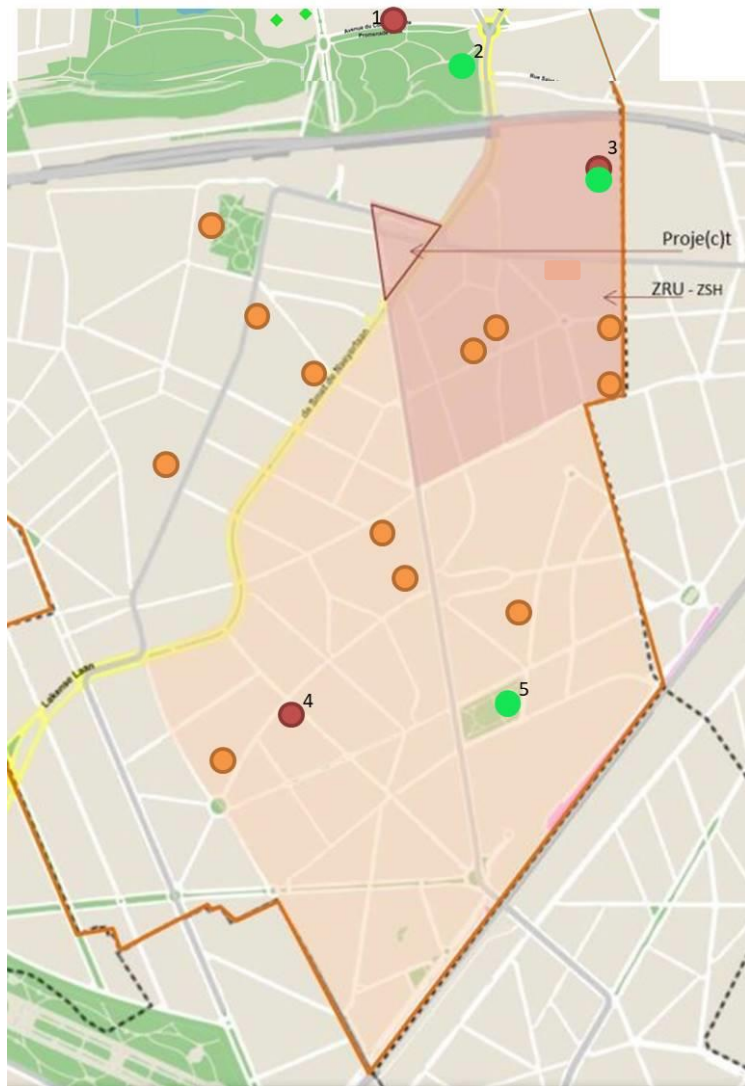
CARTE 30 L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES À JETTE

SOURCE CARTE: URBIS - SOURCE DONNÉES : JETTER.IRISNET - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

1. Centre culturel de Jette
 2. Gemeenschapcentrum Essegem (NL)
- Bibliothèques
3. Bibliothèque francophone
 4. Bibliothèque néerlandophone
- Musée
5. Musée René Magritte
- Associations et salles de spectacle
6. Le Rayon Vert asbl
 7. Labo Lobo

8. L'abordage asbl
- Ateliers d'artistes
9. Art Mosaïco
 10. Betty Moerenhoudt
 11. Chippink - Collectif d'artistes
 12. L'anARTiste asbl
 13. La page blanche asbl
 14. Muriel Orange
 15. Sources d'harmonie
 16. Atelier Curcuma

8.2.5. INFRASTRUCTURES SPORTIVES



1 . Centre Omnisports (intérieur)

Sports pratiqués : badminton, football en salle, gymnastique, tennis, tennis de table, volley-ball, danse, basket-ball

2. Parc de la Jeunesse (extérieur)

Sports pratiqués : tennis – minigolf- Piste de santé

3. Boulodrome Essegheem (intérieur et extérieur)

Sport pratiqué : pétanque

4. Hall des Sports de l'Athénée Royal de Jette (intérieur)

Sports pratiqués : danse - badminton - hockey - basket - football en salle – kendo

5. Parc Huybrechts (extérieur)

Sports pratiqués : pétanque

● Salles de gymnastique des écoles communales

Sports pratiqués : danse - gymnastique - jiu-jitsu - tennis de table - taijiquan

CARTE 31 L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE SUD DE JETTE

SOURCE CARTE: URBIS - SOUCRE DONÉES : JETTER.IRISNET MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

9. REVENUS

9.1. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

La situation du quartier Esseghem telle que décrite jusqu'ici nous incite à penser que les proportions de personnes vivant avec un revenu d'intégration sociale, de jeunes vivant avec un tel revenu et de personnes âgées vivant avec la garantie de revenus aux personnes âgées se rapprocheront ou dépasseront les moyennes régionales.

9.2. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Ici également, la situation du quartier Esseghem nous incite à penser que cette proportion se rapprochera ou dépassera la moyenne régionale.

10. ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉ

10.1. LES ESPACES PUBLICS ET LES ESCAPES VERTS

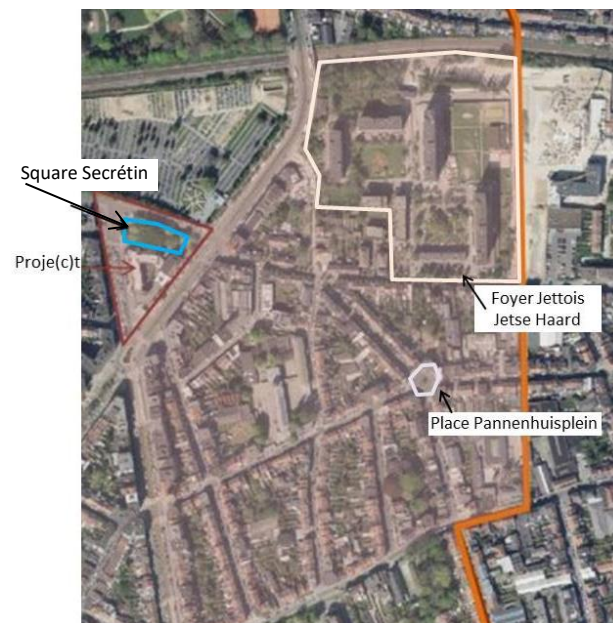


CARTE 32 L'IMPLANTATION DES ESPACES PUBLICS ET VERTS DANS LE SUD DE JETTE

SOURCE CARTE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Dans le quartier Woeste, plusieurs places, placettes, petits espaces verts et petits parcs tels que le parc Huybrechts sont présents. Les espaces verdurisés restent très minimes comparés aux autres espaces verts, parcs et bois de la partie Nord de la commune de Jette.

Dans la ZRU, les seuls espaces verdurisés sont les Foyers Jettois, le square Secrétin, la place Pannenhuis (récemment réaménagé et verdurisée) et les îlots intérieurs privés. D'autant plus que les espaces verts dans la ZRU sont quasi inexistants ou non-valorisés. Le manque des espaces verts dans cette zone de commune est aussi fortement ressenti lors d'une balade ou une traversée en vélo dans le quartier.



CARTE 33 L'IMPLANTATION DES ESPACES PUBLICS ET VERTS DANS LA ZRU

SOURCE CARTE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

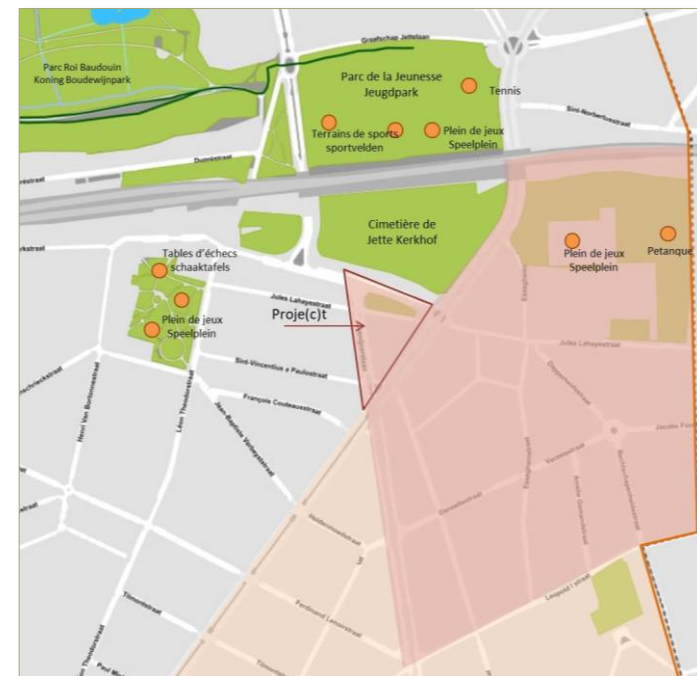
10.1.1. LES ESPACES DE JEUX ET DE SPORTS EXTÉRIEURS

A proximité de la ZRU, nous retrouvons plusieurs petits espaces de jeux et de sports, dédiée au public jeunes des habitants de la ZRU. Cela-dis, nous pouvons noter une absence d'offre récréative de proximité comparer à la densité du publics jeunes de la ZRU. L'unique infrastructure publiques de jeux dans la ZRU est la petite plaine de jeux du Foyer Jettois. Dans les environs de la ZRU, il y a les espaces de jeunes du Parc de la Jeunesse, du Parc Garcet et du Parc Huybrechts. Mais ceux-ci sont dans un périmètre de plus de 300m de trajet de toutes zones habitées de la ZRU. Ce constat est déjà largement relayé dans l'étude sur le redéploiement des aires de jeux à Bruxelles, réalisé par Bruxelles-Environnement.

L'Etude de Bruxelles-Environnement met en évidence les zones de carence en aires de jeux et en espaces récréatifs et sportifs du type agoraspace et skatepark. Il ressort que le quartier Woeste forme une zone prioritaire pour la création de nouvelles infrastructures de jeux, en regard de la densité du quartier (en particulier des enfants) et du nombre d'infrastructures présentes. (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P28)

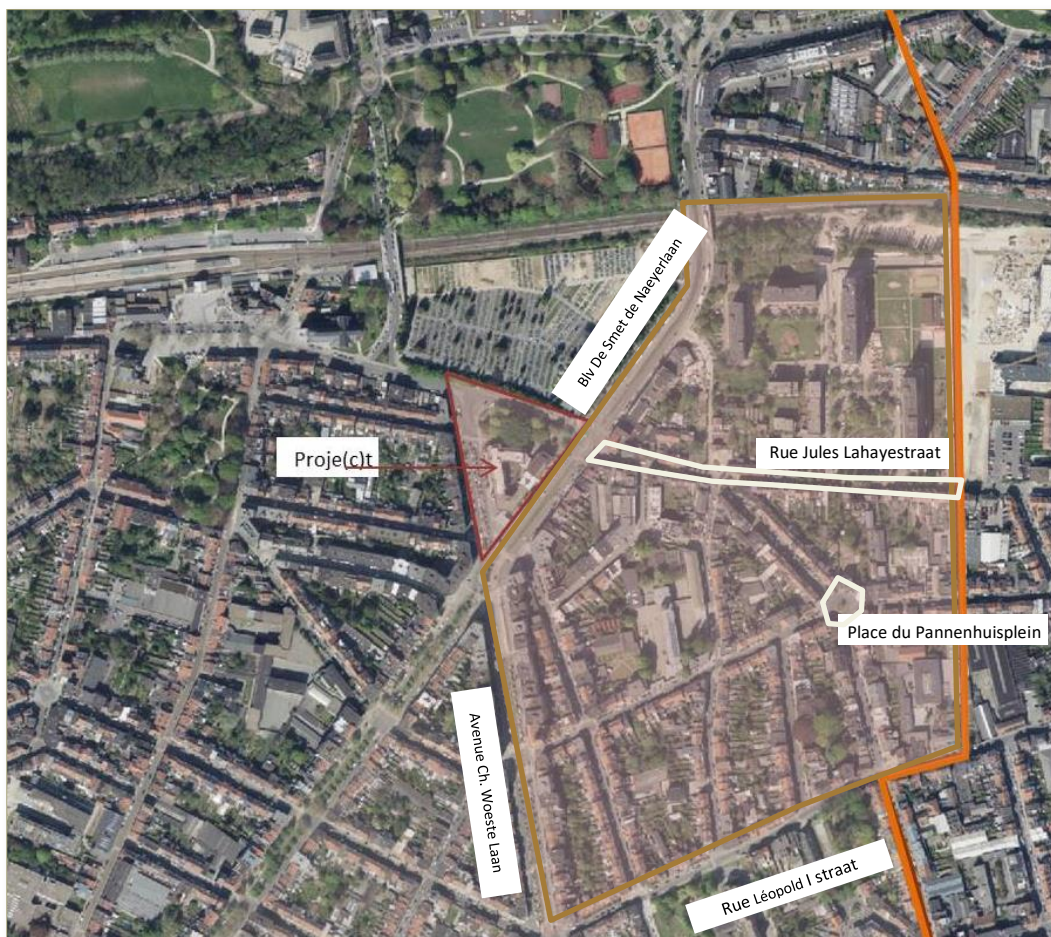
Comme espace sportif extérieur aménagé public, seul le terrain de foot dégradé au-dessus des garages et le Boulodrome dans les Foyers Jettois sont présent dans la ZRU. Autres infrastructures sportives sont situées à plus de 300m des zones habitées du périmètre. Le manque de ce type d'installations est réel pour la ZRU.

Tant que les espaces de jeux que les espaces sportifs extérieurs sont localisés dans les espaces verts de la commune. Qui sont justement les trois espaces en carence du tissu urbain Sud de Jette.



10.2 LE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « MAGRITTE »

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, en séance du 23.03.2017, de lancer en partenariat avec la commune un Contrat de Quartier Durable autour du périmètre urbain « Magritte » sur base du dossier de candidature que la commune avait introduit. Le périmètre de ce contrat correspond en partie à celui de la zone de revitalisation urbaine ZRU 2016 adoptée par le Gouvernement par arrêté du 10.11.2016. Seule la zone du futur projet n'est pas reprise dans le Contrat de Quartier Durable Magritte, mais bien dans la Zone de Revitalisation Urbaine.



CARTE 35 VUE AÉRIENNE DE LA ZRU ET DE SES ABORDS

SOURCE CARTE: URBIS - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Ce quartier en question est délimité :

- à l'Est par la Ville de Bruxelles (Laeken) ;
- au Sud par la rue Léopold 1er ;
- à l'Ouest par l'avenue Charles Woeste et le boulevard de Smet de Naeyer ;
- au Nord par les voies de chemin de fer.

La commune a déjà entrepris plusieurs actions significatives dans ce quartier socio-économiquement fragile, parmi lesquelles au niveau des voiries :

le réaménagement de la rue Esseghem (tronçon entre rue Lahaye-boulevard de Smet de Naeyer), de la rue Loossens et de la rue Delathouwer. Récemment, le Rond-Point Pannenhuis, qui était autrefois un grand rond-point, a été réaménagé en place polyvalente.

La rue Jules Lahaye est actuellement en cours de rénovation dans le cadre du contrat de quartier durable Margritte (tronçon entre le Boulevard de Smet de Naeyer et Laeken).



PHOTO AÉRIENNE DE LA RUE ESSEGHEM
SOURCE CARTE: URBIS



PHOTO DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE ESSEGHEM
SOURCE : SERVICE DU CONTRAT DE QUARTIER DE JETTE

Les différentes interventions prioritaires nécessaires dans ce quartier se fondent notamment sur les enjeux et les objectifs de revitalisation urbaine suivants :

- Une restructuration profonde du périmètre urbain en tout ou en partie pour rénover les voiries et circulations piétonnes et cyclistes qui n'ont pu faire l'objet de rénovation en profondeur jusqu'à ce jour ;
- L'amélioration du sentiment d'insécurité par l'aménagement du territoire et le développement des quartiers.

Tout ceci pourrait ainsi s'inscrire dans une opération :

- de convivialité de l'espace public ;
- d'amélioration de la qualité environnementale ;
- de création d'espaces verts ou de jeux ;
- d'amélioration des cheminements piétons dans le quartier, de leur lisibilité ;
- d'augmentation de la biodiversité, ...

Les actions prioritaires du contrat de quartier durable sur ce périmètre rentrent donc très logiquement et de manière évidente dans un double objectif global : qualités des espaces publics, cohésion et maillage urbains.

Tant en matière d'espace public que de rénovation du bâti ou d'aménagements d'espaces verts et collectifs, l'objectif prioritaire sera de créer au sein du périmètre une cohérence urbanistique et de mobilité aujourd'hui absente entre les sous-quartiers.

Le maillage vert (plantations d'arbres en voirie ou création de « parcs de poche ») est une des actions qui peut contribuer au lien urbain entre les sous-quartiers. Ces actions de verdurisation et d'espaces publics doivent s'intégrer dans toutes les actions déjà menées par la Commune. Elles viseront également à requalifier les espaces publics ou les infrastructures de maillage urbain.

Une grande diversité de situation existe en effet dans le quartier au niveau des arbres en voirie. Il y a en effet des voiries :

- dépourvues d'arbres ;
- avec implantation d'arbres de manière ponctuelle ;
- avec arbres d'alignement.

Une plus grande identité pourrait donc être donnée au quartier au moyen de plantations d'arbres, que ce soit sous forme d'alignement ou d'implantations ponctuelles en fonction des caractéristiques de chacune des voiries concernées (largeur des trottoirs, ...) et des volontés d'aménagement (circulation dans les deux sens ou non, contresens cycliste, ...). Ceci permettra également d'améliorer la convivialité de ces rues ainsi que leur qualité environnementale.

Certaines voiries du quartier pourraient également faire l'objet de travaux :

- de réaménagement ou de modification du fait de leur mauvais état ;
- d'aménagements ponctuels afin de réduire la pression automobile, protéger et améliorer la mobilité des cyclistes et des piétons ;
- de modification du fait du mauvais état de leurs trottoirs.

D'autres travaux enfin sont prévus en partenariat avec la STIB et Bruxelles-Mobilité afin d'améliorer la situation en matière de circulation des moyens de transport en commun, de sécuriser les trajets cyclistes et piétons, d'embellir des artères et d'en améliorer la convivialité et la qualité environnementale.

Il y a donc plusieurs enjeux auxquels le contrat de quartier durable sera amené à répondre, parmi lesquels :

- l'enjeu urbain : il sera primordial de travailler sur l'unité et la cohérence du quartier tant en ce qui concerne le bâti que les espaces publics entre autre au travers d'actions de revitalisation urbaine telles que des opérations d'architecture et d'espace public, d'actions visant à améliorer les conditions de mobilité
- l'enjeu environnemental : qu'il conviendra d'envisager tant pour le bâti que pour les espaces publics par exemple en créant des lieux de convivialité permettant de faire prendre conscience des enjeux du développement durable, améliorant le cadre de vie des habitants du quartier, créant une ambiance générale agréable dans le quartier où il fait bon vivre
- l'enjeu sociétal : il faut que les habitants du quartier y trouvent des endroits qui leur permettent d'avoir effectivement une vie « ensemble »
- l'enjeu de développement du quartier : qui devra être harmonieux et pluridisciplinaire.



Priorité à la mobilité douce et à la sécurisation des cyclistes. Un atelier vélo, des promenades, des vélos-box, des pistes cyclables et des zones (semi)piétonnes seront créés dans le quartier. De plus, le CQD soutient les associations intégrant l'utilisation du vélo et la promotion de la mobilité douce dans leurs activités.

Pour faire vivre le quartier, l'animer, le moderniser et renforcer la cohésion sociale, des activités artistiques et culturelles mettant les habitants au-devant de la scène seront réalisées. L'art urbain se développera au travers de fresques murales, de sculptures de jeux et des célèbres mosaïques au sol du quartier Magritte, le tout via un processus de co-création artistique citoyenne.



L'économie circulaire sera favorisée, notamment à travers le travail d'asbl promouvant la récupération et la transformation créative de tissus, de déchets ou des meubles, mais aussi par le développement de plateforme d'échange de livres, de jeux ou de vêtements. Un contrat de quartier, c'est aussi durable !



Faire respirer le quartier Magritte ! Pour ce faire, un travail de dépollution du sol de l'ancienne usine à gaz sera réalisé, mais aussi de lutte contre les nuisances sonores et vibratoires et de gestion pilote des déchets dans l'espace public. Cerise sur le gâteau, l'aménagement du futur parc le long de la voie ferrée comme véritable poumon vert.



Le public féminin, particulièrement fragilisé, recevra une attention particulière de la part des associations du quartier afin d'améliorer l'occupation et le sentiment de sécurité dans l'espace public, de renforcer la confiance en soi et le bien-être et de proposer un programme d'animations et de formations spécifiques.



Le CQD sera exemplaire en matière de gestion des eaux de pluie. Par un accompagnement technique des propriétaires, par des actions collectives autour de la récupération et par des aménagements dans l'espace public afin de lutter contre les inondations en aval du périmètre. C'est ça la solidarité de bassin-versant.



Le quartier présentant un taux de chômage supérieur au reste de la commune, spécialement chez les plus jeunes, des activités favorisant l'insertion socio-professionnelle et des formations durables seront mises en place tout au long du contrat de quartier.

À LA CHARNIÈRE

Située au cœur du CQD, à la charnière entre le site Essegheem et les autres pôles du périmètre, la future Maison de Quartier et son jardin public agiront comme un véritable équipement de cohésion sociale, favorisant la mixité interculturelle et intergénérationnelle. De l'autre côté de la petite rue Essegheem, réaménagée en voie réservée aux piétons et aux cyclos, un concept original de repair-café vélo et de café-laverie convivial verra également le jour.

À plus large échelle, la requalification complète de la rue Jules Lahaye, de l'impasse et de la place Bravoure - Lahaye - Essegheem viendra améliorer la sécurisation et le confort des modes de déplacements doux et renforcer le caractère vert et villageois déjà présent. Ce pôle accueille enfin la construction de logements passifs à la place du garage en ruine et un projet d'habitat groupé solidaire couplé à des jardins potagers le long de la rue Lahaye.

DANS LA VALLÉE

Projet-phare du Contrat de quartier durable, un tout nouveau parc de près d'un hectare va être aménagé en lieu et place des friches le long de la voie ferrée. À vocation écologique et de loisirs, ce parc intégrera également une liaison cyclo-piétonne reliant le parc de la Jeunesse (ouest) au futur projet privé résidentiel "Hippodrome" (est).

Ce projet s'intègre dans une démarche globale de requalification des espaces publics du site Essegheem (Foyer Jetteois, auj. Lojega). Ce sont donc près de trois hectares de terrain qui vont être réaménagés autour des tours de logements en trois jardins publics interconnectés. Un premier espace à vocation récréative et sportive. Un deuxième espace vert à vocation de rencontre et d'échanges intergénérationnels. Un troisième jardin plus calme et réservé, intégrant des parcelles d'agriculture urbaine. L'amélioration générale de la mobilité de chaque utilisateur et le désenclavement spatial y sont primordiaux. À hauteur des garages, la Maison du Parc accueillera une buvette et des locaux d'animations et de loisirs, hébergeant notamment les activités de l'asbl L'Abordage. Enfin, deux fresques géantes participatives feront leur apparition sur les pignons aveugles des immeubles.

VERS LES COLS ET LA CRÊTE

Sur la partie en haut de versant, prend place un ensemble d'opérations mixtes, développées à l'échelle de proximité. Le projet-phare est matérialisé par un îlot exemplaire articulé autour d'un nouvel espace vert à vocation pédagogique (en lien avec les écoles du périmètre) et dédié à la thématique de l'eau (gestion collective des eaux de pluie en partenariat avec BrusSEau), accueillant également une nouvelle crèche communale à front de rue, couplée à un habitat groupé solidaire aux étages.

La rue des Augustines, transformée en rue éco-exemplaire (verdurisation, bio-rétention, désimperméabilisation et dépollution), comptera aussi un atelier de récupération et transformation de textiles et de petits mobiliers et un espace de vente assurant de la formation ISP, ainsi que des logements basse-énergie aux étages. Un projet-pilote d'ouverture des cours d'écoles au public va être réalisé dans les écoles communales. Le rond-point du Pannenhuis va être transformé en espace partagé largement planté et enfin, un ensemble de logements passifs sera construit rue de la Loyauté.

Contacts

COMMUNE DE JETTE WWW.CQD-MAGRITTE-DW.BE

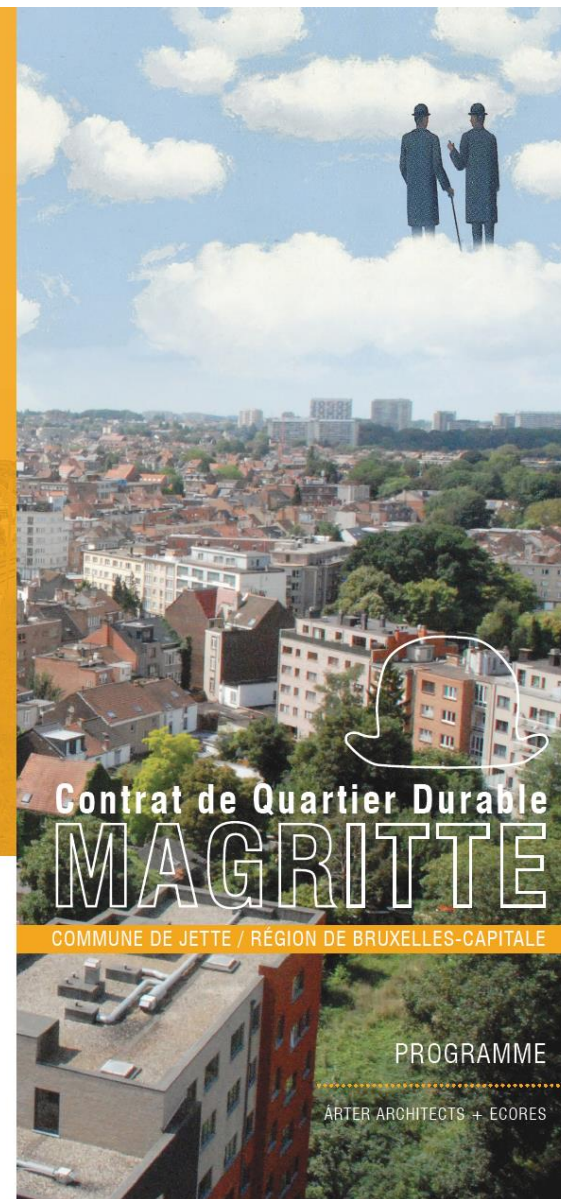


Service Contrat de Quartier Durable

Marc Janssens / Directeur de Service
Aurore Rousseau / Chef de projet CQD Magritte
Vinciane Pirotin / Communication & Participation

Rue Léon Theodor, 108
1090 Jette

www.cqd-magritte-dw.be
cqd-dw@jette.irisnet.be
tel : 02/423.13.89





PROGRAMME DU CQD « MAGRITTE » - SOURCE CARTE: CQD JETTE

PROJETS MATÉRIELS PRIORITAIRES / PRIORITAIRE BOUWPROJECTEN

ESPACE PUBLICS/VERTS & MOBILITÉ / OPENBARE/GROENE RUIMTE & MOBILITEIT

1. VAL 01 Parc de mailages (+1' liaison cyclo-piétonne) - Netwerken park (+1' fietsers-voetgangerszone)
2. VAL 02a.b Parc récréatif et sportif - Recreatie- en sportpark
3. VAL 02a.c Jardin des rencontres - Ontmoetingsuin
4. VAL 02a.d Jardin des cultures - Tuin van culturen
5. SCHA 01 Jardin public de la Maison de Quartier - Openbare tuin van het Buurthuis
6. SCHA 02 Requalification des espaces publics - Herwaardering/herinrichting openbare ruimte
7. COL 05 Place de jeux semi-publique - Semi-openbare speelplein
8. COL 03 Voie éco-exemplaire - Eco-voorbeeldstraat
9. COL 01a Jardin d'eau pédagogique - Pedagogische watertuin
10. COL 06 Rond-point Pannenhuis (Politique de la Ville) - Rotonde Pannenhuis (Stadsbeleid)

EQUIPEMENTS DE QUARTIER / BUURTVOORZIENINGEN

1. SCHA 01 Maison de Quartier - Buurthuis
2. SCHA 03a Repair-café-vélo et café-laverie - Fietsrepari-café en wascatalé
3. VAL 03 Maison du Parc - Parkhuis
4. COL 02a Atelier de récupération/transformation - Recupératie/vervorming atelier
5. COL 01b Crèche communale (24pl) - Gemeentelijke kinderdagverblijf (24pl)

LOGEMENTS / HUISVESTING

1. SCHA 03b Habitat groupé - Gegroepeerde woning
2. SCHA 04 Logements passifs (construction) - Passieve woningen (bouwen)
3. COL 02b Logements basse-énergie (rénovation) - Lage-energie woningen (renovatie)
4. COL 01c Habitat groupé - Gegroepeerde woning
5. COL 04 Logements passifs (construction) - Passieve woningen (bouwen)

INTERVENTIONS ARTISTIQUES / ARTISTIEKE INTERVENTIES

1. VAL 04 Fresque participative (bâtiment STIB) - Participatieve fresco (MVB-gebouw)
2. VAL 04 Fresques participatives (bloc Essegem 1) - Participatieve fresco (blok Essegem 1)
3. TOUTS/ALLE Interventions/signaletiques artistiques (esp. public) - Artistieke interventies/signaletiek (op. ruimte)
4. MAG 11 Parcours mosaïques et fresque mosaïque géante - Mozaïeken parcours en fresco

PROJETS MATÉRIELS DE RÉSERVE / RESERVE BOUWPROJECTEN

1. RES 01 Crèche ou équipement, logements et espace vert - Kinderdagverblijf, woningen en groene ruimte
2. RES 02 Logements passifs (et commerce) - Passieve woningen (en handelszaak)
3. RES 03 Logements basse-énergie (rénovation) - Lage-energie woningen (renovatie)
4. RES 04 Logements basse-énergie (rénovation) - Lage-energie woningen (renovatie)
5. RES 05 Logements basse-énergie (rénovation) - Lage-energie woningen (renovatie)
6. RES 06 Logements basse-énergie (rénovation) - Lage-energie woningen (renovatie)
7. RES 07 Voie éco-exemplaire au choix - Eco-voorbeeldstraat (naar keuze)
8. RES 08 Equipement de quartier, logements et espace vert - Buurtvoorziening, woningen en groen ruimte

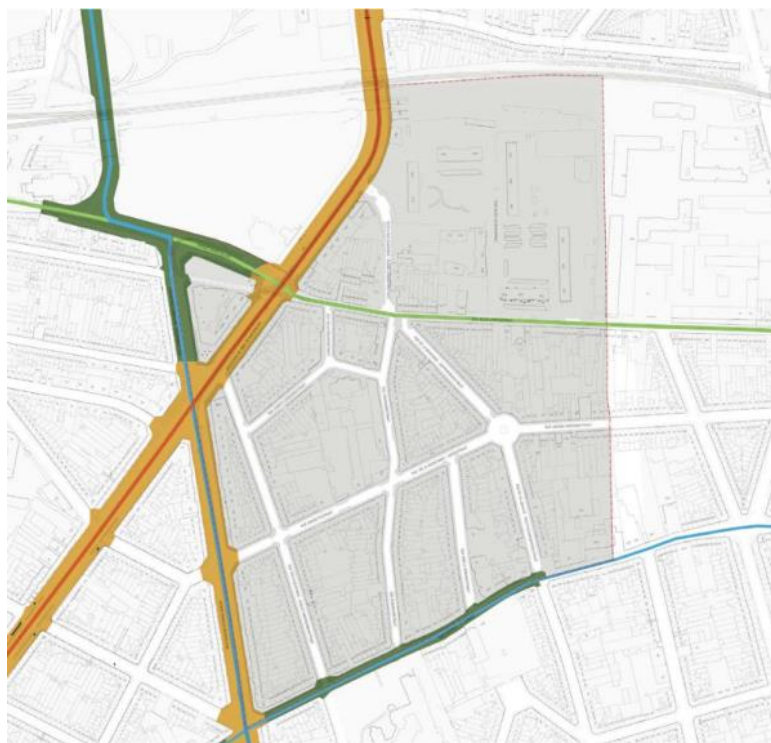
ACTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES / SOCIOECONOMISCHE ACTIES (MAG 01-18)

- | | |
|-------------------------------|--|
| CEJ asbl / Rouf | Inzamel- en herstellatelier en SPI-winkel |
| EAT vzw | Duurzame kookactiviteiten en SPI |
| CPAS de Jette | Projectcoördinatie SPI en opstart van een wasserette-café |
| Bonnevie Buurthuis | Steun en raad bij duurzame renovatie |
| L'Abordage asbl | Versterking van de sociale-cohesie-activiteiten en animaties |
| Sources d'Harmonie asbl | Meerdere activiteiten inzake sociale cohesie en begeleiding |
| Garance asbl | Omkadering van het vrouwelijk publiek / toelating op. ruimte |
| Kenniscentrum WWZ vzw | Vrijwilligernetwerk en hulp/diensten voor ouderen |
| GC Essegem | Spelen/sport - taaluitwisselingen - duurzame keuken - fiets |
| 21 Grammes | Voorstelling "Revue Jettoise" door de buurt / videos |
| Comité Magritte / Art Mosaico | Uitbreiding van het parcours van mozaïektegels en fresco's |
| GB School Vande Borne | Wisseldozen met kleren en kinderspeelgoed |
| Samenlevingsopbouw | Tijdelijk woonpilotproject voor daklozen |
| Cyclo vzw | Fietsherstellatelier en activiteiten voor zachte weggebruikers |
| BrusScau Lab | Duurzaam waterbeheer en begeleiding |

10.3. LA MOBILITÉ

Les limites de la Zone de Revitalisation Urbain sont marquées par des grands axes régionaux à l'Ouest de la zone (Avenue Ch. Woeste et Blv De Smet de Naeyer) et par des axes historiques de liaison d'interquartier d'Est en Ouest (la rue J. Lahaye et rue Léopold Ier). C'est axes sont aussi marquée par une concentration importante de flux de circulation. L'avenue Charles Woeste et de Smet de Naeyer relie globalement le nord-est au sud-ouest et drainent les flux majeurs d'agglomération. Et les rue Léopold Ier et Jules Lahaye relient Laeken à Ganshoren en passant par Jette. Une structure importante de transports public est aussi présente sur ces différents grands axes. Due cette multiplicité de flux de circulation quotidiens, la zone est sujet à plusieurs situations conflictuelles de mobilité entre les différents modes de déplacements.

10.3.1 LA HIÉRARCHIE ET STATUE DES VOIRIES



CARTE 36 HIÉRARCHIE ET STATUES DES VOIRIES DE LA ZRU ET DE SES ABORDS

SOURCE CARTE: URBIS CIRB 2017 - MODIFICATIONS : ÁRTER -DIAGNOSTIQUE CQD MAGRITTE

Plusieurs voiries régionales bordent ou passent à travers du quartier Woeste. Celles-ci bordent également la Zone de Revitalisation Urbaine et la zone de projet. Ces axes sont également des lignes importantes de transport en commun et d'itinéraires cyclables régionaux (Voir les cartes des transports publics et ICR). Au sein de la ZRU nous distinguons également différentes hiérarchies et statuts de voirie pour la mobilité :

Hiérarchie

- **Voie principale**
Le boulevard De Smet de Naeyer est l'axe majeur entre le plateau de la Basilique de Koekelberg et les grands espaces verts autour du Domaine Royal.
- **Voie interquartier**
L'avenue Woeste et la rue Léopold Ier possèdent toutes deux une circulation dense et multimodale. Ces deux axes perpendiculaires accueillent le réseau de voiries locales des trajectoires nord-sud et est-ouest.
- **Collecteur de quartier**
La rue Jules Lahaye fait une connexion en ligne droite d'est en ouest entre le centres de Jette et de Laeken.
- **Voirie de quartier**
Les autres voiries du périmètre forment la maille locale, quasiment toutes en sens unique afin d'éviter les circulations de transit et de libérer de l'espace pour le stationnement.

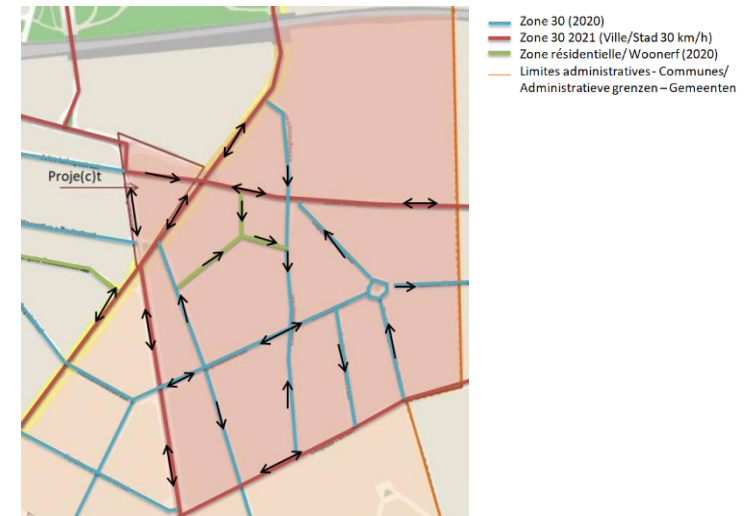
STATUT DES VOIRIES

- Régional**
L'Avenue Charles Woeste et le boulevard de Smet de Naeyer pour objectif principal de drainer les flux de circulation entre le centre et la périphérie. Cet axe est également identifié comme itinéraire pour les convois exceptionnels et comme stationnement pour les poids lourds (à hauteur du pont).
- Communal Art 33**
Plusieurs voiries du périmètre présentent le statut particulier – Art. 33 associé à « une voirie communale présentant un intérêt manifeste pour la circulation sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale ». Ces voies sont l'avenue des Dêmeineurs, l'avenue Secrétin et la rue Léopold Ier
- Communal**

10.3.2 LES RÉSEAUX DE MOBILITÉ

RÉSEAUX ET FLUX DES VOITURES

Une étude de mobilité a été menée à l'époque dans le périmètre de la ZRU. Celle-ci a conduit à la mise en zone 30 km/h de toutes les voiries à l'intérieur de la ZRU, sauf pour les rues Loossens et Delathouwer qui sont en zones de rencontre (20km/h). En vue du projet Ville 30km/h, L'avenue des Démineurs, la rue Jules Lahaye, la rue Léopold I, le Boulevard de Smet de Naeyer et l'avenue Charles Woeste seront aussi mis en zone 30 km/h. Après l'étude de mobilité de l'époque, la plupart des voiries intérieures de la zone sont passées en sens unique, à l'exception de l'axe Dansette – Résistance qui dessert le pôle scolaire. Grâce au sens uniques des voiries, ceux-ci sont devenue très confortables à emprunter avec de larges trottoirs et du stationnement bilatéral. Toute la zone de revitalisation urbain est en zone bleu.



CARTE 37 SENS DE CIRCULATIONS ET VITESSE DES VOITURES DANS DE LA ZRU
SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

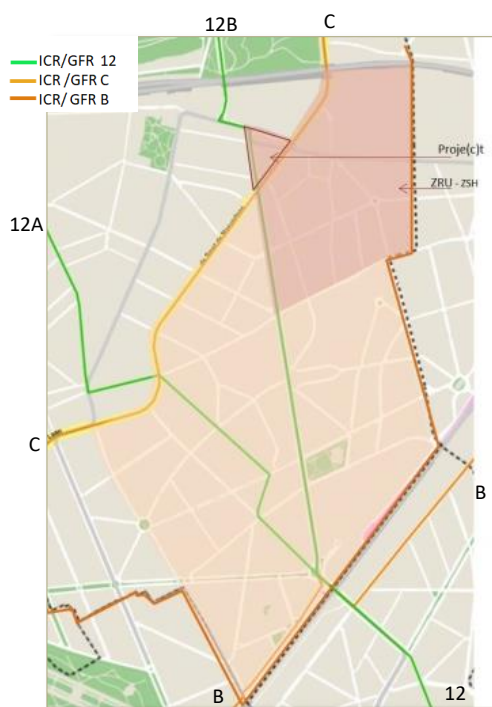
RÉSEAUX ET FLUX DES MODES ACTIFS

A travers le Plan piéton et le Plan Vélo issus du Plan Iris 2, Bruxelles-Mobilité a pour ambition d'augmenter de 20% les déplacements des modes doux à l'horizon 2018-2020. Le Plan Iris 2 met notamment en évidence la nécessité d'une meilleure prise en compte des piétons et des personnes à mobilité réduite dans les aménagements (revêtement, éclairage, traversées, ...), et dans les aménagements des Itinéraires Cyclables Régionaux. (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P150)

♦ LES PIÉTONS

Lors des études et workshops menés pour le diagnostic du CQD Magritte, le manque de liaisons piétonnes et d'espaces piétons confortables et sécurisés a été mis en évidence. Tandis que les voiries et trottoirs du périmètre présentent généralement des largeurs confortables et peu de dégradations.

♦ LES VÉLOS



CARTE 38 ITINÉRAIRES CYCLABLES RÉGIONAUX

SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Les grands axes ouest du périmètre, l'avenue Woeste et le boulevard De Smet de Naeyer, forment les ICR (Itinéraires Cyclables Régionaux) du périmètre. L'ICR 12 radial, avenue Woeste, relie le centre-ville au plateau du Heysel, via un trajet assez vallonné passant par le site de l'Hôpital Brugman. L'ICR C, sur le boulevard De Smet de Naeyer, est quant à lui un des ICR majeurs de la capitale formant une rocade continue en seconde couronne. Plus éloigné, l'ICR B, dit la "Route des Palais", passe par le boulevard Bockstael qui relie le Pentagone au plateau du Heysel.

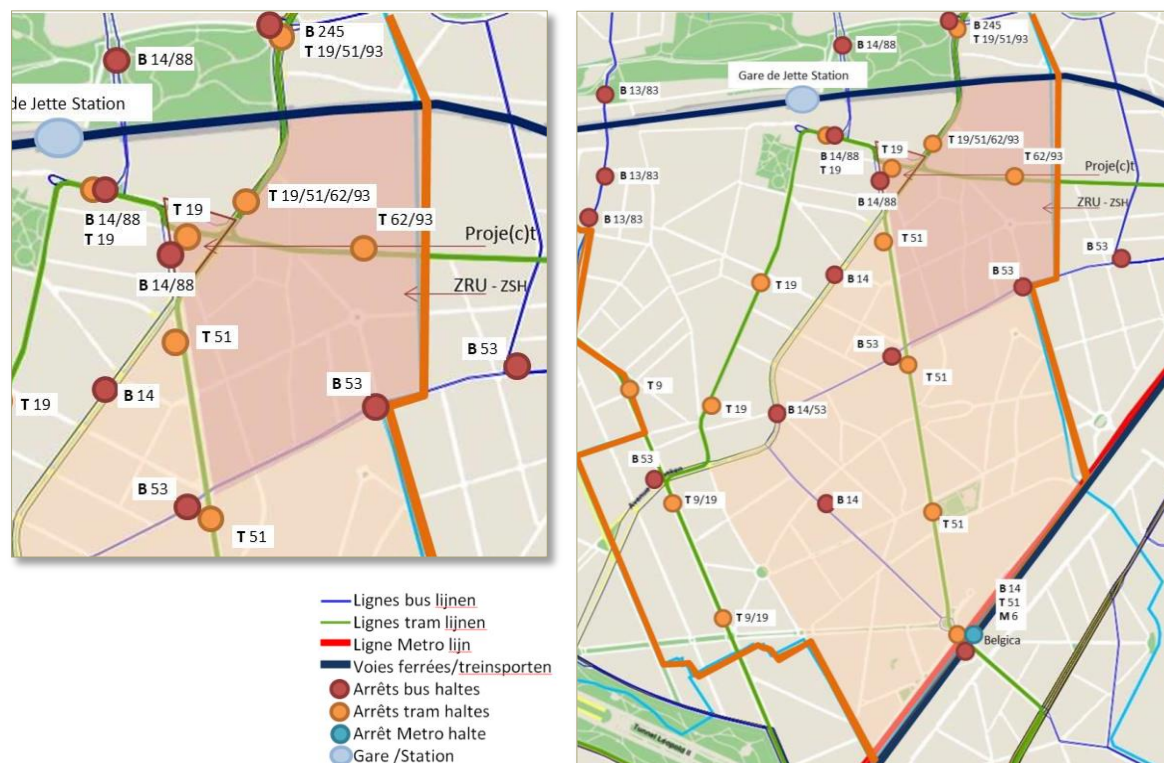
En dehors des ICR, la topographie marquée du périmètre rend les déplacements nord-sud plus difficiles depuis le fond de vallée vers la crête. Les déplacements Est-Ouest en vélo via la Rue Jules Lahaye ou la Rue Léopold Ier sont aussi difficile à réaliser due les largeurs étroites des voiries, les hautes vitesses et pressions des automobilistes, les rails de tram ou la passage de bus. Ces axes sont délaissés par les vélos, malgré leur potentiel de liaison, plane de surcroît, entre Jette et Laeken. Le Project régional RER-vélo, une alternative plus confortable, direct et sécurisée que les axes Est-Ouest Lahaye et Léopold Ier sera réaliser dans le périmètre du CQD Magritte. Celui-ci sera un réseau de liaisons cyclo-piétonnes le long de la voie ferrée à l'arrière des immeubles du Foyer Jettois, qui reliera la Gare de Jette et tout le réseau de parcs publics à l'ouest, au parc L28, au site de Tour & Taxis via la place Bockstael, au canal et au Domaine Royal. (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). P152-154)

♦ PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Globalement les voiries intérieures de la ZRU ne présentent pas de grands obstacles pour les déplacements des PMR, si ce n'est les portions de trottoirs et de voiries dégradées et des bordures parfois trop hautes. Il est à noter également que les axes nord-sud reliant la rue Léopold Ier à la rue Lahaye présentent des pentes longitudinales fortes qui peuvent rendre leur pratique plus difficile pour des personnes à mobilité réduite, nécessitant d'augmenter les aires de repos. Les axes Est-Ouest comme, L'axe Lahaye et la rue Leopold I, sont en revanche nettement moins praticables. Des traversées difficiles, des trottoirs étroits, les rails du trams et des pavés déchaussés. (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). 155)

RÉSEAU ET FLUX DES TRANSPORTS PUBLICS

La ZRU est très bien desservi par les transports en commun, seule problématique sont les nuisances acoustiques et vibrations dues à la circulation des trams T2000. Néanmoins, la STIB renouvelle les rails et installe des dispositifs antivibratoires dans la rue Jules Lahaye et voudrait aussi renouveler son réseau sur le Boulevard de Smet de Naeyer. Proche de la ZRU se trouvent également les gares de Jette et de Bockstael, qui offrent un mode de déplacement par train efficace reliant la périphérie ou les gares du centre et du quartier Européen.



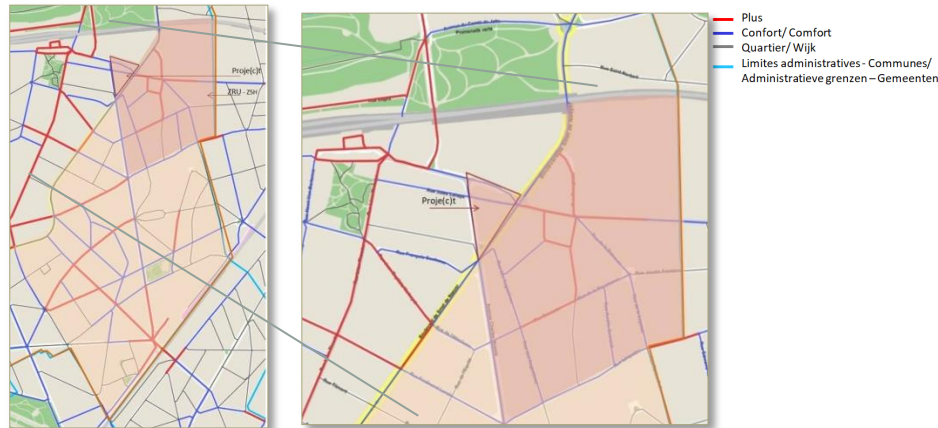
CARTE 39 DES LIGNES ET ARRÊT DES TRANSPORTS PUBLICS DANS LA ZRU ET QUARTIER WOESTE
SOURCE CARTE: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

RÉSEAU DES TAXIS, COLLECTO, CAR-SHARING ET AUTRES

Les stations taxis sont localisées en limite de périmètre, au niveau des places Cardinal Mercier et Bockstael mais il n'est pas rare de pouvoir en héler sur les grands axes Woeste et De Smet de Naeyer. Au niveau des arrêts Collecto, deux stations sont localisées sur le périmètre : le croisement Woeste - Léopold Ier et le Cimetière de Jette. En matière de car-sharing, l'offre du périmètre (et de manière globale à Jette) est encore très peu développée et ne comprend pour le périmètre que quelques stationnements éloignés : Cambio Gare de Jette, Eglise Notre-Dame de Lourdes et place Bockstael. La Commune envisage à moyen terme d'installer des places Cambio au niveau de la rue de la Bravoure également. Les systèmes sans station fixe (DriveNow, Zipcar, Scooty,...) sont moins contraignants mais leur utilisation dans le périmètre reste anecdotique. D'autant que certains prestataires ne couvrent même pas le périmètre (e.a. Zipcar). (CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE. RAPPORT 01 – DIAGNOSTIC PARTAGÉE (2018). 158)

10.3.3 LES RÉSEAUX SELON LE PLAN DE SPÉCIALISATION MULTIMODALE DES VOIRIES

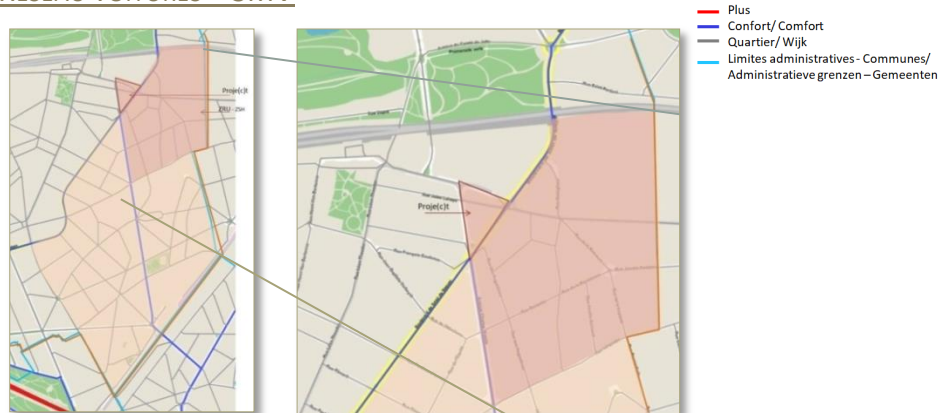
RÉSEAU PIÉTONS – SMV



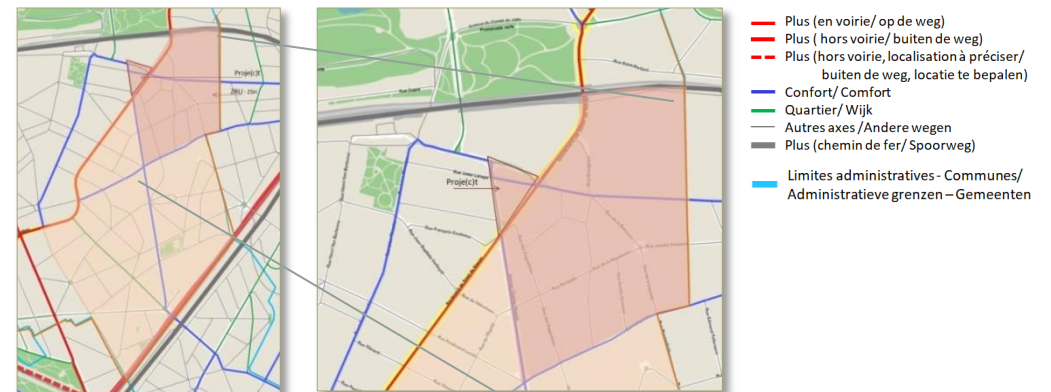
RÉSEAU VÉLO – SMV



RÉSEAU VOITURES – SMV



RÉSEAU TRANSPORT PUBLIC – SMV



CARTES 40,41,42 &43 RÉSEAUX SVM - SOURCE CARTES: MOBIGIS MAP VIEUWER - MODIFICATIONS : SATMAU DE JETTE

Tout comme dans toute la commune de Jette, le développement de la mobilité dans le quartier Woeste et de la ZRU devra se baser sur les principes et réseaux de la Spécialisation Multimodale des Voiries.

10.3.4 MAILLAGES DE MOBILIÉ – DIELEGHEM ET PANNENHUIS-LÉOPOLD.

La plus grande partie de la ZRU se trouve dans la maille Pannenhuis, mais la zone du projet à développer se situe sur le côté est du Contrat Local de Mobilité « Dieleghem ». L'étude qui vise à apaiser cette maille débutera en automne 2021.

(Voire diagnostic Jette 10.3.1 Maille Dieleghem)



CARTES 44 MAILLE DE DIELEGHEM
SOURCE CARTES: SATMAU DE JETTE

CONCLUSIONS

1. TENDANCES

Les conclusions suivantes peuvent être tirées du diagnostic précédent :

- Tant dans la commune de Jette (6%) que dans la ZRU (5%), on observe une forte augmentation de la population au cours des six dernières années. Les prévisions montrent que cette tendance va continuer à s'accroître à l'avenir.
- Une augmentation des migrations de différentes nationalités, tant au sein de la ZRU que dans la commune.
- Le nombre de personnes dans un ménage augmente, tant au sein de la ZRU que dans la commune.
- Légère augmentation du nombre de logements sociaux. Une grande concentration de logements sociaux est située au sein de la ZRU (site d'Esseghem).
- Une réduction du nombre de jeunes enfants de moins de 3 ans, tant pour la commune que pour la zone ZRU.
- Une augmentation du nombre d'enfants entre 3 et 17 ans, tant pour la commune que pour la zone ZRU.
- Le marché de travail indique que le taux de chômage est plus élevé dans le quartier de Woeste que dans l'ensemble de la commune. Environ 40 % des demandeurs d'emploi de la communauté sont originaires du Quartier Woeste et donc de la partie du Quartier correspondant à la ZRU 2016, qui est l'une des parties les plus vulnérables de la commune.
- Les espaces verts et les aires de jeux sont principalement situés dans la partie Nord de la commune.
- La nécessité d'un réaménagement des grands axes communales au Sud de la commune.
- La volonté communale d'augmenter la part modale de la marche, du vélo et des transports publics dans les déplacements des Jettois.
- La volonté communale de réduire le trafic de transit dans les quartiers d'habitations, ainsi qu'aux abords des écoles et des crèches, en restant dans l'esprit de « Good Move ».
- Les centres sportifs sont situés dans le nord de la commune. Quelques petits espaces sportifs sont dans le sud de la commune.

2. OBJECTIFS DU PdV (ART.23)

Vu les statistiques et les tendances de la ZRU, plusieurs objectifs opérationnels du Politique de la Ville peuvent être pris en compte.

Grandes tendances	Sous-objectives opérationnels de l'art 23 de l'AGRBC	Commentaires
Augmentation des logement sociaux dans la ZRU	Développement de logement publics spécifique	Actions encours dans le CQD
Taux de chômage plus élevé dans la ZRU	Lutte contre la précarité	Actions encours dans le CQD
Augmentation des migrations dans la ZRU	Mieux vivre ensemble	Actions encours dans le CQD
Augmentation des 3-17 ans dans la ZRU	Améliorant le cadre de vie : Réaménagement ou création d'espaces de jeux ou récréatifs	Actions encours dans le CQD
Augmentation du nombre de personnes dans un ménages dans la ZRU	Améliorant le cadre de vie ; Développement de logement publics spécifique	Actions encours dans le CQD
Les espaces verts et les aires de jeux sont principalement situés dans la partie Nord de la commune.	Améliorant le cadre de vie : Réaménagement ou création d'espaces verts, création d'espaces de jeux ou récréatifs	Actions encours dans le CQD ; action nécessaire dans toute la partie du Sud de la commune
La nécessité d'un réaménagements grands axes du sud de la commune	Améliorant le cadre de vie	Actions encours dans le CQD ; action nécessaire dans toute la partie du Sud de la commune
Amélioré la mobilité douce dans la commune	Améliorant le cadre de vie	Etudes encours dans sur les 2 mailles dans le cadre du CLM ; action à réaliser
Réduire le trafic de transit	Améliorant le cadre de vie	Etudes encours dans sur les 2 mailles dans le cadre du CLM ; action à réaliser
Centre ou emplacement sportif	Améliorant le cadre de vie : Réaménagement ou création d'espaces verts, création d'espaces de jeux ou récréatifs	Pour plusieurs âges.

3. CHOIX DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Comme une grande partie de la ZRU est retravaillée dans le cadre de CQD Magritte avec divers aspects, la commune souhaite focaliser cet appel à projet sur une zone située en dehors du rayon d'action CQD et désire y consacrer l'ensemble de son budget Politique de Ville de 373.315,73 euro. Une amélioration de la qualité et le cadre de vie dans le quartier avec de actions et opérations au travers de l'espace public.